



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

La Bibliotheque Des Predicateurs

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre
alphabétique

A - C

Houdry, Vincent

Lyon, 1716

Aumône, Misericorde & Charité envers les pauvres.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75847](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75847)

che ce qu'on est obligé de publier; & chacun point de scrupule de retenir la vérité dans
 en sa manière par une illusion déplorable, le silence & dans l'injustice: *Veritatem Dei in Ad Rom.*
 comme par des intérêts differens, ne fait *injustitia detinent.* 1.

AUMÔNE,

MISERICORDE, ET CHARITÉ ENVERS LES PAUVRES.

AVERTISSEMENT.

EN traitant ce Sujet, aussi utile, qu'il est abondant par lui-même, il est nécessaire de le separer tellement des autres Sujets avec lesquels il a beaucoup de liaison, qu'on ne le confonde point avec eux, & qu'on ne sorte point de son dessein. Les Richesses, sans lesquelles on ne peut secourir les pauvres, entrent naturellement dans le dessein qu'on peut avoir de parler de la Charité qu'on est obligé d'exercer envers eux; puisque c'est le meilleur usage qu'on peut faire d'elles. L'Avarice qui empêche qu'on ne fasse part au Prochain des biens que l'on possède, y entre aussi. Et d'ailleurs, comme l'Aumône se fait en plusieurs manières, toutes les bonnes œuvres corporelles, par lesquelles on peut assister les miserables, sont encore comprises sous ce même titre. Pour faire donc un discours juste & regulier sur ce sujet, il ne faut parler des autres sujets qui y aboutissent, qu'indirectement & par rapport au dessein principal, & autant qu'il est nécessaire de le faire, pour expliquer l'obligation, la nécessité, l'excellence, ou l'utilité de l'Aumône, qui est elle-même renfermée dans la Charité du Prochain.

J'ai donc usé de cette précaution dans ce que j'ai ramassé sur cette matière: c'est pourquoi je ne m'étendrai, ni sur l'Usage qu'on doit faire des Richesses, ni sur l'Avarice, ni sur la Charité du Prochain en general; (Ce sont tous des Sujets differens, qui ont leur place dans ces Recueils:) & je ne parlerai de tout cela, que par rapport à l'Aumône, & même à l'Aumône corporelle. Car la spirituelle, qui est encore divisée en plusieurs especes, a son propre lieu dans la correction fraternelle, le zèle, &c. Que si on parle en general de l'utilité & de l'importance des œuvres de Charité & de Misericorde, ce sera uniquement par rapport à celles qui sont comprises sous l'Aumône, comme de nourrir, vestir, loger les pauvres, & en un mot, de ce qui tend à soulager leur misere.

PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Plans & Desseins de Discours sur l'Aumône.

I. ON peut verifier sur ce sujet, la pensée de celui, qui, au rapport de saint Augustin, promet de dire à chacun ce qu'il avoit le plus à cœur; qui étoit, de vendre bien cher, & d'acheter à bon marché. S. Augustin soutient qu'il se trompoit, parce qu'en plusieurs choses l'expérience fait voir le contraire: mais à la faveur de l'Aumône, je veux vous suggerer effectivement le moyen de faire ce commerce si avantageux: 1°. Le moyen de vendre tres-cher des biens de peu de valeur, ce sera le premier Point: 2°. Le moyen d'acheter à vil prix des biens precieux, & d'une valeur inestimable.

Premier Point. Ce que l'on donne par aumône est bien peu de chose; car premierement les richesses souvent ne nous sont rien en comparaison de notre santé, de notre reputation, de notre vie, & même de notre plaisir; puisque nous les risquons pour ce sujet, & du moins que nous les destinons à cette fin: ce sont dans l'ordre des biens, ceux qui tiennent le dernier rang, & dont tous les sages font le moins d'état; dont la possession ne nous rend ni meilleurs, ni plus vertueux, ni plus heureux. Or c'est ce que nous donnons, pour avoir le Ciel dans l'autre vie, & le centuple dans celle-ci. Il faut montrer que bien loin de s'appauvrir en donnant l'aumône, on augmente les biens: qu'on fait avec Dieu une sainte usure, de cent & de mille pour un; que quoique ce que nous donnons soit peu de chose, il devient grand, & precieux, dès-là

Tome I.

qu'il est donné à Dieu, & pour Dieu; que Dieu le recompense sur ce pied-là, qu'un verre d'eau devient considerable, & que ce qui nous seroit de peu d'utilité en ce monde, peut être le prix du Ciel, & d'un bonheur infini. Secondement, les biens que nous donnons sont des biens caduques & perissables, que l'injustice & la violence des hommes nous peut ôter, & que la mort nous enlevera un jour; mais par l'aumône nous les mettons en assurance pour l'éternité, &c. Troisièmement, ce sont souvent des biens qui nous perdent, & qui nous sont plus dommageables, qu'utiles; au lieu que par l'aumône ils nous favorisent, comme parle l'Ecriture: *Redemptio animæ viri, divitiæ ipsius.* En quatrième & en dernier lieu, ces mêmes biens sont en partie dûs aux pauvres; car le superflu leur appartient: & cependant c'est de ces mêmes biens fragiles, dommageables, que nous tenons de la liberalité de Dieu; c'est, dis-je, de ces biens que nous trafiquons avec lui. C'est donc avec justice que l'Evangile nous exhorte à devenir de bons marchands: *Estote boni trafestæ.* Heureux commerce! échange avantageux! Il est vrai que ce que nous donnons est present, & ce que l'on nous promet n'est que pour l'avenir; mais il n'en est pas moins assuré, & comme nous allons voir, il n'en est que plus avantageux & plus souhaitable.

Second Point. Voici au contraire ce que l'on acquiert, même en cette vie, par le moyen de l'aumône. 1°. Nous attirons les

C c 2

Prov. 6.

grâces du Ciel, dont le prix est infini : elle moyenne l'affaire de notre salut par les prières que font les pauvres que Dieu écoute favorablement ; & quand ils se taisoient, l'aumône même que nous leur faisons, ne laissera pas de la ménager encore, en priant pour nous : *Et ipsa elemosina orabit pro te.* 2°. L'aumône obtient la remission de nos pechez, & selon le conseil que Daniel donnoit au Roi Nabuchodonozor, elle les rachete ces pechez, & satisfait à Dieu pour la peine qui leur est due. C'est ce que nous devrions acheter au prix de tous les biens du monde : & nous le gagnons par des aumônes assez legeres. 3°. Nous acquérons dès cette vie la faveur de notre Juge, & l'assurance d'un jugement favorable : *Venite benedicti Patris mei, &c.*

Matth.
25.

II.

SUR le précepte de l'aumône, on peut faire voir,

Premièrement : Qu'il n'y en a point qui oblige plus étroitement : puisqu'il oblige 1°. sous peine de damnation : *Ita maledicti... Esurivi enim, & non dedistis mihi manducare* ; 2°. sous peine de la malediction de Dieu & des hommes en cette vie même ; 3°. sous peine de voir les biens, dont on refuse de faire part aux pauvres, se dissiper & s'évanouir.

Matth.
25.

Secondement : Qu'il n'y en a point de plus mal observé, ni où l'on apporte plus d'excuses, & de prétextes pour s'en dispenser. On veut soutenir son état, & l'éclat de la dignité ; on veut amasser de quoi pourvoir des enfans ; on veut pour soi-même, pourvoir aux besoins de l'avenir, & sur cela, mettre en réserve ce qu'on a de superflu pour le present, &c. L'on peut employer ce Point tout entier à refuter chaque prétexte en particulier ; en montrant qu'on est obligé nonobstant cela à faire ce que la nécessité du pauvre exige, & que Dieu demande : deux motifs plus pressans que tous ces prétextes.

III.

ON peut prendre pour sujet, de montrer sur quoi est fondée l'obligation que nous avons de faire l'aumône ; & faire voir,

1°. Qu'en qualité d'Hommes, nous y sommes obligés par la loi de la nature : ce qui donnera lieu de s'étendre sur la dureté & la cruauté de ceux qui refusent de secourir & d'assister leurs semblables.

2°. Qu'en qualité de Chrétiens, nous y sommes obligés par la loi divine, & singulièrement par l'Evangile ; puisque la charité envers le prochain est un des premiers & des principaux devoirs que le Christianisme nous apprend ; & que le Fils de Dieu veut bien nous tenir compte du bien que l'on fait aux pauvres, comme s'il étoit fait à lui-même.

3°. Qu'en qualité de Pecheurs, nous y sommes obligés par l'engagement que tout peché traîne après soi, de satisfaire & de payer pour la transgression qu'on a faite. Or un des principaux moyens d'obtenir le pardon de nos pechez, & de les expier, c'est l'aumône.

IV.

Nous remarquons dans l'Ecriture trois Maledictions attachées aux richesses, pour le mauvais usage que les hommes en font ordinairement : sçavoir, 1°. Une malediction d'Iniquité ; parce qu'elles sont le plus souvent injustes & criminelles ; soit parce qu'elles sont acquises par le crime, soit parce qu'elles y portent naturellement. 2°. Une malediction de Sterilité ; parce que par une juste punition de Dieu, elles sont, souvent tout le temps, & toujours au bout, inutiles, & infructueuses ; à fort peu de satisfactions assez vuides près,

3°. Une malediction de Fragilité & de peu de durée ; comme Dieu en menace les riches avarés par le Prophete Royal. Or il n'y a que l'aumône qui puisse ôter aux richesses ces trois maledictions, & les changer en autant de benedictions contraires, en rendant la possession de ces biens,

1°. Sainte, juste, & innocente, & levant ainsi la malediction d'Iniquité.

2°. Utile & profitable pour le temps & pour l'éternité : ce qui est contraire à la malediction de Sterilité.

3°. Permanente, en faisant que ces biens croissent, subsistent, & passent à la posterité de ceux qui les possèdent : de maniere que l'aumône change encore en benediction temporelle, cette troisième malediction de Fragilité & de peu à se dissiper, que Dieu semble avoir singulièrement attachée à ces richesses dont on fait un mauvais usage. Car ou les riches sans pitié, en voyent la fin avant celle de leurs jours, ou leurs heritiers les dissipent ; si les chicanes survenues après la mort du possesseur, les leur ont même laissés recueillir entières.

TROIS choses sont cause que la plupart des Chrétiens manquent au devoir indispensable de faire l'aumône ; (ou bien,) Trois sortes de Personnes manquent de s'en acquitter, ou de la faire comme il faut.

Premièrement. Les uns la negligent, parce qu'ils ne s'y croient point obligés : ainsi l'erreur est la cause de cette negligence qui est criminelle ; parce que l'obligation de secourir les pauvres, est d'un précepte indispensable à ceux qui en ont le moyen, & il n'est personne à qui cette obligation si fort rebattue, puisse être cachée. Les preuves de cette obligation feront le premier Point.

Secondement. Les autres s'en excusent & s'en dispensent par intérêt & par avarice. A ceux-là il faut montrer que l'aumône est infiniment avantageuse, même pour leurs propres intérêts : qu'elle attire sur les biens d'un homme charitable & aumônier, la benediction de Dieu, qui les fait croître, & qui les multiplie.

Troisièmement. La plupart de ceux qui la font, en corrompent le merite par la mauvaise intention avec laquelle ils la font, ou bien, en manquant aux conditions qu'elle doit avoir pour être sainte ; qui sont : Qu'elle doit être faite par charité ; des biens qui nous appartiennent ; & dans le temps auquel elle peut nous être profitable.

LES riches sont pour les pauvres, & les pauvres sont pour les riches : c'est l'ordre que Dieu a établi ; c'est-à-dire, qu'il a voulu que les riches pourvussent aux besoins, & au soulagement des pauvres, & que les pauvres procurassent l'avantage des riches. D'où naissent deux importantes veritez, qui sont la division d'un Sermon.

La premiere regarde l'obligation de l'aumône. Riches vous devez faire l'aumône, parce que vous êtes pour les pauvres les supplémens de la Providence divine, les administrateurs de leurs biens, leurs tuteurs, &c.

La seconde regarde son utilité. Vous la devez faire, parce que sans les pauvres, qui vous serviroit ? qui travaillerait pour vous ? qui vous nourrirait ? &c. Et ne faut-il pas quand ils ne sont pas en état, les aider à s'y mettre, à se relever quand ils sont tombés sous le faix ; prendre soin de ceux qui ne sont

V.

VI.

pas propres à rendre service, de peur qu'ils ne soient encore à la charge de ceux qui travaillent ? &c.

VII. Nous sommes obligés de faire l'aumône aux pauvres.

1°. Par Justice; d'où vient que l'Écriture l'appelle une Dette. Il faut en apporter les raisons, & faire voir par quel droit le superflu de nos biens leur est dû.

2°. Par Reconnoissance des biens que nous avons reçus de Dieu: c'est pour cela que le Texte sacré l'appelle un Sacrifice, & nous ordonne d'honorer Dieu de notre substance: Jésus-Christ n'en a pas besoin dans sa propre personne, mais il en a besoin dans les pauvres.

3°. Par Charité; puisque Dieu veut que nous la donnions sous ce titre même, & que souvent nous sommes dans le cas de ne pouvoir observer la loi de la charité du prochain, qu'actuellement nous ne soulagions notre frère par ce moyen.

VIII. Nous pouvons considérer trois sortes de choses par rapport à l'Aumône, pour nous exciter à la faire, & à la bien faire.

1°. Le Précepte que Dieu nous en a fait, & combien ce précepte oblige étroitement.

2°. Les Motifs en vûë desquels il la faut faire: car ce n'est pas assez d'accomplir une loi, si l'on ne s'en acquitte de la manière que Dieu le commande.

3°. Les règles qu'il faut observer dans la distribution de nos aumônes: quand est-ce qu'il faut donner; combien il faut donner; à qui il faut donner; quel choix ou quelle préférence il faut faire des personnes; quels besoins il faut plutôt soulager, &c.

Ces règles cependant se peuvent considérer par rapport au motif, à la fin, & au principal avantage que l'on retire de l'aumône, & aux besoins de celui à qui on la fait. Car comme c'est pour Dieu qu'on la donne, elle doit être secrète, selon le conseil du Sauveur.

Math. 6. *Nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua.* A moins que le bon exemple ne demande qu'elle paroisse. Comme la fin de l'aumône est de soulager la misère & la nécessité du prochain, elle doit être proportionnée à ses besoins, & à notre pouvoir. Comme enfin son principal effet, selon l'Écriture, est de racheter nos pechez; elle doit être distribuée avec joye, & de grand cœur.

IX. FAIRE voir dans les deux Parties d'un discours, les services importants que le pauvre & le riche se rendent mutuellement, par le moyen de l'aumône que l'un donne, & que l'autre reçoit.

Premièrement. Le pauvre contribué au salut du riche, par les grâces, les faveurs qu'il attire sur lui par ses prières, & que Dieu accorde en cette vie, & en l'autre, en considération de l'aumône que le riche a faite.

Secondement. Le riche réciproquement contribué au salut du pauvre, en le secourant dans sa misère; ce qui l'empêche de murmurer contre la Providence, & souvent de commettre des crimes pour se tirer de la nécessité.

X. 1°. L'AUMÔNE fait croître & multiplier les biens de cette vie.

2°. Elle facilite & assure la possession de ceux du Ciel.

XI. PREMIERE Proposition: Il y a un Précepte de l'aumône. Il faut montrer sur quoi il est fondé: sçavoir, sur le Domaine de

Tome I.

Dieu, à qui tous nos biens appartiennent, & que nous devons honorer de notre substance; & ensuite sur la nécessité du prochain.

Seconde Proposition: Quelle est la Matière de l'aumône. Car ce n'est pas ici un précepte vague & indéterminé; il faut une matière fixe. Et c'est le superflu de nos biens, dont il faut faire l'aumône; & quelquefois même la faut-il faire du nécessaire.

Troisième Proposition: Quel est l'ordre que nous devons garder dans l'aumône. Car quoi que nous la devions à tous ceux qui sont en nécessité; il y a cependant des pauvres, auxquels nous pouvons & nous devons avoir plus d'égard. *Tiré d'un Sermon du P. Bourdaloue.*

Pour exciter les Chrétiens à s'acquitter d'une obligation aussi étroite & aussi juste qu'est celle de faire l'aumône, on peut leur proposer cette obligation, comme fondée sur les trois devoirs généraux de la charité chrétienne: devoirs qui les y obligent par autant de titres pressans.

Le premier, est l'amour que nous devons à notre prochain, & qui nous est si expressément commandé.

Le second, est celui que nous devons à Dieu, qui nous demande cette aumône en la personne des pauvres.

Le troisième enfin, est l'amour & la charité que nous nous devons à nous-mêmes; puisqu'en faisant l'aumône, nous en recevons des avantages infinis. *L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne. Dernier Sermon de l'Avent.*

L'AUMÔNE est d'obligation, & refuser de la faire de son superflu, c'est,

Premièrement, Pecher contre la Providence de Dieu, parce que c'est user de nos biens contre l'ordre qu'il a établi; vû qu'il ne nous les a donnés avec abondance, que pour en faire part aux pauvres.

Secondement, Pecher contre la miséricorde de Dieu. N'être point touché des misères du prochain; sentiment dont Dieu a fait non seulement un des principaux, mais un des plus tendres devoirs de notre Religion! Quel moyen d'espérer après, que Dieu soit touché de la nôtre?

Troisièmement. C'est encore pecher contre la justice; car les richesses étant le fruit de nos iniquitez, ou de celles de nos peres, nous ne pouvons les retenir entierement, sans mettre le sceau à notre injustice. *Sermon de l'Aumône, de Mr. Fléchier.*

L'ON peut reduire tout ce qui regarde l'obligation d'un Chrétien envers les pauvres, aux trois choses que fit le Fils de Dieu, quand il nourrit de cinq pains, cette grande multitude de peuple qui l'avoit suivi dans le desert: qui furent d'observer le besoin de ce peuple; d'en être touché; de le soulager.

1°. *Cum sublevasset oculos Jesus:* Il leva les yeux pour voir la nécessité dont ce pauvre peuple étoit pressé. Sur quoi l'on peut faire voir qu'un Chrétien ne doit pas se contenter d'assister les pauvres qui se présentent, ou qui lui demandent secours; mais s'enquêter des besoins, les chercher; en aller contempler la triste étalage dans les hôpitaux, dans les cachots; s'efforcer de découvrir les misères des pauvres honteux, faire attention à leur nécessité; trouver enfin ce qui est par tout, mais qu'on ne trouve point si on ne le regarde: *Beatus qui intelligit super egenum & pauperem. Psal. 40.*

Cc 3

2°. *Misereor super turbam.* On doit être touché de leurs besoins, s'attendrir sur leurs misères, & en être ému de compassion. C'est pour cela que l'aumône s'appelle Misericorde, n'y ayant point de sentiment plus digne d'un Chrétien; comme il n'y a rien de plus odieux à Dieu & aux hommes, qu'un cœur dur & insensible à tout ce que peuvent souffrir des personnes, qui n'ont pas une autre fin que lui, qui souvent valent mieux, & toujours, qui sont de même nature.

3°. Il faut enfin ouvrir les mains pour soulager les pauvres; ce qui est exprimé par ces paroles: *Distribuit discumbentibus*: c'est-à-dire, qu'on ne se doit pas contenter d'une compassion sterile, mais qu'on les doit secourir, & de ses soins, & de ses biens.

XV.

L'INSENSIBILITE des Riches envers les Pauvres, est la cause de la perte & de la mort éternelle de ces cœurs durs & impitoyables; pour deux raisons, qui font le partage d'un juste discours.

Première. Ils s'ôtent par là un grand moyen de leur salut, que Dieu avoit proportionné à leur état, à leur foiblesse, & à leur condition; savoir l'aumône, & le soulagement des misérables.

Seconde. Ils fournissent à Dieu une cause positive des plus fortes, de conclure à leur reprobation; parce que le défaut de miséricorde dans un homme riche, le rend indigne de la miséricorde de Dieu, & digne des plus rudes effets de sa justice & de sa vengeance. *Monsieur Bivoat. Sermon pour le troisième Mercredi de Carême.*

XVI.

LES Riches sont obligés de faire l'aumône: 1°. Par un principe de Religion envers Dieu, pour reconnoître sa puissance par ce tribut, & pour suivre les ordres de la Providence par cette fidélité à s'acquitter de leur commission; Dieu leur ayant donné des richesses à cette fin.

2°. Par un principe de Charité envers le Prochain, que nous devons soulager, parce qu'il est notre allié dans la nature, dans la grâce, & doit l'être dans la gloire, si nous ne nous rendons indignes de l'y accompagner.

3°. Par un principe de Penitence envers Nous, pour expier les pechez passés; pour effacer les présens, & pour prévenir les futurs. *Le même, dans son Avent. Sermon 14.*

XVII.

L'AUMONE renferme deux saintes usures: La première, à l'égard des biens du Ciel; la seconde, à l'égard des biens mêmes de ce monde: ce qui donne occasion de faire ces deux propositions, pour sujet, & pour partage d'un discours.

La première: Que l'Aumône est le moyen le plus efficace pour acquérir les biens de l'éternité.

La seconde: Que l'Aumône est le moyen le plus sûr pour acquérir les biens de la terre. *Dans les Essais de Sermons de l'Abbé de Breteville. 2. Tome du Carême.*

XVIII.

Il y a deux principales excuses, sur quoi la plupart des fideles prétendent se dispenser de faire l'aumône. Les uns disent qu'ils n'y sont pas obligés, & les autres alleguent qu'ils ne peuvent la faire, parce qu'ils n'en ont pas le moyen. Pour les mettre tout-à-fait hors d'excuse, il faut leur faire voir deux choses.

La première, qu'ils doivent secourir les pauvres, & que c'est un précepte que Dieu a imposé à tous ceux à qui il a fait part des biens de ce monde.

La seconde, qu'ils le peuvent aisément, d'une manière, ou d'une autre.

Pour ce qui est de la première proposition que nous devons faire l'aumône. Premièrement, c'est une obligation fondée sur le droit naturel. Car c'est une loi que la Nature a gravée dans le fond de notre cœur, & dont nous ne pouvons étouffer la voix, sans renoncer à la qualité d'homme. Elle nous apprend cette loi, que tout misérable qu'est le pauvre, il est notre semblable, & n'a rien de moins que nous, à la réserve de ces biens de fortune, que la naissance ne lui a pas donné, ou dont l'injustice des hommes l'a peut-être dépourvu. Certes à moins de faire violence à cette inclination secrète que la nature a imprimée dans tous les cœurs, & de se défaire de tous les sentimens d'humanité, nous ne pouvons refuser à notre semblable les assistances que nous lui devons. Et c'est la première obligation que les riches ont de faire l'aumône, fondée sur la loi naturelle. Ce motif, quoi qu'il soit purement humain, & qu'il ne s'éleve pas au-dessus de la nature, ne laisse pas d'être si puissant, que le saint Esprit même ne fait point de difficulté de s'en servir, comme d'un des plus propres à nous toucher le cœur, & à nous inspirer des sentimens de compassion pour tous les pauvres. Secondement, non seulement ce devoir est fondé sur la loi naturelle; mais encore sur la loi divine & sur un précepte positif, lequel premierement est compris dans cet autre general, qui nous oblige d'aimer notre Prochain comme nous-mêmes, & qui renferme par conséquent le précepte de l'aumône: mais de plus, sur un précepte particulier, exprimé en ces termes: *Propter mandatum assume pauperem.* Prenez soin du pauvre; à cause du commandement expressé que Dieu en a fait. Et c'est pour cela que saint Paul avertit son disciple Timothée d'ordonner aux riches de la part de Dieu, de s'acquitter de l'obligation de faire l'aumône, comme du plus essentiel de leurs devoirs: *Præcipe divitibus facile tribuere.* Troisièmement nous devons faire l'aumône; parce que c'est un tribut, & un hommage, que nous devons à Dieu, pour lui marquer notre dépendance, & le souverain domaine qu'il a sur nos biens. *Honora Dominum de tua substantia.* Ce tribut est dû à ce souverain Seigneur, qui non seulement se met en la personne des pauvres, pour le recevoir par leurs mains: mais de plus, qui les substitue à ses droits, par une cession authentique, en déclarant qu'il tient fait à lui-même tout le bien que nous leur ferons. D'où il s'ensuit que l'aumône est une dette, puisque par cette cession que le Sauveur a faite aux pauvres de son droit, nous sommes devenus leurs créanciers. Je sçai bien, riches du monde, que vous nierez hardiment cette dette, & que vous soutiendrez qu'on ne peut produire aucun titre, ni aucune obligation, qui fasse voir que vous leur soyez redevables. Non; je l'avoue; devant la justice des hommes; mais au Tribunal de Dieu, voilà votre obligation: *Declina pauperem aurem tuam, & redde debitum tuum.* Prêtez l'oreille à la voix du pauvre, & payez-lui votre dette. Et qu'est-ce que je lui dois? c'est cet argent que vous dépensez inutilement à ce jeu si excessif, & si déréglé; c'est celui que vous employez dans ces festins superbes, dans ces habits si magnifiques, dans tant d'ornemens superflus; en un mot, c'est ce dont vous

IIV

IIV

Eccli. 29.

I. ad Timoth. 6.

Prov. 3.

Eccli. 4.

IX

pourriez aisément vous passer, sans que votre famille en souffrit, & sans être estimez moins honnêtes gens dans votre condition.

La seconde proposition qui est que nous pouvons aisément nous acquitter de ce devoir, a besoin sans doute, d'éclaircissement. Car comment peut-elle être generale; puisqu'il y a des personnes, qui bien loin d'être en état de faire l'aumône, sont obligez par la nécessité qui les presse, de la demander? Mais il n'est pas difficile de montrer que non seulement les riches, qui ne sont obligez en rigueur qu'à donner le superflu de leurs biens dans les nécessitez communes, & une partie du nécessaire dans les nécessitez extrêmes; mais même les pauvres qui sont dans l'indigence de tout, peuvent s'acquitter aisément d'un devoir si juste, & faire l'aumône en leur maniere, non pas de leurs biens, à la verité, mais de leur peine, de leur travail, de leur service, & par cent autres manieres d'assister leurs semblables, dans leurs besoins: & s'ils s'acquittent de ces devoirs dans un esprit de vraie charité, ce sera comme les deux oboles de la Veuve de l'Evangile, lesquelles furent mieux reçus de Dieu, & marquerent plus de générosité que les grandes aumônes des plus opulens.

XIX. A l'occasion de l'Evangile de la multiplication des pains: l'exemple de la miséricorde du Sauveur; est la condamnation de celle que la plupart des riches refusent aux pauvres. 1°. Sa miséricorde prévenante, par laquelle il pourvoit aux nécessitez de cette multitude de peuple, condamne les aumônes tardives que font les riches.

2°. Sa miséricorde magnifique condamne les aumônes modiques de ceux qui ne donnent pas selon leurs moyens.

3°. Sa miséricorde accompagnée d'humilité & de modestie dans toutes les circonstances de cette action, condamne les aumônes fastueuses & superbes. C'est ce qui peut faire la division d'un discours. *Essais de Sermons, pour le quatrième Dimanche de Carême.*

XX. LA dureté, & l'avarice sont deux vices qui étouffent d'ordinaire les sentimens de compassion qu'on doit avoir pour les pauvres. La dureté ne permet pas de partager les maux d'autrui; & l'avarice nous renferme dans nos propres intérêts. Ces deux ennemis de la charité chrétienne sont d'autant plus cruels, qu'ils accompagnent naturellement les richesses, qui sont la seule ressource de l'indigence. Or c'est pour attaquer le mal dans sa source que je combattrai dans ce discours, la dureté & l'avarice qui en feront les deux parties. L'une fera voir l'obligation qu'ont les riches avars de faire l'aumône. L'autre, l'avantage que les insensibles en peuvent retirer. *C'est le dessein du Pere la Pesse, qui le traite en deux discours differens.*

XXI. L'AUMÔNE est l'un des signes les plus certains de prédestination que l'on puisse avoir en cette vie, & une marque moralement assurée du salut de celui qui est porté à la miséricorde envers les pauvres. Trois raisons feront la preuve de cette consolante verité, & le partage de ce discours.

La premiere, parce que la Prédestination n'étant autre chose que la préparation des bienfaits, comme dit saint Augustin, c'est-à-dire des graces, par lesquelles ceux à qui Dieu les fait, sont infailliblement sauvez; c'est particulièrement, par le moyen de l'aumône,

que l'on se les attire, & à l'aumône qu'elles sont promises, d'où il s'ensuit que l'affection que l'on témoigne à soulager les miseres des pauvres, & les secours qu'on leur donne, sont un signe & une marque que Dieu a préparé la gloire à ceux qui font l'aumône; puisqu'il leur donne un si puissant moyen d'acquiescer le souverain bonheur.

La seconde raison, qui fait la seconde preuve de cette verité, est, que comme la mort dans l'état de peché, met le sceau à notre reprobation, & qu'au contraire une sainte mort dans l'état de grace, conclut l'affaire de notre prédestination par la perseverance finale, qui est un don de la pure miséricorde de Dieu, ce bienfait inestimable semble être comme attaché à l'exercice de l'aumône. *Beatus qui intelligit super egenum & pauperem: in die mala liberabit eum Dominus.*

Psalm. 41.

La troisième, enfin. Parce que la gloire & le bonheur éternel étant l'accomplissement & la fin de la Prédestination, quelle marque plus sûre d'obtenir cette gloire, que l'assurance que le Fils de Dieu donne à ceux qui l'auront nourri, vû, visité, assisté dans tous ses besoins en la personne des pauvres: que l'assurance, dis-je, que le Royaume de son Pere leur est préparé? Car pendant que ce souverain Juge condamnera aux flammes éternelles, ceux qui auront refusé de le secourir, c'est-à-dire, qui auront été insensibles aux miseres des pauvres; il reconnoitra les bienfaits qu'il aura reçus des personnes misericordieuses; les invitera de venir prendre part à sa gloire, comme une récompense qui leur est due à si juste titre.

ON peut encore prendre pour sujet, & XXII. pour partage d'un discours, trois autres marques de Prédestination, dans les personnes portées à faire l'aumône.

Premierement, si la pratique des œuvres de miséricorde est un moyen leur pour ceux qui les exercent, d'obtenir eux-mêmes miséricorde, selon la promesse du Fils de Dieu: *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.* L'aumône, qui porte le nom même de miséricorde, & qui tient le premier rang entre les œuvres de charité, ne doit-elle pas être regardée, comme une marque visible de Prédestination, puisqu'elle est un moyen d'engager Dieu à faire miséricorde à ceux qui l'ont exercée envers les pauvres, ou plutôt envers lui-même? Car il se met en leur personne, & s'en tient obligé, comme si c'étoit à lui que l'aumône eût été faite; si donc on ne doute point que celui-là n'arrive au terme où il prétend aller, lorsqu'il prend la voye qui y conduit, & si l'on se tient assuré de venir à bout d'une entreprise, lorsqu'on a les moyens les plus infaillibles pour y réussir: Peut-on juger moins favorablement de l'aumône, qui nous fait trouver miséricorde auprès de Dieu? *Eleemosyna facit invenire misericordiam.* Et qu'est-ce que trouver miséricorde auprès de Dieu, si ce n'est pas être prédestiné?

Matth. 5.

Tob. c. 4.

Secondement, c'est par le moyen de l'aumône, & par l'exercice des œuvres de miséricorde, que nous sommes Enfants du Pere celeste, & que lui-même nous reconnoît en cette qualité: *Estote misericordes sicut & Pater vester misericors est: ut sitis filii Patris vestri, qui in caelis est.* Or si les personnes misericordieuses sont les Enfants du Tres-Haut, n'est-ce pas une marque, ou plutôt une conséquen-

Luc. 6.

Matth. 5.

ce nécessaire qu'ils sont aussi les héritiers; & par la même raison, les Elus & les Prédestinez.

Troisièmement. C'est une grande, & infaillible marque de Prédestination, d'être semblable au Sauveur du Monde, qui est le premier & le Chef de tous les Prédestinez: *Quos præcivit, & prædestinavit Deus conformes fieri imaginis Filii sui.* Or peut-on lui être plus semblable, & imiter plus parfaitement celui qui est notre modèle, & qui doit être la règle de toutes nos actions, qu'en pratiquant les œuvres de miséricorde, spirituelles & corporelles, particulièrement envers les pauvres?

Ad Rom.
8.

XXIII.

ON peut considérer l'aumône par rapport à Dieu qui la commande, par rapport au

pauvre qui la reçoit, & par rapport aux riches qui la donnent.

1°. Par rapport à Dieu, c'est un devoir d'obligation, c'est un précepte qui nous oblige, sous peine de notre damnation éternelle.

2°. Par rapport au pauvre, c'est un devoir de charité, & de compassion.

3°. Par rapport aux riches, c'est un devoir de pénitence & de satisfaction.

1°. LE FILS de Dieu a fait ce qu'il y a au monde de plus fort, pour nous exciter à faire l'aumône.

2°. Il n'y a rien de plus foible que les excuses, & les prétextes qu'on apporte pour se dispenser de la faire.

XXIV.

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces Sujets, & les Auteurs qui en traitent.

Les saints
Peres.

Saint Augustin a parlé de l'Aumône en une infinité d'endroits. Voici les principaux. Il en a fait un livre, qui a pour titre, *Liber de Eleemosyna*; que quelques-uns attribuent à saint Cyprien; c'est pourquoy il se trouve aussi parmi les Ouvrages de ce Pere.

Le même, dans l'Exposition du Pseaume 44. expliquant ces paroles: *Vultum tuum deprecabuntur omnes divites plebis.*

Le même, dans l'Exposition des Pseaumes 32. 42. 51. 75. 90. 125. 146. 147.

Le même, au Livre de *decem Chordis*, c. 12. où il refute ceux qui se dispensent de faire l'aumône, sur ce qu'ils ont des enfans, qu'ils sont obligés de pourvoir.

Le même, in *Enchiridio*, c. 77. refute assez au long l'illusion de ceux qui se fient sur les aumônes qu'ils font, & qui sur ce prétexte vivent licentieusement.

Le même, dans le livre de *Disciplina Christiana*, c. 76. parle encore de ceux qui s'excusent de donner l'aumône sur le nombre de leurs enfans.

Le même, dans le livre des cinquante Homelies, dit d'excellentes choses. C'est dans l'Homelie 6. 13. 27. 29. 39. 42. 47. 48.

Le même, L. 2. de *Serm. Dom. in monte*, c. 5.

Le même, Liv. 21. de *Civitate Dei*, c. 27.

Le même, dans les Sermons communs, au 23. & 24.

Le même, aux Sermons de *Verbis Domini*, 5. 25. 30. 41.

Le même, au Traité de *Misericordia*.

Le même, au Sermon 22. de *Verbis Apost.*

Saint Jérôme, Epître 30. ad *Oceanum*, où il rapporte les grandes aumônes que faisoit l'illustre Fabiola.

Le même, sur le troisième chapitre des Proverbes, en expliquant ces paroles: *Honora Dominum de tua substantia.*

Le même, sur le chap. 13. des Proverbes.

Le même, Epître 151. ad *Hedibiam*, où il prescrit de quelle manière une Veuve qui n'a point d'enfans doit faire l'aumône.

Saint Ambroise, liv. 1. de ses Offices, ch. 11. où il s'étend sur les avantages que nous apporte l'aumône.

Le même, au ch. 30. du même liv. prescrit l'ordre & la manière dont il faut faire l'aumône.

Le même, au chap. 31. du même livre, montre comme l'on doit être reconnoissant des bienfaits de Dieu, par le moyen de l'aumône.

Le même, au liv. 2. montre qu'on ne doit pas se dispenser de faire l'aumône, pour tous les discours des hommes.

Le même, au liv. des Veuves, apporte quelques raisons pour lesquelles il la faut faire.

Le même, dans l'Exposition qu'il fait du passage de l'Ecclesiastique: *Sicut ignem extinguit aqua, ita eleemosyna extinguit peccatum*, explique comment l'aumône efface nos pechez.

Le même, au Sermon 39. du Jeune & de l'Aumône, refute les excuses de ceux qui s'en dispensent, sous prétexte des charges publiques.

Le même, dans le Sermon 81. sur le Riche de l'Evangile, exhorte à faire l'aumône, & investive contre ceux qui au lieu de la faire, dépendent leurs biens en spectacles, & en semblables magnificences.

Le même, au liv. 2. de *Abrahamo*, parle de l'hospitalité de ce saint Patriarche.

Le même, au liv. de *Nabuthæ Israelita*, c. 13. parle contre ceux qui sont magnifiques dans leurs meubles, & qui négligent les pauvres.

Saint Maxime & saint Chrysologue ont fait quelques Homelies sur l'Aumône.

Saint Gregoire de Nazianze a fait une Oraison sur l'amour qu'on doit avoir pour les pauvres.

Saint Clement d'Alexandrie, 4. *Stromatum*.

Origene, lib. 2. in *Job*, expliquant ces paroles de l'Ecclesiastique: *Beatus vir qui post aurum non abiit, nec speravit in pecunie thesauris.*

Saint Basile, Tom. 1. Homel. 6. exhorte puissamment les riches à faire l'aumône, & en apporte tous les motifs.

Le même, dans la septième Homelie, contre les Riches avarés.

Le même, dans l'Homelie 8. à l'occasion d'une grande famine qui arriva dans la ville de Césarée.

Le même, dans l'Homelie 2. & dans l'Homelie 13. & 23. in *Ditescentes*, où il montre combien sont coupables ceux qui ne font point d'aumône, ou qui attendent à la faire à la mort.

Saint Chrysostome parle de l'aumône presqu'en tous ses Ouvrages; mais particulièrement dans l'Homelie 35. sur la Genèse: dans l'Homelie 55. sur le Pseaume 95. dans l'Homelie 7. sur saint Luc, qui est le 2. Sermon sur le Lazare: dans l'Homelie 24. sur saint Jean: dans l'Homelie 22. sur les Actes des Apôtres.

Le même, dans les Homelies 11. & 14. sur l'Epître de saint Paul aux Romains: dans l'Homelie 10. sur la première aux Corinthiens: dans la 21. 30. 34. sur la même Epître.

Le même, dans l'Homelie 6. sur la seconde Epître à Timothée: dans la 32. sur l'Epître

tre

tre aux Hebreux : dans le Sermon 21. sur l'Épître aux Romains : dans l'Homélie 5. de la Penitence.

Le même, dans les Homélies, ou Sermons au Peuple d'Antioche. 2. 39. 40. 67.

Le même, dans les Exhortations après l'explication de l'Évangile de saint Matthieu, 4. 20. 33. 35. 45. 50. 52. 67. 72. 77. 85. 88.

Grenade a fait un ample Traité sur ce sujet. Le même en parle, au liv. 2. de la Guide des Pecheurs.

Franciscus Arias. p. 2. *Theauri*, Tract. 6.

Petrus Canisius. p. 4. c. 20.

Petrus Sanchez, in *Regno Dei*. p. 6. c. 4.

Josephus Mansi. Tract. 57. in *Discursibus Moralibus*.

Hieremias Drexelius, en divers Traitez, *David*, *Tobias*, &c. mais particulièrement dans celui qu'il a intitulé, *Gazophilacium Christi*; où il a ramassé tout ce qu'il a trouvé sur cette matiere.

Mr. Thiers Curé de Champrond, en a fait un livre entier, intitulé, *L'Avocat des Pauvres*, où il fait voir particulièrement l'obligation qu'ont les Beneficiers d'assister les Pauvres.

La Morale Chrétienne sur le *Pater*, liv. 6. sect. 1. art. 5. où l'Auteur rapporte les sentimens de quelques Saints Peres; & a traduits en notre langue de longs passages, tres-beaux.

Dom Barthelemi de Carrenza, a fait un excellent Traité de l'Aumône. Et Monsieur de Sainte Marche Prêtre, sur la fin du second Tome de ses Ouvrages.

Tant de Livres spirituels ont traité ce Sujet, qu'il seroit également difficile & ennuyeux de les rapporter tous.

Grenade, en deux Sermons pour le 8. Dimanche après la Pentecôte.

Faber, dans le Sermon du 4. Dimanche de Carême.

Le même, dans le Sermon sur saint Matthieu.

Monsieur Fléchier en a imprimé un sur l'Obligation de faire l'aumône : & quelques Exhortations sur ce sujet.

Monsieur Godeau, un separé, sur la même obligation.

Le Pere Bourdaloué : Sur le Précepte, la matiere, & l'ordre dont il faut faire l'aumône.

Monsieur Maimbourg, sur l'Évangile du mauvais Riche.

Le Pere Texier, sur le même Évangile.

Monsieur Biroat, dans le Discours 14. de son Avent.

Le même, dans son Carême. Pour le troisième Mercredi.

Monsieur Lambert, dans le sixième Discours de la Charité du Prochain, employe le second Point à montrer quelle est l'obligation des Ecclesiastiques, de faire l'aumône.

Monsieur Joly. Sermon pour le septième Dimanche après la Pentecôte.

Monsieur Fromentieres. Sermon sur l'Aumône : & le même. Sermon sur la Charité envers les Prisonniers.

Le Pere Cheminai a aussi un tres-beau Sermon sur la Charité envers les Prisonniers.

L'Auteur des Discours Moraux.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, dans l'Avent. 2. Tom. Sermon 4.

Le même, dans la Dominicale. Pour le 4. Dimanche de Carême.

Il y a peu de Sermonnaires, qui n'ayent un Sermon sur cette Matiere.

Grenade, dans ses Lieux communs.

Bulée, in *Vivario*.

Lohner. *Bibliotheca manualis*.

Labata. *Theaurus Moralis*.

Dandinus, l. 49.

Summa Prædicantium.

Berchorius.

Peraldus, &c.

Ceux qui ont fait des Recueils sur ce Sujet,

Les Livres spirituels.

Les Prédicateurs modernes.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Passages, exemples, & applications de l'Écriture sur ce sujet.

Non deerum pauperes in terra habitationis tue: idcirco ego præcipio tibi, ut aperias manum fratri egeno & pauperi, qui tecum versatur in terra. Deuteron. 15.

Beatus qui intelligit super egenum, & pauperem: in die mala liberabit eum Dominus. Psalm. 40.

Jucundus homo qui miseretur & commodat: disponet sermones suos in judicio. Psalm. 111.

Tibi derelictus est pauper; orphano tu eris adiutor. Psalm. 9.

Ne dicas amico tuo: Vade & revertere; cras dabo tibi: cum statim possis dare. Proverb. 3.

Qui calumniatur egenum, exprobrat factori ejus: honorat autem eum, qui miseretur pauperis. Proverb. 14.

Benefacit anima sua vir misericors. Prov. 4.

Fœneratur Domino, qui miseretur pauperis, & vicissitudinem suam reddet ei. Proverb. 29.

Qui promus est ad misericordiam, benedictur: de panibus enim dedit pauperi. Prov. 22.

Qui dat pauperi, non indigebit; qui despiciit deprecantem, sustinebit penuriam. Proverb. 28.

Il y aura toujours des pauvres dans le lieu où vous habitez: c'est pourquoi je vous ordonne d'avoir toujours la main ouverte aux besoins de votre frere pauvre & sans secours, qui demeure avec vous dans votre pays.

Heureux l'homme qui a l'intelligence sur le pauvre & l'indigent: le Seigneur le délivrera dans le jour mauvais.

L'homme est heureux, & a sujet d'être content, lequel est touché de compassion envers les misérables; qui leur prête volontiers: il reglera ses discours avec prudence & jugement.

C'est à vous que le soin du pauvre a été laissé; vous serez le protecteur de l'orphelin.

Ne dites point à votre ami: Allez & revenez; je vous donnerai demain: lorsque vous pouvez lui donner à l'heure même.

Celui qui opprime le pauvre par calomnie, fait injure à celui qui l'a créé; & celui qui en a compassion, rend honneur à Dieu.

L'homme charitable fait du bien à son ame. Celui qui fait charité au pauvre, prête au Seigneur à intérêt; & il lui rendra ce qu'il lui avoit prêté.

Celui qui est porté à faire misericorde, sera bené; parce qu'il a donné de ses pains aux pauvres.

Celui qui donne au pauvre, n'aura besoin de rien; mais celui qui le méprise lorsqu'il prie, tombera lui-même dans la pauvreté.

Qui sequitur iustitiam & misericordiam, inveniet vitam, iustitiam, & gloriam. Proverb. 21.

Misericordiâ & veritate redimuntur iniquitas. Proverb. 16.

Honora Dominum de tua substantia. Prov. 3. Qui miseretur pauperis, beatus erit. Proverb. 14.

Noli prohibere benefacere eum qui potest: si vales, & ipse benefac. Proverb. 3.

Qui obturat aurem suam ad clamorem pauperis, & ipse clamabit, & non exaudietur. Proverb. 21.

Propter mandatum assume pauperem, & propter inopiam ejus, ne dimittas eum vacuum. Eccli. 29.

Conclude eleemosynam in sinu pauperis; & hac pro te exorabit. Eccli. 29.

Eleemosynas illius enarrabit omnis Ecclesia Sanctorum. Eccli. 31.

Illi viri misericordiam sunt, quorum pietates non defuerunt: cum semine eorum permanent bona. Eccli. 44.

Fili, eleemosynam pauperis ne defraudes, & oculos tuos ne transvertas à paupere. Eccli. 4.

Pauperi porrigere manum tuam, ut perficiatur propitiatio, & benedictio tua. Eccli. 7.

Ignem ardentem exstinguit aqua; & eleemosyna resistit peccatis. Eccli. 3.

Ante obitum operare iustitiam. Eccli. 14.

Benefac justo, & invenies retributionem magnam; etsi non ab ipso, certe à Domino. Eccli. 12.

Cor inopis non afflixeris, & ne protrahas datum angustianti. Eccli. 4.

Quomodo poteris, ita esto misericors. Si multum tibi fuerit, abundanter tribue; si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude. Tob. 4.

Ex substantia tua fac eleemosynam, & noli avertere faciem tuam ab ullo paupere: ita enim fiet, ut nec à te avertatur facies Domini. Ibidem.

Eleemosyna ab omni peccato, & à morte liberat, & non patietur animam ire in tenebras. Ibidem.

Fiducia magna erit coram summo Deo eleemosyna, omnibus facientibus eam. Ibidem.

Panem tuum, & vinum tuum cum esuriens & egenis comede, & de vestimentis tuis nudos tege. Ibidem.

Ipsa est que purgat peccata, & facit invenire misericordiam, & vitam aeternam. Tob. 12.

Frangere esurienti panem tuum, & egenos vagosque induc in domum tuam; cum videris nudum, operi eum, & carnem tuam ne depexeris. Hæc 58.

Peccata tua eleemosynis redime, & iniquitates tuas, misericordiam pauperum: forsitan ignoscet tibi Deus. Daniel. 4.

Misericordiam & iustitiam custodi; & spera in Domino Deo tuo. Osee 12.

Beati misericordes, quoniam misericordiam consequentur. Matth. 5.

Cum facis eleemosynam, noli canere tubam ante te. Matth. 6.

Te faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua; ut sit eleemosyna tua in abscondito: & Pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi. Ibidem.

Celui qui exerce la justice & la misericorde, trouvera la vie, la justice & la gloire.

L'iniquité se rachete par la misericorde & la verité.

Honorez le Seigneur de votre bien.

Celui qui a compassion du pauvre, sera bienheureux.

N'empêchez point de bien faire celui qui le peut: faites du bien vous-même, si vous le pouvez.

Celui qui ferme l'oreille au cri du pauvre, criera lui-même, & ne sera point écouté.

Affistez le pauvre à cause du commandement qui en a été fait, & ne le laissez pas aller les mains vuides, parce qu'il n'a rien.

Renfermez l'aumône dans le sein du pauvre; & elle priera pour vous.

Toute l'assemblée (des Saints) publiera les aumônes qu'il a faites.

Ce sont des hommes de charité & de misericorde, & les œuvres de leur piété qui ne s'est jamais démentie, subsisteront à présent, avec les autres biens, dans leur maison.

Mon Fils, ne privez pas le pauvre de son aumône, & ne détournez pas les yeux de lui.

Ouvrez votre main au pauvre, afin que votre expiation, & votre offrande soit entière, & parfaite.

L'eau éteint le feu, lorsqu'il est le plus ardent; & l'aumône résiste aux pechez.

Faites des œuvres de justice avant votre mort.

Faites du bien au juste, & vous en recevrez une grande récompense; sinon de lui, au moins du Seigneur.

N'attristez point le cœur du pauvre, & ne differez point de donner à celui qui souffre.

Soyez charitable en la maniere que vous le pourrez. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup; si vous en avez peu, ayez soin de donner de ce peu même, de bon cœur.

Faites l'aumône de votre bien, & ne détournez votre visage d'aucun pauvre; car de cette sorte le Seigneur ne détournera point non plus son visage de dessus vous.

L'aumône délivre de tout peché & de la mort; elle ne laissera point tomber l'ame dans les tenebres.

L'aumône sera un grand sujet de confiance devant le Dieu suprême, pour tous ceux qui l'auront faite.

Mangez votre pain avec les pauvres, & avec ceux qui ont faim, & couvrez de vos vêtements ceux qui sont nus.

L'aumône efface les pechez, & c'est elle qui fait trouver la misericorde, & la vie éternelle.

Faites part de votre pain à celui qui a faim, & faites entrer en votre maison les pauvres, & ceux qui ne savent où se retirer; lorsque vous verrez un homme nud, revêtez-le, & ne méprisez point votre propre chair.

Rachetez vos pechez par les aumônes, & vos iniquitez, par les œuvres de misericorde envers les pauvres: peut-être que le Seigneur vous pardonnera vos offenses.

Gardez la misericorde & la justice; & espérez toujours en Dieu.

Bienheureux ceux qui sont misericordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes misericorde.

Lorsque vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner la trompette devant vous.

Lorsque vous ferez l'aumône, que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite; afin que votre aumône soit dans le secret: & votre Pere, qui voit ce qui se passe dans le

Quicumque

Quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquae frigidae tantum in nomine Discipuli: amen dico vobis, non perdet mercedem suam. Matth. 10.

Discedite à me maledicti in ignem aeternum... Esuriivi enim, & non dedistis mihi manducare, &c. Matth. 25.

Date, & dabitur vobis; mensuram bonam, & conferentem, & coagulatam & superfluentem dabunt in sinum vestrum. Luc. 6.

Qui habet duas tunicas, det non habenti. Luc. 3.

Date, & dabitur vobis. Luc. 6.
Verumtamen quod superest, date eleemosynam; & ecce omnia munda sunt vobis. Idem. Omni petenti te tribue. Luc. 6.

Date eleemosynam: facite vobis sacculos qui non veterascunt, thesaurum non deficientem in caelis; quod sur non appropriat, neque tinea corrumpit. Luc. 12.

Facite vobis amicos de mammona iniquitatis; ut cum defeceritis, recipiant vos in aeterna tabernacula. Luc. 16.

Cornelius, exaudit a est oratio tua, & eleemosyna tua commemorata sunt in conspectu Dei. Act. 10.

Qui parce seminat, parce & metet; & qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus & metet. 2. ad Corinth. 9.

Religio munda & immaculata apud Deum & Patrem, haec est: Visitare pupillos & viduas in tribulatione eorum. Jacobi 1.

Si frater & soror nudi sint, & indigent victu quotidiano; dicat autem aliquis ex vobis: Ite in pace, calefacimini, & saturamini; non dederitis autem ea quae necessaria sunt corpori, quid proderit? Jacobi c. 2.

Qui habuerit substantiam huius mundi, & viderit fratrem suum necessitatem habere, & clauserit viscera sua ab eo; quomodo charitas Dei manet in eo? 1. Joann. 3.

secret, vous rendra la recompense.

Quiconque aura donné seulement à boire un verre d'eau froide à un de ces plus petits-ci, comme étant de mes Disciples; je vous le dis en vérité, il ne perdra point la recompense.

Retirez-vous de moi, maudits: allez au feu éternel... Car j'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger, &c.

Donnez, & il vous sera donné; on vous versera dans le sein une bonne mesure bien pressée, & qui après avoir été secouée, se répandra encore par-dessus les bords.

Que celui qui a deux vêtements, en donne un à celui qui n'en a point.

Donnez, & il vous sera donné.

Après tout donnez l'aumône; & il n'y a plus rien que de pur à votre égard.

Donnez à tous ceux qui vous demanderont.

Donnez l'aumône: faites-vous des bourses qui ne s'usent point par le temps; amassez un trésor dans le Ciel: un trésor qui ne perisse jamais, d'où les voleurs n'approchent point, & que les vers ne peuvent corrompre.

Employez vos richesses injustes à vous faire des amis; afin que lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.

Cornelle, vos prières & vos aumônes sont montées jusqu'à Dieu, & il s'en est souvenu.

Celui qui sème peu, moissonnera peu; & celui qui sème avec abondance, moissonnera aussi avec abondance.

La religion & la piété pure & sans tache aux yeux de Dieu notre Père, consiste en ceci: A visiter les orphelins & les veuves, dans leur affliction.

Si un de vos frères ou une de vos sœurs n'ont point de quoi se vêtir, & qu'ils manquent de ce qui leur est nécessaire chaque jour pour vivre; & que quelqu'un leur dise: Allez en paix, je vous souhaite de quoi vous couvrir & de quoi manger, sans que vous leur donniez de quoi satisfaire aux nécessités de leurs corps, de quoi leur serviront vos paroles?

Si quelqu'un a des biens de ce monde, & que voyant son frère en nécessité, il lui ferme son cœur, & ses entrailles; comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui?

Exemples de l'Ancien Testament.

L'exemple de l'hospitalité, dans le saint Patriarche Abraham.

Qui ne sera ravi de voir dans l'Écriture, la diligence & l'empressement d'Abraham, à attendre à la porte de sa maison les Pèlerins, pour les y recevoir, à les prévenir, à aller au-devant d'eux, & les prier d'entrer chez lui? Il étoit comme en embuscade, pour n'en laisser échapper aucun; pour les inviter de la manière la plus généreuse & la plus honnête, comme s'il avoit espéré d'eux la plus grande grâce: Domine, si inveni gratiam ante te, ne praeferas puerum tuum. Ce sont les termes dont il se servoit pour les inviter: Si vous avez quelque considération pour moi, ne passez pas par-devant la maison de votre serviteur sans y entrer: qu'on dresse la table, qu'on apporte ce que l'on trouvera, qu'on leur donne à manger, qu'on leur fournisse abondamment tout ce dont ils ont besoin. Hélas! les temps, ou plutôt les esprits & les cœurs des hommes sont bien changés! Bien loin de prévenir les pauvres, pour épargner leur honte; bien loin de leur témoigner qu'on leur veut faire du bien, on s'endurcit à leurs prières & à leurs cris. Ils n'osent frapper à vos portes; vous les traiteriez d'impudens & d'importuns: ni se présenter presque devant vous; vous les

rebutez, vous les renvoyez; à peine pouvez-vous vous refondre de leur donner quelque petit secours.

Nous lisons au troisième livre des Rois, que le malheureux Roi Achab voyant la famine dans son Royaume, à cause de cette grande sécheresse qui arriva, lorsque le Prophète Elie eut fermé les Cieux, & défendu aux nuës de donner de la pluie; au lieu de songer à son peuple affamé, & de rechercher les moyens de secourir un million de pauvres qui n'en pouvoient plus, il n'eut de pensée, de soin, ni d'empressement que pour les chevaux. Il appelle l'économiste de sa maison, & lui dit: Voici un temps bien rude & bien fâcheux; je vois la famine qui augmente tous les jours. Ne croiriez-vous pas qu'après cela ce Prince lui va donner ordre d'équiper des vaisseaux, pour envoyer chercher du bled chez les étrangers; qu'il va faire des aumônes publiques, & ouvrir tous les magasins? Ce n'est pas à quoi il pense: Allez, lui dit-il, visitez toutes les plaines, & tous les vallons de mon Royaume, pour voir si vous n'y trouverez point de fourrage & d'herbes, afin de sauver nos chevaux & nos mulets: Si j'ou-

De la dureté d'Achab envers les pauvres durant une famine.

Genes. 18.

3. Reg. c. 7.

possimus invenire herbam, & salvare equos, & mulos: & non penitus jumenta inereant. Ce Prince cruel se voit entouré d'une foule de Pauvres, qui d'une voix mourante lui demandent du pain; & il ne leur dit pas une parole de consolation. Il voit les ruës & les places publiques remplies de ces squelettes animez; il trouve à la campagne des hommes qui brouillent l'herbe comme des bêtes: il n'est point touché de ce spectacle. Voilà ce que font tant de mauvais riches, qui dans les necessitez extrêmes, trouvent dequoi nourrir des chevaux, & n'ont pas dequoi soulager les pauvres.

Comme Dieu recompensa la charité de la veuve de Sarephtha. 3. Reg. 17.

Chacun sçait ce qui arriva à cette pauvre Veuve de Sarephtha, qui n'avoit qu'un peu de farine, & un peu d'huile, afin de faire un pain pour elle & pour son enfant: après quoi il lui falloit se refoudre à mourir de faim, si Dieu ne la secouroit par quelque voye extraordinaire. Néanmoins, parce qu'elle employa ce peu qui lui restoit de provision, pour la nourriture du Prophete Elie, Dieu recompensa tellement sa charité, que ni la farine, ni l'huile ne lui manquerent point le reste du temps que la sécheresse dura. C'est ainsi que Dieu multiplie les biens de ceux qui font l'aumône.

L'exemple du saint homme Tobie.

Tobie étant captif, ne se contentoit pas de visiter tous les jours ceux de sa nation qui étoient captifs comme lui, & de les consoler dans leur affliction: il les secouroit de ses biens, autant que ses biens le lui pouvoient permettre: il donnoit aux uns dequoi vivre, aux autres dequoi se vêtir, & procuroit la sepulture aux défunts. Mais voici l'importante leçon que ce saint homme fit à son fils, de mœurs déjà si semblables aux siennes, dans la pensée qu'il avoit, quoi que avant le temps, qu'il seroit bientôt délivré des liens d'une vie qui ne pouvoit plus désormais que lui être si fort à charge, non pas tant pour l'aveuglement & la misère qui l'accabloient, que pour être obligé d'entendre en sa maison le bruit du murmure & de l'impatience; chose si triste & si nouvelle pour lui: *Ex substantia tua fac elemosynam.* Mon fils, j'espère de voir bientôt la fin de mes jours, & que Dieu me fera la grace de vouloir bien, suivant mes vœux,

Tob. 4.

La cause du malheur du mauvais Riche.

CE que nous devons apprendre de l'exemple du mauvais Riche de l'Evangile, c'est que la cause de son malheur, fut de n'avoir pas donné l'aumône, & d'avoir manqué de secourir le pauvre Lazare. Car l'Evangile ne dit pas qu'il fût un blasphémateur, un homicide, un impudique, un sacrilege, un médiant, ou un vindicatif, ni qu'il fût coupable de quelque autre crime: mais seulement qu'il étoit vêtu de pourpre & de lin, & qu'il se traitoit magnifiquement tous les jours; tandis qu'il y avoit un pauvre appelé Lazare, couché à sa porte, tout couvert d'ulceres, qui eût bien voulu se pouvoir rassasier des miettes qui tomboient de sa table, mais à qui personne ne donnoit rien; en sorte que la cruauté qu'il exerça envers Lazare, fut la cause de sa damnation.

Luc. 16.

Exemple du Fils de Dieu même, dans la multiplication des pains.

Le Fils de Dieu nous a donné lui-même l'exemple de la charité envers les Pauvres, dans le miracle de la multiplication des pains, où il semble que les principales circonstances qui doivent accompagner l'aumône, soient marquées. Car il ouvre les yeux pour considérer la nécessité de ce peuple, qui le suivoit de-

recueillir en sa paix un homme, qui ne peut plus aussi-bien être utile à rien en ce monde. J'ai une chose de la dernière importance à vous dire; aussi est-ce le dernier avis que je vous donne: profitez-en, mon cher enfant, & qu'il ne sorte jamais de votre mémoire. Faites l'aumône; mais prenez garde de ne la pas faire d'un bien injustement acquis; faites-la de votre bien, & de votre propre substance. *Et nolite avertere faciem tuam ab illo paupere: ita enim fiet ut nec a te avertatur facies Domini:* Et afin que Dieu ne détourne point ses regards de dessus vous, prenez garde de ne détourner jamais la vûe à la rencontre d'aucun pauvre. Mais comment satisfaire à tous, si votre bien ne suffit pas? *Quomodo poteris, ita esto misericors:* Faites selon votre pouvoit, & quand même vous pourrez peu, donnez volontiers de ce peu, & le reste que nous avons déjà rapporté séparément. Il n'oublia pas de donner le même avis à ce même fils, & à ses petits-fils, quand il fut effectivement au lit de la mort. Je vous ai souvent portez à faire l'aumône, je vous y exhorte encore à ces derniers momens: & souvenez-vous de recommander expressément à vos enfans de la faire: *Filiis vestris mandate ut faciant justitias & elemosynas.*

L'exemple de Job.

Le saint homme Job ne lui cedoit point en charité; & l'on peut dire qu'il lui en avoit donné l'exemple, aussi-bien que de la patience, qu'il pratiqua dans l'affliction dont il plût à Dieu de l'éprouver: & pour cela il suffit de rapporter ce que ce miracle de charité & de patience dit de lui-même: *Oculus sui caco, & pes claud;* *Pater eram Pauperum.* Je servois d'œil à l'aveugle, & de pied au boiteux, & l'on me regardoit comme le Pere des Pauvres; c'est de quoi tous ceux qui en étoient les témoins oculaires, me rendoient témoignage, & tous ceux qui en entendoient parler, me donnoient mille benedictions, & me souhaitoient toute sorte de bonheur: *Auris audiens beatificabat me, & oculus videns testimonium reddebat mihi; eo quod liberarem pauperem vociferantem, & pupillum cui non esset ad-jutor. Benedictio perituri super me veniebat, & cor vidua consolatus sum, &c.*

Job. 29.

Exemples du Nouveau Testament.

puis trois jours sans avoir dequoi manger dans ce desert. Non content d'en avoir pitié, touché de les voir en cet état, il fait un miracle de sa puissance, pour pourvoir à leur subsistance, par la multiplication de cinq pains dans une rencontre, & de sept dans une autre. On ne peut douter qu'il n'ait voulu confondre par cet exemple, la dureté de ces riches impitoyables, qui manquent d'affister les pauvres dans leurs plus pressantes necessitez, eux qui ont si peu, pour le faire, besoin de miracle, comme lui le fit alors, parce que le besoin de ce peuple le toucha, & qu'il pouvoit faire un miracle.

L'exemple des premiers Chrétiens.

Les premiers Chrétiens étoient si charitables, qu'il n'y avoit point de pauvres parmi eux. Ils étoient perfecutez, dépouillez de leurs biens, accablez de tributs. Nul, dit le Texte sacré, ne consideroit ce qu'il possédoit, comme étant à lui en particulier; mais toutes choses étoient communes entre eux: *Nec quisquam eorum, quæ possidebat, aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia,* dit saint Luc aux Actes des Apôtres.

Act. 4.

Nous avons une admirable leçon de misericorde,

L'exemple du Samaritain de l'Evangile. Luc. 10.

ricorde, & de charité en la personne de ce Samaritain, dont le Fils de Dieu fait le portrait dans une parabole de l'Evangile. Un pauvre voyageur étoit tombé entre les mains des voleurs, qui non contents de lui avoir enlevé tout ce qu'il avoit d'argent, l'avoient dépouillé, couvert de playes, & laissé demi-mort. Un Prêtre de la Loi, & ensuite un Levite passerent successivement par ce chemin; sans lui donner secours, quoi qu'ils l'eussent aperçu en ce pitoyable état: mais un Samaritain n'en fit pas de même. Car touché de compassion, il lui banda ses playes, étancha son sang, le mit sur son cheval, & le conduisit jusqu'au lieu, où on le pouvoit panser à loisir, donna de l'argent au maître de l'hôtellerie, & promit de satisfaire au reste qu'il pourroit coûter pour le faire guerir; en lui recommandant d'en avoir bien soin. Peut-on voir une aumône mieux placée; plus à propos, & plus charitablement pratiquée?

L'exemple de Tabitha ressuscitée par saint Pierre. Act. 9.

Aux Actes des Apôtres, chap. 9. il est parlé d'une femme qui demeuroit à Joppé, nommée Tabitha, ou Dorcas, remplie de merites, par ses bonnes œuvres, & les aumônes qu'elle faisoit. Elle avoit tellement gagné l'affection des pauvres qu'elle affiçoit, qu'étant morte, saint Pierre la ressuscita, à la priere des veuves, qui lui montrerent les robes que Dorcas leur avoit données. En sorte que saint Pierre touché de compassion pour les pauvres, qui perdoient une mere en la mort de cette charitable femme, & attendri par les larmes de ces veuves qu'elle entretenoit, s'adressa à Dieu, pour rendre la vie à cette sainte aumôniere: ce qu'il obtint, avec la joye de tous les pauvres, & l'admiration de toute la ville.

L'exemple de Cornille le Centurion.

Il est aussi fait mention au chap. 10. des mêmes Actes, d'un homme nommé Cornille, Centurion de la cohorte appelée Italique, homme religieux & craignant Dieu, lui & toute sa famille, & qui faisoit beaucoup d'aumônes. Or quoi qu'il fût encore payen, un Ange lui apparut, & lui dit, que ses prieres & ses aumônes étoient montées jusqu'au trône de Dieu, & l'avoient fait souvenir de lui. Il fut averti de faire venir saint Pierre, qui l'instrueroit de ce qu'il devoit faire pour être Chrétien; ce qu'il executa: & ses aumônes

lui attirerent le bonheur d'être éclairé des lumières de la Foi: Le premier de tous les Gentils, à qui par l'ordre du Ciel, le premier des Apôtres, & le chef de tous les Fideles, ouvrit ainsi la porte de l'Eglise.

Il est encore rapporté dans ces mêmes Actes, chap. 4. que les Chrétiens d'Antioche ayant été par la revelation faite à un Prophete nommé Agabus, qu'une grande & universelle famine devoit désoler toute la terre; les Disciples & les nouveaux Chrétiens qui étoient dans cette ville, pour prévenir cette misere generale, envoyerent des secours à leurs freres, qui étoient dispersés dans la Judée, par les mains de Saul & de Barnabé; & les adresserent aux Anciens pour les distribuer selon l'occasion, & les necessitez de chacun. Et saint Paul au 15. chap. de l'Épître aux Romains, dit que les Fideles de l'Eglise de Macedoine, en firent autant dans une autre rencontre à l'égard des Chrétiens de Jerusalem; & ce grand Apôtre se chargea lui-même du soin de porter leurs charitez.

Les aumônes que les Chrétiens d'une ville envoioient à ceux d'une autre.

Mais rien ne fait davantage voir le merite de l'aumône, & ne nous doit davantage animer à la faire liberalement, que ce que saint Matthieu rapporte, que fera le Fils de Dieu au jour du dernier Jugement; lorsqu'ayant mis tous les Prédestinez à sa droite, & tous les Reprouvez à sa gauche, tournant vers ceux-ci ses regards enflammez de colere & de fureur, il prononcera ces effroyables paroles: Allez maudits, au feu éternel, qui est préparé au demon & à ses anges. Et pour leur rendre raison de ce terrible arrêt, il ajoutera: Esurivi, & non dedistis mihi manducare, &c.

L'estime que le Sauveur fera de l'aumône au jour du Jugement dernier.

J'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, & vous ne m'avez pas donné à boire; j'étois hors de chez moi dans un pays étranger, & vous n'avez pas voulu me recevoir; j'étois tout nud, & vous m'avez refusé un méchant habit; j'étois malade, & transi de froid dans la prison, & vous ne m'avez pas rendu une seule visite: allez maudits, retirez-vous de moi. Pour vous qui avez accompli ma loi, dira-t-il aux Elus, se tournant vers eux: Vous êtes les benis de mon Pere: venez; son Royaume vous appartient: car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, &c.

Math. 25.

Applications de quelques passages.

L'aumône est le fondement de notre esperance.

*D*ivitis hujus seculi praecepe... communicare, & miserabilis, & pauper. Apocal. 3. Vous dites, je suis riche, je suis comblé de biens, & rien ne me manque; & vous ne voyez pas que vous êtes miserable, que vous faites pitié, que vous êtes pauvre. On peut faire un semblable reproche, mais dans un autre sens, aux riches du monde. Vous dites: je suis pauvre, quand on vous presse de donner l'aumône; & cependant vous êtes com-

Mauvaise excuse des Riches pour se dispenser de donner l'aumône.

blé de biens: Vous dites: mes dépenses se montent bien haut, je n'ai pas même le necessaire; & vous ne manquez de rien: Vous dites: mes besoins sont grands; & vous ne voyez pas que vos revenus suffiroient à la subsistance de plusieurs familles.

Qui offert sacrificium ex substantia pauperum, quasi qui victimat filium in conspectu patris sui. Eccli. 34. Celui qui fait un sacrifice à Dieu de la substance des pauvres, est comme un homme, qui prenant un enfant que son pere aime, l'égorge en sa presence; c'est, dit saint Chrysostome, ce que font les riches quand après avoir acquis du bien par des voyes injustes, ils en donnent une partie en aumône. Ils ont trempé les mains dans le sang des pauvres, qui sont les Enfants de Dieu; il faudroit que Dieu fût bien injuste pour accepter un tel sacrifice. L'aumône doit être faite encore une fois de notre propre bien, & non du bien d'autrui.

Ceux qui donnent l'aumône des biens acquis injustement.

Rapina pauperis est in domibus vestris. Isaïe 3. C'est le reproche que le Prophete Isaïe

Tout Riche qui refuse de faire

L'aumône, retient le bien d'aumône.

faisoit aux riches, que leurs maisons étoient remplies du bien qu'ils avoient ravi aux pauvres. Ne croyez pas, dit saint Chrysostome, que pour être sujets à ce reproche, il fût besoin qu'ils eussent enlevé par force les héritages des pauvres gens, & qu'ils les eussent dépotuillés du peu qu'ils leur avoient trouvé; il suffit qu'ils aient manqué de les assister de leur abondance dans leurs pressantes nécessitez, quoi que les riches eussent acquis par des voyes legitimes tous les grands biens qu'ils possédoient.

L'obligation de faire l'aumône est de justice.

Fili elemosynam pauperis ne defraudes. Eccli. 4. Il faut peser la force de ces paroles, disent les Peres: & vous verrez que selon l'intention de Dieu, ce qu'on leur donne leur appartient, & qu'ainsi c'est leur faire tort, & leur ravir ce qui leur est dû, que de ne leur point faire de part des biens superflus que l'on a. Le Texte grec que saint Chrysostome a suivi, porte: *Fili, vitam pauperis ne spoliés.* N'ôtez pas la vie au pauvre. C'est le tuer en effet, & se rendre coupable de sa mort, selon les Peres, de le laisser mourir de faim, faute de secours.

Sur la même vérité que l'aumône est une action de justice.

Dispersit, dedit pauperibus: justitia ejus manet in seculum seculi. Psalm. 111. Ce n'est pas sans mystere que le Psalmiste appelle la distribution que nous faisons de nos biens entre les mains des pauvres, une action de justice. C'est qu'il nous veut apprendre que quand les riches donnent l'aumône, ils payent justement ce qu'ils doivent; & que quand ils la refusent, ils retiennent injustement ce qui n'est pas à eux.

Pourquoi les riches sont appelés du nom de substance.

Qui habuerit substantiam hujus mundi, & viderit fratrem suum necessitatem habere, &c. 1. Joann. 3. Le Disciple bien-aimé, nomme les richesses la substance de ce monde; non pas qu'elles soient véritablement des substances, comme l'or, l'argent, les pierreries, les maisons, &c. Car les cieux, les astres, les éléments, sont des substances, & ne sont pas des richesses: mais elles sont appelées de ce nom, parce qu'elles soutiennent les accidens, dont le monde fait tant d'état; sçavoir, la Noblesse, l'honneur, le credit, la puissance, les plaisirs: toutes ces choses sont appuyées sur les richesses. Mais pour être véritablement telles dans le dessein de Dieu, il faut qu'elles soutiennent l'indigence & la misere du pauvre. C'est la reflexion que font quelques Interpretes.

L'aumône est une usure que l'on exerce avec Dieu.

Foveratur Domino, qui miseretur pauperis. Proverb. 19. Dieu, dit saint Augustin, défend de donner à un homme à usure, & il commande que l'on lui prête à lui-même de la sorte. Il condamne les premiers usuriers, & les envoie au feu éternel: au contraire, il promet la couronne & la recompense éternelle aux seconds. Dieu n'a pas besoin de votre argent; mais le pauvre en a besoin. Donnez au pauvre; & Dieu le reçoit. Le pauvre ne peut vous rendre ce que vous lui prêtez; il ne peut vous témoigner autrement sa reconnaissance, qu'en priant Dieu pour vous de prendre sa place: Dieu le fait. Considérez quel parti il vous fait, & si l'on peut perdre avec lui, puisqu'il a Dieu même pour répondant: & qu'ainsi c'est Dieu proprement à qui vous prêtez; Dieu que vous ne devez pas craindre d'appauvrir, & qui ne craint pas que l'on l'appauvrissè; qui propose & signe le contract lui-même; qui vous donne de quoi prêter, & se fait un plaisir libre & gratuit de pouvoir vous rendre.

Cum effuderis esurienti animum tuum, & animum afflictum repleveris, eris sicut fons aquarum. Isaïe 12. Quelques Interpretes, fondez sur ce passage, comparent l'argent à l'eau des puits, laquelle se dessèche, & se tarit lors qu'elle n'est point assez souvent tirée; c'est pourquoi on l'abandonne à l'usage commun; & engendre dès qu'elle commence à croupir mille sortes d'insectes: au contraire, elle fournit avec plus d'abondance, quand on en puise souvent. Ainsi l'avarice qui fait reserver les biens sans en faire l'aumône, en fait par cette épargne même dessécher la source; au lieu que plus on la donne libéralement, plus Dieu à coûtume de multiplier les biens.

Dien multiplie les biens de ceux qui donnent l'aumône.

Dispersit, dedit pauperibus. Psalm. 111. Il a répandu abondamment son bien sur le pauvre, dit le Psalmiste; aussi ne s'écarte-t-il jamais cet homme aumônier des sentiers de la justice, & c'est par là encore qu'il s'éleva au plus haut degré de puissance & de gloire, ajoute le même Roi Prophete: *Justitia ejus manet in seculum seculi; & exaltabitur in gloria.* Il vivra éternellement dans le souvenir des hommes; sa memoire sera en benediction, & sa reputation à l'épreuve des traits les plus envenimés de la calomnie: *Ab auditione mala non timebit.* Que de gens font de grands frais sans gagner autre chose que de se rendre méprisables au public, & abominables aux yeux de Dieu.

Benediction sur celui qui fait l'aumône.

Ibidem.

Ibidem.

Da Altissimo secundum datum ejus. Eccli. 33. Donnez au Tres-haut, selon qu'il vous a donné, dit l'Ecclesiastique: Que vos aumônes soient proportionnées à votre revenu; & faites votre offrande de bon cœur, à proportion de ce que vous avez reçu: *Secundum datum ejus*: il ne dit pas, donnez au Seigneur selon ce que vous avez de reste: tout le monde convient qu'on est obligé de donner aux pauvres tout son superflu. Mais ne pourroit-on pas dire aujourd'hui que chez les plus riches, la qualité de superflu est un titre chimerique? Peu à qui les plus gros revenus suffisent. On ne connoît plus de superflu, quand la cupidité, l'ambition, ou l'amour du plaisir dominant. Peut-on avoir quelque chose de trop quand on dépense plus que l'on n'a?

Il faut faire l'aumône selon ses moyens.

Facite vobis amicos de mammona iniquitatis; ut cum defeceritis, recipiant vos in aeterna tabernacula. Luc. 16. L'aumône est un dépôt que vous confiez aux pauvres, & qu'ils conserveront cherement, pour le découvrir un jour à la face de tout l'Univers. Oüi, tous ces pauvres que vous aurez nourris, tous ces malheureux que vous aurez soulagez, tous ces prisonniers que vous aurez vüitez, tous ces malades que vous aurez assistez, tous ces orphelins que vous aurez protegez, toutes ces veuves que vous aurez défenduës, paroîtront entre votre Juge & vous, & seront comme autant de témoins qui publieront à haute voix vos aumônes. Quelle consolation pour vous, dans ce jour d'horreur, & de désolation universelle? Ah! mes freres, vous que la Providence a comblez des biens de cette vie; pensez que la vie ou la mort éternelle sont entre vos mains, par le moyen de l'usage que vous ferez de vos richesses; & qu'elles vous peuvent être une source ou de bonheur ou de malheur éternel. Vous pouvez entrer dans le Ciel comme les autres, le Seigneur a levé l'obstacle fatal qui sembloit vous en rendre l'entrée impossible; mais n'esperez point d'être admis en ce Royaume bienheu-

reux quand la mort vous aura rendu égal à tous les autres : si les pauvres qui pour lors ne vous craindront pas, & qui ayant pris le devant, garderont ces lieux fortunez, & y auront pris les premiers leur place, ne vous y reçoivent : c'est-à-dire, si vous n'avez accompli le précepte de l'aumône.

PARAGRAPHE QUATRIEME.

Pensées & Passages des Saints Peres sur l'Aumône.

Superflua divitum, necessaria pauperum sum; res aliena possidentur, cum superflua possidentur. S. August. in Psalm. 147. Si potes dare, da: si non potes, affabilem te fac. Coronat Deus bonam voluntatem, ubi non invenit facultatem. Idem, in Psalm. 109.

Non est satis perfecta misericordia, qua precibus extorquetur. Idem, lib. de 50. Homil. Homil. 49.

Magnum est opus elemosyna; ut homo faciat, quod facit Deus. Idem, ibidem.

Sacrificium Christiani est elemosyna in pauperem; hinc enim Deus propitius sit peccatis: nisi autem propitius peccatis fiat Deus, quis remanebit nisi reus? Ibidem, Homil. 23. de 50.

De justis laboribus jussit Deus dari; de rapinis vero prohibuit dari. Ibidem, Homil. 40. de 50.

Memento quid purpurato diviti contigerit, qui non ideo damnatus est, quod aliena tulerit, sed quod egenti pauperi sua non tribuerit: & in inferno positus ad petenda minima pervenerit, qui hic parva negavit. Idem, l. de Conflictu vitior. & virtut.

Qui dat elemosynam ut careat radio interpellantis, non ut resciat viscera indigentis, & rem & meritum perdit. Idem, super Psalm.

Qui pauperibus dat, benefacit; qui tacentem intelligit, beatus. Idem.

Hec est solatium grande credentium; totius virtutis nostra praesidium, munimentum spei, medela peccati, corona pacis, qua promeretur Christum judicem, & Deum computat debitorem. Idem, lib. de elemosyna.

Date omnibus, ne cui non dederitis, ipse sit Christus. Homil. 39. inter 50.

Quod perituum erat in terra, servatum est in caelo. Idem.

Ideo negatur misericordia diviti, quia ipse, dum viveret, noluit misereri. Ideo rogans dives non exauditur in tormentis, quia rogantem pauperem non exaudit in terris. Idem, Serm. 25. de Verbis Dom. secundum Luc.

Ipsa Deus dat opes, ipse accipit, quasi senus trajectitium facit. Idem, Homil. 29. inter 50.

Ista vero iniustitia magna est, ut egeat Dominus tuus, & habeat unde luxurietur servus tuus. Idem, de Discipul. Christ.

Quasi senus trajectitium facis: hic das, ibi recipis; hic das res perituras, ibi recipis res sine fine mansuras. Idem, Serm. de Verbis Isaïæ, c. 6.

Deus pauperes in hoc mundo esse voluit, ut divites peccata sua redimerent. Idem, tract. de recta Convers.

Crimina elemosynis possunt redimi, si ta-

Tome 1.

LE superflu des riches est le nécessaire des pauvres; on a du bien d'autrui, dès-lors qu'on a du superflu.

Si vous pouvez donner l'aumône, donnez-la; si vous ne pouvez, montrez-vous doux & affable à ceux qui sont en nécessité. Dieu recompense la bonne volonté, quand on n'a pas le moyen de donner.

Ce n'est pas une miséricorde & une libéralité bien louable, quand on nous arrache à force de prières, ce que nous donnons.

L'aumône est une grande action; car alors l'homme imite Dieu même, en faisant ce qu'il fait.

L'aumône est proprement le sacrifice d'un Chrétien; car c'est par ce moyen qu'on apaise Dieu irrité par nos crimes: & si on ne l'apaise, on est toujours criminel devant ses yeux.

Dieu ordonne de faire l'aumône du fruit de ses travaux, & non de ce que nous avons acquis par des rapines, & des moyens illicites.

Souvenez-vous de ce qui est arrivé au mauvais Riche couvert de pourpre. Il n'a pas été reprouvé pour avoir ravi le bien d'autrui; mais pour n'avoir pas donné du sien à un pauvre qui languissoit à sa porte: il est réduit dans les Enfers, à demander le moindre soulagement, pour l'avoir refusé aux autres en cette vie.

Celui qui donne l'aumône pour se délivrer de l'importunité du pauvre qui demande, & non pour soulager sa faim & sa misère, perd ce qu'il donne, & le mérite de son aumône.

Celui qui donne à ceux qui lui demandent, est bien-faisant; mais celui-là peut être appelé heureux, qui entend la voix & la misère de celui qui n'ose même demander.

L'aumône est la consolation de ceux qui ont la foi, l'appui de l'espérance chrétienne, la conservatrice des vertus, & le remède du péché; c'est elle qui achève notre paix & notre réconciliation avec Dieu: elle qui nous rend notre Juge favorable, & Dieu, notre débiteur.

Donnez à tous les pauvres qui se présentent, de peur que celui à qui vous refuserez ne soit Jésus-Christ même.

Ce qui eût été entièrement perdu sur la terre, vous est réservé pour le Ciel, quand vous le donnez par aumône.

On ne fait nulle miséricorde au mauvais Riche dans l'Enfer, parce que lors qu'il vivoit, il n'a eu nulle compassion du pauvre: on n'écoute point ses prières au milieu de ses supplices, parce qu'il n'a point écouté les cris du pauvre sur la terre.

C'est Dieu qui nous donne les biens de ce monde: & c'est lui qui les reçoit par la main du pauvre comme l'intérêt du transport.

C'est une injustice criante, que Dieu dans ses pauvres manque du nécessaire, pendant que vos serviteurs sont dans l'abondance.

Vous donnez vous-même votre argent à condition qu'on vous en fera tenir ailleurs la valeur avec intérêt; vous donnez ici, & vous recevez dans le Ciel; vous donnez des choses périssables, pour en recevoir d'éternelles.

Dieu a voulu qu'il y eût des pauvres en ce monde, afin que les riches rachetassent leurs pechez en faisant l'aumône.

On peut racheter ses pechez par des aumô-

D d 2

*men mutaveris. Idem, Homil. 19. inter 50.
Si habes, da de tuo: melius nulli dabis,
quam alios spoliabis. Ibid. Hom. 7.*

Superfluum divitis, patrimonium est pauperis. Idem.

Peccatis tuis venundatus es: redime te pecuniâ tuâ. Vilis pecunia, sed pretiosa est misericordia. Ambros. Serm. de Helia.

Misericordia largior, ubi fides promptior: nihil tam commendat Christianum, quam miseratio charitatis. Idem de Officiis.

Quid miser iudici respondebis? Parietes vestis; hominem non vestis: equos phaleris ornas; fratrem tuum laceris amictum pannis aspernas. Idem, lib. de Nabuthe c. 13.

Pecuniam habes: redime peccatum tuum. Non venalis est Dominus, sed tu ipse venalis; tu peccatis tuis venundatus es: redime te operibus bonis, redime te pecuniâ tuâ. Lib. de Helia & Jejunio.

Hoc magnum incentivum misericordia, ut compatiatur alienis necessitatibus; necessitatem aliorum quantum possumus, juvemus, & plus interdum quam possumus. Idem, lib. de Offic.

Misericordia non de meritis iudicare consuevit, sed necessitatibus subvenire; juvare pauperem, non examinare iustitiam. Idem, in Epist.

Nihil tam secundum naturam est, quam juvare consortem naturæ. Idem, de Offic.

Neque enim majoris est criminis habentis tollere, quam cum possis & abundes, indigentibus denegare. Idem, vel alius quis Author Sermonum eidem attributorum, Serm. de Domin. post Pentecosten.

Esurientium panis est quem tu detines, nudorum indumentum quod tu includis, miserorum redemptio, pecunia quam tu in terra fodis: tantorum scias te invadere bona, quantis prestare possis & nolis. Idem, ibidem.

*Non sunt bona hominis, quæ secum ferre non potest: sola misericordia comes est defensorum. Idem, ibidem.
Si non pavisti, occidisti. Idem.*

Non memini me legisse malâ morte mortuum: qui libenter opera charitatis exercuit: habet enim multos intercessores, & impossibile est multorum preces non exaudiri. S. Hieronym. Ep. ad Nepot.

Hoc præstat elemosyna quod & baptisus: propterea tu magis agito gratias Deo, quando dederis, quam pauper qui accipit; tibi agat gratias. Idem, Comment. in Ps. 133.

Elemosyna redemptoris nostri oculis illa placet, quæ non de illicitis rebus, & iniquitate congeritur, sed quæ de rebus concessis & bene acquisitis impenditur. Gregor. Ep. 110.

Quidam pauperem contumeliosius prius afficiunt, quam dent elemosynam. Videtur ergo quod illata injuria satisfactionem solvunt, dum dona largiuntur. Idem, 22. Moral.

Si nihil habes, collacrima. Magnum est infortunato remedium miseratio ex animo collata. Greg. Naz. Orat. de Pauper. Amore.

Nihil tam divinum habet homo, quam de

nes, pourvû qu'on change de vie.

Donnez l'aumône de votre bien, si vous en avez; il vaut mieux ne rien donner, que de dépouiller l'un pour vêtir l'autre.

Le superflu du riche est le patrimoine du pauvre.

Vous vous êtes vendu & livré par vos pechez, rachetez-vous par votre argent. L'argent est méprisable & vil, mais la miséricorde est une chose précieuse.

Où la foi est plus vive, la miséricorde est plus abondante: rien ne rend un Chrétien plus recommandable qu'une miséricorde charitable.

Malheureux! qu'aurez-vous à répondre à votre Juge? Vous tapissez des murailles; & vous ne couvrez pas le pauvre qui est tout nud: vous parez des chevaux, de riches harnois; & vous méprisez votre frere couvert de haillons.

Vous avez de l'argent: rachetez vos pechez. Le Seigneur n'est point venal, mais vous l'êtes; vous vous êtes vendu en pechant: rachetez-vous par vos bonnes œuvres, & par votre argent.

Voilà un puissant motif pour nous porter à avoir compassion des miseres d'autrui: secourons-les autant que nous le pouvons, & quelquefois même au-delà de ce que nous pouvons.

La véritable charité n'a pas coutume de juger du mérite des personnes, mais seulement de les secourir dans leurs besoins; elle assiste le pauvre, sans examiner la vérité de ce qu'il dit pour s'attirer la compassion.

Rien ne nous doit être plus naturel, que d'assister celui qui est de même nature que nous.

Ce n'est pas un plus grand crime d'ôter à quelqu'un le bien qu'il a, que de refuser de faire part du nôtre à celui qui est en nécessité, quand nous le pouvons, & que nous avons de quoi.

C'est le pain de ceux qui ont faim que vous retenez; c'est le vêtement de ceux qui sont nus, que vous enfermez dans vos coffres; l'argent que vous cachez, doit être employé à racheter les misérables: & sçachez que vous ravissez le bien d'autant de personnes, qu'il y en a que vous pourriez assister dans leurs besoins.

Ce que l'homme ne peut emporter avec soi, n'est pas proprement son bien; il n'y a que la miséricorde qu'on a exercée qui accompagne les morts.

Vous êtes coupable de la mort de ceux qui auroient encore prolongé leur vie, si vous n'aviez refusé de les nourrir.

Je ne me souviens point d'avoir lû dans aucun livre; qu'une personne charitable ait fait une fin malheureuse: car elle a plusieurs personnes qui prient pour elle; & il ne se peut faire que les prières de tant de gens ne soient pas écoutées.

L'aumône a le même effet que le baptême: c'est pourquoi vous avez plus de sujet de rendre grâces à Dieu quand vous donnez l'aumône, que le pauvre qui la reçoit, n'en a de vous remercier.

L'aumône qui est agréable aux yeux du Sauveur du monde, c'est celle qui se fait, non des biens mal acquis, mais de ceux que nous avons amassés par des voyes legitimes.

Il y a des gens qui chargent le pauvre d'injures, avant que de lui faire l'aumône. Ces personnes ne semblent-elles pas leur faire satisfaction de ces injures en leur faisant ensuite quelque bien?

Si vous n'avez pas de quoi soulager un misérable, mêlez vos larmes avec les siennes. C'est un grand soulagement à un pauvre infortuné, que la sincère compassion qu'on témoigne lui porter.

L'homme n'a rien de plus grand ni de plus di-

Nullis bene mereri. Fac calamitoso sis Deus, Dei misericordiam imitando. Idem, ibidem,

Eleemosyna cum iniquitate acquisita abominatio est coram Christo. Basil. in Admonit. ad Fil. Spirit.

Eleemosyna magnitudo non in pecuniarum multitudinè judicatur, sed in dantium promptitudine. Propterea Apostolus: Si voluntas prompta est, secundum id quod habet, accepta est. S. Chrysof. Homil. 34. ad Popul. Antioch.

Non ad hoc accepisti, ut in deliciis absumeres, sed ut in eleemosynam erogares. Idem, ibidem.

Tibi superflua sunt; sed pauperes clamant, nostrum est quod effunditur, nobis crudeliter eripitur, quod inaniter expenditur. Idem, in Joann.

A gehenna vos nemo eruet, nisi à pauperibus auxilium consequamini. Idem, Homil. 33. ad Popul. Antioch.

Ibi substantiam colloca, ubi patriam habes. Chrysof. in Matth. 6.

Multo magis est esurientem pascere Christum, quam in nomine Jesu mortuos suscitare: nam illic quidem tu de Christo bene mereris, hic autem ipse de te. Idem, Homil. 36. ad Popul. Antioch.

Eleemosyna in utraque vita claros exhibet; in ista famam comparans præclaram; in illa gloriam tribuens æternam. Ibidem.

Ipsamet eleemosyna Christi adstat tribunal, non tantum patrocinans; sed ipsi etiam persuadens judici, ut patrocinium præstet, feratque pro ea sententiam. Idem, Homil. 33. Ars est omnium questuosissima. Idem.

Hanc quam in pauperes facis eleemosynam in famus à me accipis. Idem, Homil. de Pœnit.

Excusari non potest, quem famus pauperis accusabit; videbit diem malum, qui diem iudicii sine advocacione paupertatis intravit. Chrysof. Serm. 40.

Eleemosyna celerrimè in cœlorum sedes adducit, advocati optimi loco fungens. Chrysof. Hom. 9. de Pœnit.

Qui eleemosynam non facit, neque cor habet in celo, neque spem in Deum. Idem, Homil. 6. in Matth.

Bona negotiatio, in qua parvo emitur, & magno venditur. Idem, Serm. de Pœnit.

Vera eleemosyna est, sic dare ut gaudeas te dare, putesque te accipere magis, quam dare. Idem, in Serm. de Eleemosyna.

In quo opere, etsi non est omnium equalis facultas, debet esse par pietas: quoniam fidelium largitas, non de muneris pensatur pondere, sed de benevolentia quantitate. S. Leo Serm. 1. de Collectis.

Unusquisque nostrum animam suam benefacit, quoties misericordiam suam inopia succurrit aliena. Idem, ibidem.

Sibi unusquisque id præstat quod indigentibus tribuit. Idem, ibidem.

Thesaurum suum condidit in celo, qui Christum pascit in paupere. Ibidem.

Tome I.

vin, que de pouvoir secourir ceux qui sont en necessité. Faites donc en sorte que vous deveniez en quelque maniere le Dieu des necessiteux, en imitant la misericorde de Dieu.

L'aumône qu'on donne d'un bien acquis par crime & par injustice, est en abomination au Sauveur des hommes.

La grandeur de l'aumône ne se prend pas de la plus grande somme d'argent que l'on donne; mais de la bonne & prompte volonté de ceux qui donnent. Ce qui fait dire à l'Apôtre, que lorsque l'homme a une prompte volonté de donner, Dieu la reçoit, & ne demande de lui que ce qu'il peut.

Vous n'avez pas reçu ces biens, pour vivre délicieusement; mais pour en faire des aumônes.

Ces choses vous sont superflues: mais les cris des pauvres vous disent: Ce que vous employez en choses inutiles nous appartient; on nous ravit avec la dernière cruauté ce qui est employé en folles dépenses.

Personne ne vous pourra garantir des peines de l'Enfer, si vous n'avez le suffrage des pauvres pour vous défendre.

Placez votre bien au lieu où est votre demeure & votre patrie.

C'est quelque chose de plus, de nourrir Jesus-Christ dans les pauvres, que de ressusciter des morts en son nom: dans l'un vous obligez Jesus-Christ, & dans l'autre Jesus-Christ lui-même reconnoît vous être obligé.

L'aumône nous rend glorieux en cette vie & en l'autre; en celle-ci, en nous attirant la réputation d'être misericordieux, & en l'autre, nous acquérant une gloire immortelle.

L'aumône que vous faites est présentée au tribunal de Jesus-Christ, non seulement pour vous défendre, mais pour l'engager à vous être favorable.

L'aumône est l'art, & le moyen le plus prompt pour s'enrichir.

L'argent que vous donnez aux pauvres en aumône, vous le recevez du Seigneur pour le faire profiter à grosses usures.

Celui-là ne trouvera point d'excuse au jugement de Dieu, tant que la faim & la misère des pauvres le convaincront de dureté à leur égard; & il verra ce jour mauvais, s'il n'est défendu & protégé par les pauvres qu'il aura secourus en cette vie.

L'aumône conduit bientôt au Ciel, en faisant à notre égard la fonction d'un puissant avocat.

Celui qui ne fait point l'aumône, n'a ni desir qui tende au Ciel, ni espérance en Dieu.

L'aumône est un commerce avantageux, dans lequel on achete à bon marché, & l'on vend bien cher.

C'est véritablement faire l'aumône que de donner avec joye, & croire que l'on reçoit plutôt que l'on ne donne.

Dans cette action de charité, si tous n'ont pas le même moyen de donner, tous doivent avoir le même sentiment de piété: parce que la libéralité des fideles ne se prend pas de la grandeur du présent que l'on fait, mais de l'affection avec laquelle on le fait.

Chacun est liberal envers soi-même, lorsque par une action de misericorde, il soulage la pauvreté d'autrui.

Chacun se donne à soi-même, ce qu'il donne à ceux qui sont en necessité.

Celui-là amasse un tresor dans le Ciel, lequel nourrit Jesus-Christ en la personne des pauvres.

D d 3

Manus pauperis est Abrahæ sinus, ubi quidquid pauper acceperit mox reponit. S. Chrysol. Homil. de Jejun. & Eleem.

Thesaurus cæli manus est pauperis: quod suscipit, ne in terra pereat, reponit in cælum. Ibidem.

Manus pauperis est gazophilacium Christi; quia quidquid pauper accipit, Christus accipit. Ibidem.

Pauper quidem porrigit manum, Deus autem suscipit quod offertur. Idem, ibidem.

Eleemosyna non aestimatur ex mensura largitionis, sed ex animi liberalitate. Ibidem.

Nulli parvus est census, cui magnus est animus; nec de rei familiaris mensura pendet modus pietatis. S. Leo, de Appar. Domini.

Semper illi quod largiatur occurrit, cui benevellet non deficit. Idem, ibid.

Beatus, qui sanando pauperi ipsum sibi judicem præstitit defensorem. S. Chrysol. Serm. 14.

Qui aliena prorogat, plus dando diripit, quam surando. Idem, Serm. 54.

Da homo pauperi terram, ut accipias cælum; da nutrum, ut accipias regnum; da micam, ut accipias totum; da pauperi, ut des tibi: quia quidquid pauperi dederis, tu habebis; quod pauperi non dederis, habebit alter. Chrysol.

Nostrum est, pauperes clamant, quod effunditis; nobis crudeliter subtrahitur, quod maniter impenditis. Bernard. Epist. 42.

Serò beneficium dedit, qui roganti dedit. Seneca, l. 2. de Benef.

Non tult gratis, qui cum rogasset, accepit verbum molestum. Idem, ibidem.

Quidquid in pauperes beneficium contuleris, Dominus sibi asciscens, magno cum sanore tibi rependet. Joann. Damasc. in Hist. Barlaam. c. 15.

Qui non habet unde faciat eleemosynam, liber est: quantumcunque dare voluerit, tantum dedit, quia voto & desiderio dedit. Hieron. in Psalm. 111.

Dives & pauper duo sunt contraria; duo sunt sibi necessaria. August. de Verbis Domini.

Cum necessaria indigentibus ministramus, sua illis reddimus, non nostra largimur; justitia debitum potius solvimus, quam misericordia opus implemus. S. Gregor. 3. Part. Past. Cur. Admon. 22.

Justus esse non potest qui divitias possidet solus; sed tunc justus efficitur, si eas aliis quoque communicet. Chrysol. Homil. 12. in 1. ad Timoth.

Si pauperibus largiaris, debitorem tibi Deum quadam pietatis seneratione constituis. Ambr. in lib. de Nabuthe. c. 7.

Res pauperum tibi sunt credita, sive ex laboribus justis, sive ex paterna hereditate possideas. Idem, Homil. 55. in Genes.

Crudeles adimum pauperi necessaria, ut mollia & superflua dent ventri. S. Basilus.

Quidquid Deus nobis, plusquam opus est, dederit, non nobis specialiter dedit, sed per nos aliis erogandum transmisit. August. Serm. 219. de Tempore.

Cum totum suum sit quod a Deo accipimus,

La main du pauvre est le sein d'Abraham, où le pauvre met aussi-tôt tout ce qu'il reçoit.

Le tresor qu'on amasse pour le Ciel, est dans la main du pauvre; parce que tout ce que ce pauvre reçoit sur la terre, il le met en reserve pour nous en faire jouir dans le Ciel.

La main du pauvre est le tronc des aumônes faites à Jesus-Christ; parce que tout ce qu'on donne au pauvre, est accepté de Jesus-Christ.

C'est le pauvre qui tend la main; mais c'est Dieu même qui reçoit ce que l'on donne au pauvre.

La grandeur de l'aumône ne se regle pas sur la quantité de ce que l'on donne, mais sur la liberalité de l'ame.

Celui qui a le cœur grand, on ne peut pas dire qu'il ait peu de revenu: car la pieté ne dépend nullement de la quantité du bien que nous possédons.

Celui-là trouve toujours de quoi donner, qui ne manque point de bonne volonté.

Heureux celui qui en donnant au pauvre, fait de son propre Juge, son défenseur & son avocat.

Celui qui fait l'aumône du bien d'autrui, commet une plus grande injustice que s'il déroboit.

Homme, donnez aux pauvres de la terre, pour recevoir le Ciel en échange; donnez une pièce d'argent, pour acheter le Royaume du Ciel; donnez une miette de pain, pour être éternellement nourri d'une viande celeste; donnez au pauvre, pour être liberal envers vous-même.

Ce que vous prodiguez en folles dépenses, nous appartient, crient hautement les pauvres; on nous arrache avec une extrême cruauté, ce qu'on emploie à des choses superflues.

Celui-là a obligé trop tard, qui a attendu à faire du bien qu'on l'en ait prié.

Celui-là ne se tient point obligé, qui après quelques prières reçoit de fâcheuses paroles.

Tout ce que vous ferez de bien aux pauvres, Dieu le tient comme fait à lui-même; il vous le rendra avec usure & au centuple.

Celui qui n'a pas de quoi faire l'aumône en est dispensé: autant qu'il a eu dessein de donner, autant est-il censé avoir donné, parce que sa volonté est réputée pour le fait.

Le riche & le pauvre sont comme deux contraires; mais qui sont mutuellement nécessaires l'un à l'autre.

Lorsque nous fournissons aux pauvres ce qui leur est nécessaire, nous leur rendons ce qui leur appartient, & non pas ce qui est à nous; c'est un acte de justice que nous exerçons, & non un devoir de misericorde ou de charité que nous remplissons.

Celui-là ne peut être appelé juste, qui possède seul ses richesses; mais il devient juste en les communiquant liberalement aux autres.

Si vous êtes liberal envers les pauvres, vous rendez Dieu en quelque maniere votre debiteur, par la pieuse usure que vous exercez.

On vous a commis le soin d'affister les pauvres, de vos biens; soit que vous les ayez acquis par votre travail, ou que vous les possédiez comme l'heritage de vos peres.

Les riches cruels ôtent aux pauvres le nécessaire pour se nourrir avec delicatessé & superfluité.

Tout ce que Dieu nous donne au-delà de ce que nous avons de besoin; ce n'est pas pour nous en particulier qu'il le donne, mais pour le faire passer aux autres par notre canal.

Comme tout ce que nous avons reçu de Dieu

PARAGRAPH CINQUIÈME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

La défini-
tion de
l'aumône,
& de la mi-
sericorde.

L'Aumône est un acte de miséricorde & de charité, par lequel nous donnons, par compassion, & pour l'amour de Dieu, quelque chose de notre bien propre au pauvre, afin de soulager sa misère. Et saint Augustin voulant nous donner une idée de la miséricorde, la définit ainsi: *Animi dolentis affectum cum aditamento beneficii.* C'est un attendrissement de l'ame sur les miseres d'autrui, & une inclination serieuse à secourir les miserables. Ainsi cette vertu a deux actions qui lui sont propres; l'une interieure qui touche le cœur, l'autre exterieure qui anime la main; l'une qui attire la compassion, l'autre qui attire le secours. En sorte que la compassion est le principe prochain de l'aumône, & l'aumône le fruit ou l'effet necessaire de la compassion: ce qui fait que l'on confond, dans le langage ordinaire, ces deux choses ensemble, & qu'on se sert indifferemment du même mot pour les exprimer; quoi qu'au sentiment de saint Gregoire, la compassion qui accompagne l'aumône est un don plus grand que l'aumône même.

Nous devons porter compassion aux pauvres, & les secourir.

Nous devons deux choses aux pauvres, toutes deux marquées dans l'Ecriture, sçavoir la compassion & l'aumône: la compassion, si nous sommes pauvres nous-mêmes: Je ne suis pas en état de vous faire du bien, mais si je pouvois vous secourir, de tout mon cœur je le ferois; La compassion & l'aumône, si nous sommes riches: Je suis touché de votre pauvreté; & parce que Dieu m'a donné du bien, je veux de bon cœur vous en faire part. C'est le sentiment de saint Jerome: N'avez-vous point de bien, dit-il: votre bon cœur suppléera à votre pouvoir, & vous aurez devant Dieu autant donné que vous eussiez voulu donner. Mais en avez-vous: joignez un secours effectif à votre bonne volonté.

L'aumône est de précepte, & non seulement de conseil.

Matth. 25.

Il y a un précepte de l'aumône. C'est une verité qui a toujours été tenuë pour constante dans notre Religion. Le Sauveur du monde en a fait une declaration assez authentique, lors qu'il proteste qu'il aura droit de condamner aux flammes de l'Enfer ceux qui ne lui auront pas donné à manger ni à boire en la personne des pauvres: *Discedite à me maledicti in ignem aeternum; ... esurivi enim, & non dedistis mihi manducare.* Car, comme remarque saint Gregoire de Nazianze, Dieu ne reproche pas les hommes pour n'avoir pas observé un simple conseil; mais pour l'infraction de la loi, pour la transgression de quelque précepte: autrement il exerceroit une tyrannie à l'égard de l'homme, en le condamnant pour avoir manqué de faire une chose qu'il ne lui auroit pas commandée.

Sur quoi est fondé le précepte de l'aumône.

Nous devons supposer deux sortes de loix établies de Dieu, une loi d'inégalité, une loi d'égalité. Par la premiere, il étoit de la Providence, que les conditions des hommes fussent inégales; parce que s'il n'y avoit eu nulle difference, il n'y auroit eu nulle dépendance, nulle subordination, nul ordre; tous eussent été maîtres, tous eussent été souverains; & chose aussi monstrueuse dans la société civile, que dans le corps naturel! tous eussent

été chefs. Il étoit donc de la Providence divine, qu'il y eût de l'autorité & de l'obéissance parmi les hommes; des maîtres & des serviteurs des chefs & des membres, des souverains & des sujets; & pour cela, il falloit qu'il y eût des riches & des pauvres. Mais dans cette disposition inégale, si douce pour les uns, & si rude pour les autres, il étoit de la Justice du Pere commun des hommes, qu'élevant quelques-uns de ses enfans à de hautes dignitez, & leur donnant de grands biens, il fournit aux autres de quoi subsister dans leur bassesse, & dans leur indigence; c'est là aussi ce qu'il a fait par l'obligation de l'aumône qu'il a imposée aux riches. Et c'est par cette seconde loi, qu'il a réduit tous ses enfans, à une espece d'égalité; afin que, comme dit saint Paul, l'abondance des uns fût un supplément à la pauvreté des autres.

Les riches & les pauvres étant faits les uns pour les autres dans l'ordre naturel, qui ne pourroit se maintenir sans cela, Dieu a aussi fait dans l'ordre de la grace, le riche pour le pauvre, & le pauvre pour le riche: & comme il est le Créateur de l'un & de l'autre, ainsi que dit l'Ecriture: *Utriusque enim operator est Dominus;* il a aussi voulu que par une correspondance reciproque ils se fussent d'un mutuel secours pour faire leur salut. Il a créé le riche pour exercer la charité en secourant le pauvre; il a créé le pauvre afin qu'il pratique la patience & l'humilité en implorant le secours du riche: & ainsi comme ils s'entraident dans la société civile, ils s'entraident aussi dans l'affaire du salut, les uns par une liberalité honnête, & les autres par une humble reconnaissance.

Ce précepte est encore fondé sur la Providence sur-naturelle.

Trois choses distinguent les commandemens des conseils: la premiere, lorsque l'Ecriture use du mot de commander; parce que cette expression d'autorité marque une précise necessité d'obéir: la seconde, quand elle menace d'un supplice éternel; parce que cette condamnation marque qu'il y aura, si le cas arrive, une infraction formelle de la loi: la troisieme, quand l'execution est ordonnée à tous indifferemment; parce que c'est une marque d'une obligation dont il n'y a point de dispense. Or, premierement Dieu commande l'aumône aux riches en termes formels: c'est l'ordre qu'il donne à son peuple dans le Deuteronomie, ch. 15. *Præcipio tibi ut aperias manum egeno & pauperi.* Secondement il l'ordonne à tous les riches, comme ne voulant pas souffrir qu'aucun d'eux y manque; & c'est par la puissance qu'il a sur tous les hommes, qu'il établit le droit du pauvre: *Præcipe divitibus hujus sæculi facile tribuere, &c.* C'est ce que saint Paul veut que son Disciple Timothée intime à tous les riches sans exception. Troisiemement on ne peut douter que Dieu ne commande l'aumône sous peine de la damnation éternelle, après ce qui est rapporté du mauvais Riche dans l'Evangile, &c.

L'aumône est commandée dans l'Ecriture.

1. ad Timoth. 6.

Comme il y a un précepte de l'aumône, il faut aussi qu'il y ait une matiere déterminée, & un fond assigné de quoi on soit obligé de la faire: & voici ce que la Theologie

Quelle est la matiere de l'aumône, & de quels biens

on est obligé de la faire.

2. ad Cor. 8.

Ce qui doit être censé nécessaire; & ce qui doit passer pour superflu.

L'aumône est une action de justice. Ps. III.

Eccli. 4.

2. 2. qu. 32. art. 5. ad 2.

nous enseigne sur ce point. Elle nous apprend que dans une nécessité commune & ordinaire, c'est le superflu des riches, qui doit être la matiere de l'aumône: car saint Paul veut que l'abondance des uns soit le supplément de la nécessité des autres: *Vestra autem abundantia illorum inopiam suppleat.* Or cette abondance est le superflu du riche, & par consequent c'est le nécessaire du pauvre. Les saints Peres ont toujours parlé de ce superflu, & ont toujours condamné comme de vol & de larcin ceux qui le retiennent. Pour ce qui est des nécessitez extrêmes, les Docteurs nous enseignent qu'on est obligé de retrancher de ce qui seroit nécessaire pour soutenir notre rang, & notre condition, parce que la charité chrétienne nous oblige dans ces occasions, de préférer la vie du pauvre à l'état de notre dignité.

Pour sçavoir au juste, ce qui est superflu, & ce qui est nécessaire par rapport au riche; voici les regles que nous donnent les Docteurs là-dessus. Il y a, disent-ils, le nécessaire à la vie; & le nécessaire à la condition, & à l'état. Le nécessaire à la vie consiste dans la nourriture, dans les habits, & dans le logement: le nécessaire à la condition & à l'état consiste dans des choses, sans lesquelles on ne peut pas bien faire les fonctions de sa charge. De même il y a le superflu de la nature, & le superflu de l'état. Le superflu de la nature regarde tout ce qui se trouve au-delà de ce qui est nécessaire pour vivre; & le superflu de l'état, ce qui se trouve au-delà de la condition qu'on exerce, & sans quoi on ne laisseroit pas de faire les fonctions de sa charge. Or le précepte de l'aumône oblige indispensablement tous les riches, de donner du superflu à leur condition: je dis à une condition chrétienne; autrement si un riche veut mesurer son bien à son ambition, ou à ses plaisirs; non seulement il n'aura jamais de superflu, il n'aura pas même le nécessaire. C'est donc une condition honnête & chrétienne, en laquelle Dieu l'a mis, qui en doit être la regle.

Ce n'est pas sans raison que l'aumône est appelée dans l'Ecriture sainte, du nom de Justice: *Dispersit, dedit pauperibus; Justitia eius manet in seculum seculi*; parce que ce n'est pas tant une grace que l'on fait aux Pauvres quand on les assiste, qu'une justice qu'on leur rend; ce n'est pas tant une charité qu'on a pour eux, qu'une dette dont on s'acquitte à leur égard; & ne pas leur donner le superflu, c'est retenir leur bien, c'est leur faire injustice. Et c'est pour cela que l'Ecriture appelle l'aumône une dette, dont on fraude les malheureux quand on la leur refuse: *Elemosynam pauperis ne defraudes... Redde debitum tuum.* C'est-à-dire que comme il y a un larcin d'oppression, par lequel on fait des Pauvres; il y a aussi un larcin de détention, par lequel on refuse d'assister ceux qui le font: ce qui est également injuste, & également criminel.

On demande si les riches ne sont pas maîtres de leurs biens légitimement acquis. Quelques Saints Peres après saint Chrysostome, ont cru & soutenu qu'ils n'en étoient que les reconomes & les dispensateurs selon les ordres de Dieu. Saint Thomas qui examine les choses à la rigueur de l'Ecole, dit qu'ils le sont, quant à la propriété; mais quant à l'usage, ces biens ne sont pas à eux seuls, mais encore à ceux qui ont besoin d'en être sustentez: ou comme disent les autres, Dieu

les leur a donnez à la condition, d'employer ce qu'ils ont de superflu, à soulager la nécessité des pauvres. A peu près comme les Seigneurs des terres imposent certains droits de redevance sur les fiefs qu'ils donnent à leurs sujets, pour marque qu'ils les tiennent d'eux: ainsi Dieu, suivant ces Docteurs, s'est réservé sur les grands biens qu'il a donnez aux riches, un tribut en faveur des pauvres, & les a expressément chargez de leur faire part de ces biens, après en avoir pris un honnête entretien, selon leur état.

L'aumône chrétienne pour être agréable à Dieu, doit être proportionnée aux biens des riches, & aux nécessitez des pauvres, c'est-à-dire que ceux qui possèdent plus de bien doivent donner davantage, & ceux qui en possèdent moins, ne sont pas obligez de tant donner, selon l'instruction que Tobie donna à son fils: secondement elle doit être proportionnée aux besoins des pauvres, c'est-à-dire qu'on la doit faire plus largement à ceux qui sont dans une plus grande nécessité, & dans les temps plus misérables.

Saint Thomas 2. 2. quest. 32. art. 4. dit qu'encore qu'une aumône prise en sa subsistance n'ait point d'autre effet, que le corporel, sçavoir la refectio du pauvre, & le soulagement de sa misere, elle en a néanmoins un spirituel par rapport aux fruits qui nous viennent de la priere, laquelle le pauvre est obligé de faire pour son bienfaiteur, & par rapport aux graces qu'elle peut nous attirer du côté de Dieu. Le Sage même nous l'assure, & soutient que l'aumône est d'un prix qui rachete l'ame engagée à la Justice divine: d'où les Peres ont pris sujet de reconnoître une espece de sacrifice dans l'aumône; & il semble qu'ils l'ayent appris en termes exprès de saint Paul, qui appelle les aumônes, des hosties propres à ménager notre reconciliation avec Dieu: *Talibus hostiis promeretur Deus.* En sorte que l'aumône des pecheurs même obstinez & desesperez, quoi qu'elle ne puisse pas leur meriter la premiere grace, qui est purement gratuite, si est-ce qu'elle peut servir de motif à Dieu, pour les retirer de la misere, plutôt qu'un autre pecheur qui sera sans compassion envers le Prochain.

Il faut être bien persuadé, que si le besoin que vous pourrez avoir un jour de ce que vous donnerez aux pauvres, est incertain, cette incertitude de l'avenir n'est pas une legitime excuse pour se dispenser de l'aumône. Autrement ce seroit en vain que Dieu en auroit imposé le précepte aux hommes; puis qu'il n'est personne, à quelque comble de grandeur qu'il soit élevé, & quelques richesses qu'il possède, qui ne puisse déchoir de cette haute elevation, & perdre ces grands biens par cent accidens imprévus.

Quand il est dit dans l'Ecriture que l'aumône rachete les pechez, ce n'est pas que l'aumône par elle-même puisse justifier le pecheur; puisqu'il ne peut effacer son peché que par le moyen de la contrition, ou par le Sacrement de Penitence. Quand je donnerois tous mes biens aux pauvres, dit saint Paul, si je n'ai la charité ou achevée dans la contrition, ou du moins commencée dans la penitence, toutes mes aumônes me seront inutiles. Que veulent donc dire ces Oracles de l'Ecriture & des Peres, par où le S. Esprit & après lui ces saints Docteurs, donnent avec tant d'éloges, cet avantage particulier à l'aumône, de pouvoir

L'aumône doit être proportionnée aux moyens des riches & aux besoins des pauvres.

L'aumône a un effet spirituel aussi bien que corporel, & en quel sens,

Ad Heb. c. 13.

Les besoins à venir s'ils sont incertains, ne nous dispensent point du précepte de l'aumône.

En quel sens l'aumône est une presante disposition pour obtenir le pardon de nos pechez.

pouvoir effacer les pechez ? Les éloges & les promesses qu'ils contiennent sont véritables ; mais ils pretendent seulement nous enseigner, que c'est une disposition excellente pour la justification, quand la volonté s'y porte par un acte de foi surnaturel ; & que Dieu la demande ordinairement pour la justification des riches.

Comment l'aumône merite & attire la conversion du pecheur.

C'est le sentiment des Theologiens, que l'aumône faite avec l'esprit de la foi merite la conversion du pecheur ; & les graces qui en sont les dispositions, par un merite éloigné qu'ils appellent de *Congruo*, fondé sur la qualité de cette vertu, & sur les promesses expressés que Dieu a faites en sa faveur dans l'ancien Testament, & que Jesus-Christ a confirmées dans son Evangile ; promesses d'où les Peres tirent certaines manieres de parler extraordinaires pour exprimer ce privilege de l'aumône. Les uns disent avec saint Chrysostome, que Jesus-Christ devient par ce moyen debiteur des hommes ; les autres ajoutent que nous achetons comme à prix d'argent, la misericorde de Dieu, & les graces de Jesus-Christ : *Est redemptio animæ, misericordiæ, dit saint Ambroise.* Il y en a qui passent plus avant, & qui disent que nous corrompons en quelque façon notre Juge, par le moyen de nos presens ; & faisons qu'il change en notre faveur, les loix de sa justice. Et c'est de cette force extraordinaire qui est dans l'aumône, & de l'opposition extrême que tant de pecheurs, heureux selon le monde, paroissent avoir au Royaume de Dieu, que saint Augustin conclut, qu'il y en a qui ne se peuvent sauver que par l'aumône. *Quidam sine elemosynis salvari non possunt, ita sunt suis cupiditatibus irrevit.*

C'est une obligation de justice à l'égard des riches, de faire l'aumône.

S. Aug.

C'est l'opinion de plusieurs grands Theologiens, que le riche dès-là qu'il est riche, est obligé par justice de faire l'aumône au pauvre. Or ce qu'ils appellent obligation de justice, c'est la nécessité pressante & indispensable que nous avons tous de rendre à chacun ce qui lui appartient : *Opus justitiæ est reddere unicuique quod suum est.* Ainsi au regard du ri-

che, avoir une obligation de justice envers le pauvre, c'est être chargé d'une portion de bien qui appartient au pauvre. Ce que pretendent donc ces Theologiens ; c'est que le pauvre a droit sur une partie des biens du riche ; que celui qui a, est responsable à celui qui n'a rien, d'une certaine quantité de ses moyens ; que le pauvre enfin a un titre de propriété sur une partie des biens du riche ; qu'il en est le maître, quoi qu'il n'en soit pas le possesseur ; & par conséquent que de lui ravir cette portion qui le concerne, c'est une injustice aussi oriant, que d'usurper sur son frere la partie qui lui revient de l'héritage de ses peres. C'est une décision des Theologiens, fondée sur le sentiment des Saints Peres, laquelle montre bien qu'ils ne croyent pas que l'aumône soit seulement un devoir de charité plus nécessaire, & non une obligation de justice étroite.

Racheter les pechez par les aumônes, selon le conseil que le Prophete Daniel donnoit à Nabuchodonozor, ce n'est pas en effacer la tache, & en obtenir la remission ; cet effet dans les adultes n'appartient qu'à la penitence. L'aumône, & la pratique des autres vertus en esprit de foi, ne sont pas à la vérité inutiles à un homme qui est actuellement en état de peché, parce qu'elles conviennent la misericorde divine, par cette espece de bienfaisance, que les Theologiens, comme nous venons de dire, appellent un merite de congruité, de donner à un pecheur des graces & des sentimens de penitence, qui par eux-mêmes effacent le peché ; ce que ni l'aumône, ni les autres vertus ne font pas. Donc ce rachat, à quoi les saintes Lettres nous exhortent, ne peut s'entendre en un sens propre & rigoureux que des peines qui restent à souffrir après les pechez, d'ailleurs effacez par la penitence.

En quel sens il faut entendre ce que l'Ecriture dit, qu'on doit racheter ses pechez par l'aumône ;

Pour ce qui est de l'ordre de ceux à qui on la doit faire, du motif, des conditions, des effets de l'aumône & des avantages que l'on en retire en cette vie & en l'autre, il en sera assez parlé dans le Paragraphe suivant.

PARAGRAPHÉ SIXIÈME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs recens, sur l'Aumône.

Dieu se plaît à nos aumônes, & s'en tient en quelque maniere obligé.

Dieu tout riche qu'il est, ne laisse pas néanmoins de nous demander : quoi qu'il soit au-dessus de la passion d'avarice, il se plaît néanmoins à de saintes usures ; *Nunquam avarus, & usuras exigit,* dit saint Augustin : & quoi que personne ne puisse rien posséder qui ne lui appartienne, il veut bien cependant devenir le debiteur de sa créature : *Supererogatur tibi ut debeas,* dit le même. Cela paroît incroyable ; que nous donnions à Dieu plus que nous ne lui devons, en faisant des œuvres de surrogation : & il semble que bien loin de rendre à Dieu le surplus, à peine pouvons-nous nous acquitter de nos dettes envers lui. Toutefois saint Augustin nous veut ici persuader, que lorsque nous faisons des œuvres de surrogation, Dieu nous en a ensuite obligation ; & que quoi que tout ce que nous faisons encore alors, nous vienne de sa grace & de sa liberalité, il prend tout cela comme le surplus de notre devoir : aussi nous rend-il ensuite ce qui nous est dû, en qualité de juste Juge. C'est ce qui se verifie particulièrement à l'égard de l'aumône, qui de toutes les bonnes œuvres, est celle à quoi nous

sommes le plus étroitement obligez. P. Tomassin, sur les Confessions de saint Augustin.

Quoi que Jesus-Christ soit present à tout ce qui s'appelle notre prochain, il semble néanmoins qu'il ait promis plus positivement de se trouver dans les miserables ; & de repeter faits à sa personne les traitemens qui leur seroient faits. Par exemple, il ne spécifie pas dans l'Evangile, qu'il demandera au jour du Jugement si on lui aura obéi dans la personne des Souverains ; mais si on l'aura nourri dans ce miserable qui avoit faim. En voici la raison : c'est que comme les pauvres n'ont d'eux-mêmes, rien qui merite notre recommandation ; qu'au contraire tout ce que nous voyons en eux nous rebute, & nous en éloigne ; il étoit nécessaire, dit saint Chrysostome, que Jesus-Christ se proposât comme l'objet des devoirs que nous sommes obligez de leur rendre, & qu'une pensée plus positive de sa presence surmontât toutes les repugnances que nous avons naturellement à nous appliquer à leur soulagement. *Monsieur Fromentier, dans un Sermon sur ce sujet.*

Le Fils de Dieu tient fait à sa propre personne, tout le bien qu'on fait aux pauvres.

Nous n'avons, dites-vous, que ce qu'il

Prétextes qu'on apporte pour se dispenser de faire l'aumône.

faut pour soutenir notre condition ; mais combien d'abus sous le prétexte de cette condition prétendue ? Combien de gens dans le monde qui parlent de leur condition sans raison ? combien, qui étant sortis d'une famille obscure, ou étant élevez aux dépens du peuple, par leurs concussions, n'avoient pas, il y a peu d'années, de condition à soutenir ? Mais sans en venir à ces reproches, ne doit-on pas sçavoir que la plus belle & la plus sûre condition du Chrétien est celle de Chrétien même : mais condition qu'on ne peut soutenir quand on est riche, qu'on ne fasse de grandes aumônes ? J'avoue bien qu'il arrive quelquefois que les personnes effectivement de qualité, sont les moins accommodées dans le monde, & n'ont que le nécessaire ; mais si cela est, je demande à plusieurs qui prétendent être de ce nombre-là, s'ils n'entendent pas trop ce nécessaire, si ce n'est pas un superflu, & par conséquent s'il n'est point acquis aux pauvres ? *Le même.*

Faux prétexte des mauvais temps.

Vous n'avez (Meldames) que ce qui est nécessaire ? Et qu'est-ce donc que ce luxe prodigieux qui se remarque aujourd'hui dans vos habits, dans vos équipages, dans vos meubles ? Saint Chrysostome ferma autrefois dans Constantinople, les portes de ses Eglises aux riches, à cause de leur luxe : mais auroit-il moins sujet de le faire aujourd'hui ? & se pourroit-on encore retrancher sur le malheur des temps ? Mais qui peut supporter mieux ce malheur du temps ; ou de ce pauvre qui languit dans une indigence de toutes choses, qui n'a pas du pain pour demain, & qui est accablé de misères ; ou de vous, qui, quoi que vous disiez, trouvez toujours de quoi satisfaire à votre luxe, & à votre vanité ? Le temps est mauvais ; en êtes-vous moins superbes dans vos maisons ? en êtes-vous moins magnifiques sur vos personnes ? en scandalisez-vous moins l'Eglise par votre luxe, & par votre folle dépense ? Ah ! ne dites donc plus que le temps est mauvais, si ce n'est pour les pauvres. *Le même.*

Occasion où nous sommes obligés de donner l'aumône.

Si l'on trouve, pendant que nous ne manquons de rien, que les pauvres souffrent la faim & la soif ; si nous gardons plusieurs habits, pendant qu'ils demeurent nus ; si nous avons des meubles superflus, pendant qu'avec beaucoup de travail ils ne peuvent subsister ; il est manifeste que nous sommes riches à leur égard, que rien ne peut alors nous exempter de donner l'aumône, & que Dieu nous jugera sans miséricorde, si nous n'avons de la miséricorde en ces rencontres. La pratique de la charité est si nécessaire pour notre salut, en parlant en general ; que c'est le seul moyen qui nous reste de faire de dignes fruits de pénitence, & d'empêcher que Dieu dans sa colere, ne nous arrache de dessus la terre, comme des arbres morts, qui l'occupent inutilement. C'est ce que le grand saint Jean-Baptiste enseigne : *Tout arbre qui ne produit point de bons fruits sera coupé & jeté au feu.* Et le peuple lui demandant comment on pouvoit faire des fruits dignes de pénitence ; *Il leur répondit, que celui qui a deux habits, en donne un à celui qui n'en a point ; & que celui qui a de quoi manger, en fasse de même.*

Luc. 3.

Auteur anonyme.

L'aumône doit être une ressource & une consolation pour les riches.

Non, Chrétiens, ne considérez point le précepte de l'aumône comme un joug onéreux : car s'il y a quelque chose qui puisse donner de la consolation à un riche en cet

état, c'est l'imposition de ce précepte. Car que feroient les riches sur la terre pour se sauver, si Dieu ne leur avoit pas imposé cette obligation ? & comment trouveroient-ils le moyen de se tirer de la corruption du monde ? Comment fléchiroient-ils la colere de Dieu ? comment attireroient-ils la miséricorde sur eux ? Car enfin comment le peuvent-ils faire, si ce n'est en pratiquant l'aumône ? *Le même.*

De quoi on doit faire l'aumône.

Pour la matiere de vos aumônes ; je ne prends de cet état que ce qui sert pour fomen-ter vos crimes & vos desordres ; le superflu de votre état. Par exemple, j'appelle le superflu de votre état, ce que vous employez à vos débauches ; renoncez à cette avidité, & à cette vanité honteuse, qui sera peut-être la cause de votre reprobation ; & vous trouverez du superflu. Ce que vous employez au jeu, je dis à ce jeu qui vous attache & qui vous aveugle : quand vous agirez de la sorte, pourrez-vous dire que vous n'avez point de superflu ? Il s'agit donc, que la matiere de votre aumône est votre superflu : c'est-à-dire que les viandes qui vous restent après votre repas ne sont pas à vous ; elles sont à ce pauvre qui meurt de faim : c'est-à-dire que cet habit que vous gardez dans ce cabinet, & qui se pourrit, n'est pas à vous ; il est à ce pauvre qui est nud. C'est ainsi que tous les Peres en ont parlé, & sur-tout saint Ambroise : *Fameliçi est panis iste quem recondis ; nudi est tunica illa quam in conclavi servas.* *Le même.*

Preuve de l'obligation de l'aumône.

Il est de l'essence de la charité du prochain, non seulement de lui vouloir du bien, mais aussi de lui en faire ; lors principalement qu'il a besoin de notre secours, & qu'il est dans la nécessité : puisque saint Jean nous avertit de n'aimer pas de parole, ni de la langue, mais par des œuvres, & en vérité. Or c'est par l'aumône que nous donnons le secours au prochain ; & c'est pour cela, que les Peres de l'Eglise témoignent que le Fils de Dieu a renfermé l'obligation de faire l'aumône aux pauvres, dans le commandement d'aimer le prochain comme soi-même. *Dans un Traité qui a pour titre, l'Avocat des Pauvres.*

Le Fils de Dieu en la personne des pauvres, a besoin de tout.

Salvien dit excellemment qu'il y a des pauvres à qui beaucoup de choses manquent ; mais qu'il n'y en a point qui manquent absolument de tout : que Jesus-Christ est le seul à qui il n'y a rien qui ne manque ; qu'il est banni avec ceux de ses serviteurs qui le sont, qu'il souffre le froid avec ceux qui ont froid, qu'il est nud avec ceux qui sont sans habits ; qu'il n'y a que lui qui ait faim avec ceux qui sont affamés, & qui ait soif avec ceux qui sont altérés ; & que dans le sentiment de sa compassion, il est plus nécessaire que tous les autres pauvres. Car, ajoûte-t-il, chaque pauvre n'a besoin qu'en soi, & que pour soi ; mais il n'y a que Jesus-Christ qui soit nécessaire en tous ceux qui sont dans la nécessité, & qui mandie en tous ceux qui demandent l'aumône : *Solus tantummodo Christus est, qui in omnium pauperum necessitate mendicat.* *Salvian. l. 4. ad Eccl. Cathol.*

A quoi peuvent servir aux riches, les richesses qu'ils possèdent.

L'unique avantage que les richesses donnent aux riches pour leur salut, parmi beaucoup d'obstacles qu'elles leur forment, est de leur fournir le moyen de payer, en les distribuant aux pauvres, ce qu'ils doivent à la justice de Dieu ; & que ne lui doivent-ils pas ? de réparer l'attache excessive qu'ils y ont eu, l'abus qu'ils en ont fait. Les Israélites repa-
rent

rent leur idolâtrie, en employant à bâtir le Tabernacle, les mêmes richesses qui avoient servi à construire le Veau d'or. L'avarice, selon saint Paul, est une espece d'idolâtrie: tâchons de la reparer en employant nos richesses à édifier les Tabernacles vivans, qui sont les Pauvres. *P. Nepveu. Tome 1. de ses Refl.*

Un homme charitable envers les pauvres est en assurance quand tous les autres tremblent; c'est-à-dire à l'heure de la mort, quand il faudra paroître devant son Juge. Tout incorruptible qu'il est, on le peut gagner par argent; pourvu qu'on le mette entre les mains des pauvres. Un homme charitable trouve dans la personne de son Juge, & son debiteur & sa caution: doit-il le craindre? Son Juge paroît revêtu de cet habit qu'on a donné à ce pauvre; cela ne doit-il pas inspirer une grande confiance? Un homme autant d'Avocats tout-puissans auprès de son Juge, qu'il a assisté de pauvres. C'est en vain que nos pechez, & le demon nous accusent: si les pauvres nous excusent: car dès-là Jesus-Christ nous justifie; & s'il nous justifie, qui peut nous condamner? Jesus-Christ ne peut condamner un homme charitable, qu'en changeant son arrêt, ou en se contredisant lui-même: car des paroles mêmes de son arrêt, cet homme tireroit une raison invincible pour s'excuser, & pour interrompre son Juge. *Le même.*

L'abondance du riche, dit l'Apôtre, doit suppléer à l'indigence du pauvre; & le superflu de l'un est le nécessaire de l'autre: le lui refuser, c'est en quelque façon le voler. Ce pain qui se gâte chez vous, cet argent qui vous est inutile, n'est point à vous, dit saint Basile. Si le pauvre perit faute de secours, vous êtes coupable de sa mort: *Non pavisti; occidisti.* Sa misere crie vengeance à Dieu contre votre dureté, & arme contre vous la misericorde même; & si la misericorde même vous condamne, où sera votre refuge? *Le même. T. 3.*

Saint Chrysostome dans une Homelie qu'il a faite sur ce sujet, & qui se trouve au sixième Tome de ses Ouvrages, dit que Dieu s'étant incarné, & uni à notre nature, s'est aussi uni à la pauvreté, faisant avec elle une espece d'union ineffable; en ce que le pauvre est un tabernacle, où Dieu se cache, comme il est voilé dans nos ciboires. En sorte que c'est le pauvre qui tend la main; mais c'est Dieu qui reçoit ce qu'on donne au pauvre: c'est un Dieu, qui est notre debiteur; & le Tout-puissant, qui veut bien nous être redevable. Par ce moyen, quoi qu'il soit absent de nous, il est encore avec nous dans la personne des pauvres, il reçoit nos aumônes, & il nous comble de ses grâces & de ses bienfaits. *Auteur anonyme.*

Le pauvre a quelquefois une bouche pour vous demander ses nécessitez; mais aussi quelquefois il n'en a point: comme ces pauvres honteux, qui ressentent leurs miseres, mais qui n'ont point de hardiesse pour les exprimer; la honte les empêche de parler. Ces pauvres honteux ne disent mot, mais leur diserte ne laisse pas de crier bien haut. En ces rencontres donc, ah! que vous êtes heureux si vous pouvez imiter la maniere dont Dieu nous fait du bien! Il prévient nos demandes pour subvenir à nos miseres; il entend non seulement nos prieres, mais les dispositions mêmes où nous sommes de les faire. Ces pauvres honteux sont sans voix pour vous exposer leurs besoins; mais leur

pauvreté en a une: entendez-la. Ils sont dans la disposition de vous demander s'ils l'osoient: prévenez-les, & n'attendez pas qu'ils vous demandent; mais selon la disposition de la nécessité, où vous les voyez, donnez-leur l'aumône. *Le P. Nepveu, dans ses Reflexions.*

A proportion de la ressemblance que les pauvres ont avec Jesus-Christ, & qu'ils en sont les images plus vives, & plus parfaites, l'obligation que nous avons de les secourir est plus étroite, parce que cette obligation est particulièrement fondée sur le rapport même & la conformité qu'ils ont avec Jesus-Christ. Or dans cet Homme-Dieu, il y avoit deux choses; une pauvreté extrême, & une sainteté infinie. Parmi les pauvres, les uns sont seulement les images de Jesus-Christ par la participation de son indigence; & les autres le sont encore par la participation de ses vertus. Quand donc l'une & l'autre de ces deux images se trouvent ensemble, c'est là où l'obligation est plus étroite, & à ceux-là que nous devons donner la préférence. Car puisque Jesus-Christ est le motif qui nous doit porter à assister les pauvres, & à les secourir dans leurs besoins, il est hors de doute, que plus un pauvre s'approchera de Dieu, plus nous devons avoir de compassion pour lui, & de charité pour le secourir. *Le même.*

Pour bien entendre quelles sont les véritables aumônes, ou les œuvres de misericorde que nous devons exercer, il faut sçavoir de quelle vertu est la misericorde; puisqu'elle est comme l'arbre dont les aumônes sont les fruits. La misericorde est le sentiment de compassion, & la douloureuse tendresse dont notre cœur est touché à la vue de la misere d'autrui; ainsi c'est elle qui nous excite à soulager, si nous pouvons, nos freres, dans leurs nécessitez, soit corporelles, soit spirituelles. L'Eglise dit que le propre de Dieu est de faire toujours misericorde: & que la grandeur infinie de sa puissance & de sa bonté éclate davantage en cela, qu'en aucune autre de ses œuvres. C'est ce qui nous est marqué par ces paroles du saint Roi Prophete: *Le Seigneur est plein de douceur & de bonté envers tous les hommes, & les effets de sa misericorde surpassent tous les ouvrages de sa puissance.* Aussi n'y a-t-il rien qui soit si agréable à Dieu, que la misericorde que nous exerçons les uns envers les autres, parce que c'est par l'exercice de cette vertu que nous ressemblons mieux à Dieu. C'est pourquoi le Sauveur nous le recommande si expressément, en nous disant: *Soyez donc pleins de misericorde, comme votre Pere est plein de misericorde.* *Dom Barthelemi de Carranza. Traité de l'Aumône.*

Sans doute, dit saint Ambroise, ce n'est pas un moindre crime de refuser au pauvre la nourriture nécessaire qu'on lui peut donner, que de lui arracher le peu de pain qu'il trouve d'ailleurs pour le soutien de sa vie. Hé peut-on, ajoute saint Basile, traiter autrement que de voleur, celui qui pouvant revêtir un pauvre qui est nud, ne le fait pas? Ce sont les vêtemens de ceux qui sont nuds, que vous reteriez dans vos coffres; sçachez que vous volez autant de pauvres, que vous en pouvez nourrir, lorsque vous ne le faites pas. Quiconque possède des biens superflus, possède le bien d'autrui: car le superflu des riches, dit saint Augustin, est le nécessaire des pauvres. C'est pourquoi saint Jérôme dit fort bien, que celui-là est convaincu de ravir le

Il faut secourir avec plus de soin les pauvres qui sont les plus vertueux.

Quelle doit être la misericorde, qui nous porte à faire l'aumône.

Pf. 144.

Luc. 6.

Refuser de faire l'aumône à un pauvre, quand on peut la lui faire, c'est être coupable de larcin.

L'assurance que doit avoir à la mort, un homme charitable envers les pauvres.

C'est à Jesus-Christ qu'on fait l'aumône en la faisant aux pauvres.

Comment il faut secourir les pauvres honteux.

La compassion envers les misérables est naturelle à l'homme.

bien des pauvres, lequel retient pour soi au-delà de ce qui lui est nécessaire. Cette vérité autorisée par tant de saints Docteurs, devoit bien faire rentrer dans eux-mêmes les personnes riches, qui ont tant de choses superflues. *Le même.*

La compassion est une vertu naturelle à l'homme, dit saint Jean Chrysostome. Les larmes que nous répandons si volontiers, cet attendrissement de cœur que nous sentons avec tant de plaisir, à la vue des misères d'autrui, font, dit ce Pere, les restes de cette droiture originelle, dans laquelle le Seigneur nous avoit formés : *Ad commiserationem à natura commovemur omnes, nihilque tam bonum est in humanitate nostra.* Il semble donc que pour émouvoir aujourd'hui les Fideles à une tendre pitié envers les pauvres, que pour persuader efficacement l'aumône, il devoit me suffire de vous exposer ici une scene pitoyable de toutes les misères que la disette répand dans le monde, de vous transporter en esprit, tantôt en d'obscures prisons, où des malheureux souffrent tout à la fois l'indigence & la captivité ; tantôt en d'affreux hôpitaux, où le malade languissant attend les secours du riche charitable ; & tantôt en des cabanes reculéés, où de pauvres familles sont également tourmentées, & par les rigueurs de la pauvreté, & par la honte de l'avouer. Ce spectacle seroit bien attendrissant pour vous ; mais après tout, seroit-il sur vos cœurs toute l'impression que je prétens y faire aujourd'hui ? On s'en tiendroit peut-être à une compassion vaine & sterile. Il faut quelque chose de plus pressant que les simples sentimens du cœur, pour vous obliger à remplir un devoir aussi essentiel qu'est celui de l'aumône. *Sermon manuscrit du P. Carrou J.*

Du superflu qu'on est obligé de donner aux pauvres,

Il faut juger du superflu, par opposition avec le nécessaire : car (Messieurs) tout ce qui est superflu n'est point nécessaire, & tout ce qui est nécessaire n'est point superflu. De là il s'ensuit que le riche ne doit point aux pauvres, régulièrement son nécessaire : la Providence & le droit des gens l'en ont mis en une possession tranquille ; & sa possession prévaut à toutes les prétentions d'autrui. Je dis plus, ce nécessaire ne se borne pas précisément aux nécessitez de la vie, il s'étend aussi aux bienfaisances de l'état. Car le Seigneur qui a partagé les rangs, a prétendu qu'on pût sans crime, soutenir sa dignité par des dehors convenables au lieu où l'on est placé. De ces principes, il est aisé de juger ce qu'on doit appeller superflu en chaque état. Ici je veux de la bonne foi : & si le riche peut tromper les yeux des hommes, il n'échappera pas au jugement de Dieu. . . . J'appelle superflu, premierement tout ce qu'on donne à la délicatesse d'une vie molle ; secondement, tout ce qu'on prodigue en jeu immodéré ; troisièmement, tout ce qu'on dépense en un luxe déréglé. Ainsi tout ce qui sert à entretenir la délicatesse est superflu : pourquoi cela ? C'est qu'il n'est nécessaire ni pour la conservation de la vie, ni pour la décence de l'état. En effet, cette profusion dans vos repas, cette recherche de mets, de liqueurs les plus exquisés, bien loin d'être utiles à la conservation d'une santé précieuse au public, ne portent-elles pas le poison jusques dans vos veines ? Mais que sert à la bienfaisance de votre état, cet attirail de mollesse, qui vous endort dans le sein de la volupté ? Quoi de plus propre pour retarder les fonctions d'un emploi pénible, d'une charge pesante & laborieuse ? Ce qu'on répand en des jeux immo-

derez n'est pas plus nécessaire, ni à la vie, ni à la décence de la condition. Bien loin que le jeu poussé jusqu'à l'exces, soit un délassement salutaire, il diminue le nécessaire par les pertes, & il affoiblit la santé par des veilles. Enfin, Femmes du siècle, ce que vous dissipez en ajustemens précieux, en parures, en ameublemens magnifiques, n'est souvent nécessaire, ni à l'état, ni à la santé. Tout cela est donc le bien du pauvre ; c'est ce superflu qui leur appartient de droit. Ne disons donc plus : Je n'ai point de superflu ; & qui en peut avoir en des temps si malheureux ? Indiscrètes que nous sommes ! la vanité nous trahit, & l'amour du plaisir & de la mollesse dément toutes nos plaintes. La profusion a-t-elle cessé dans vos assemblées de jeu ? l'abondance & la délicatesse a-t-elle cessé d'éclater sur vous, dans vos ameublemens ? au moment que je parle, un luxe déréglé ne brille-t-il pas sur vos têtes ? Et vous n'avez point de superflu ? *Le même.*

Les pauvres, direz-vous, ne se présentent plus à nous, & la charité publique a pourvu à leurs besoins, par des établissemens solides. Ah ! mes freres ! nous avons scû proficere la mendicité ; mais avons-nous fait cesser la misère ? Nous ne l'ignorons pas : le nombre des indigens croit tous les jours. Sur cela Riches du siècle considérez-vous vous-mêmes, & faites-vous justice. Vous avez du superflu : voilà tout le fond de vos obligations. C'est donc à vous de les chercher ces malheureux, c'est à vous d'augmenter ces fondations que vos Peres ont instituées de leur superflu. Les hôpitaux surchargez sçauront multiplier la subsistance des pauvres, quand vous aurez multiplié leurs revenus. Mais n'est-il donc qu'une manière de répandre le superflu ? Que de captifs enchaînez en des climats barbares trouvent dans l'insensibilité de leurs freres, un motif nouveau de renoncer leur foi ! Que de pauvres volontaires, qui se sont dépouillés de tout, pour suivre Jesus-Christ dans les fonctions de l'Apostolat ! &c. *Le même. P. Carrou.*

C'est sur-tout, sur les biens du Crucifix, sur les immenses richesses des plus opulens Beneficiers, que les pauvres ont des droits imprescriptibles. Nos Peres plus charitables, ou plus équitables que nous, n'ont point eu d'autres vûés dans ces fondations, qui mettent tout-à-coup un ministre indigent au rang des heureux du siècle, que d'assister les pauvres par le ministère d'un riche. Mais, quoi qu'il en soit de l'intention des Fondateurs, l'Eglise n'accorde l'administration des biens de Jesus-Christ, à ceux qu'elle en met en possession, qu'à la condition expresse d'en assister les malheureux. Ainsi s'en explique la véritable Maitresse des biens du Crucifix, l'Eglise assemblée dans le dernier de nos Conciles. Ecoutez, vous tous, qui regardez un benefice comme un heritage ; & le bien de J. C. comme le bien de vos Peres : *Videant ne se, aut consanguineos suos de redditibus Ecclesie distent : Qu'ils prennent garde de s'en enrichir eux-mêmes, ou d'en enrichir leurs parens. Comme si le Concile leur ordonnoit d'oublier toute tendresse naturelle, pour ne se souvenir que de la justice ; & de sacrifier l'intérêt à l'équité. Le même.*

C'est l'humanité, (Messieurs) c'est la compassion naturelle qui sert comme de fondement à la charité chrétienne que nous devons aux pauvres. Or je dis que la vûe seule de l'indigent doit exciter en nous des sentimens de

Comme le nombre des pauvres croit sans cesse.

Les Beneficiers sont plus obligés à faire l'aumône que les autres.

Exposition des misères des pauvres, qui nous doivent exciter à compassion.

de pitié, & que sa misère nous crie ce premier principe de la loi naturelle : *Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fit à toi-même.* Je ne parle pas, au reste, de ceux que le libertinage a rendus vagabonds, & qui ne font plus de pitié à force d'en vouloir faire; je parle des véritables pauvres, semblables à ceux que cette ville cache en des recoins; des sains, & des malades, que l'hospitalité retient captifs, en des maisons bâties par les mains de la charité; de tant de veuves abandonnées; de tant de jeunes filles exposées au double peril, de la mort, ou de l'infamie. Mais venons au détail. Dans une prison rigoureuse, languit un pauvre artisan, détenu pour une dette modique, que le supérieur du riche pourroit aisément acquitter. Là que ne souffre pas le prisonnier, & que ne fait-il pas souffrir à sa famille désoignée? D'une autre part je vois un malade étendu près d'un mort, ou d'un mourant, respirer l'air empoisonné, de la mort, ou de la maladie. A la vérité des mains officieuses & charitables sont occupées de ses besoins, & s'empresent à son secours; mais le nombre accable enfin les plus zelées servantes de Jesus-Christ; & les fonds sont bientôt épuisés par la multitude des besoins. D'un autre côté, le pauvre obligé de s'enfermer pour vivre, se rachète de la mort aux dépens de sa liberté. Comme les revenus de ces saints établissemens sont modiques, le grand nombre des indigens diminue les soulagemens destinez à l'indigence; on y perd la liberté, & on y traîne à peine une vie misérable. Mais oubliez tous ces genres de malheureux, pour ne faire attention qu'à un seul. C'est sur ces pauvres, que la honte empêche de se découvrir, que la pauvreté exerce toute sa tyrannie. Quelle confusion de paroître en public, sans les marques ordinaires de l'état d'où ils sont déchus! Quelle appréhension d'aller rendre une main honteuse à des insensibles, & de souffrir des reproches, ou des refus, après avoir souffert toutes les misères de l'indigence! Que de spectacles à réveiller ma compassion! Si je dois aimer mon frere, lorsque la fierté me le rend insupportable, que ne dois-je point à mon frere suppliant & malheureux! Ses cris m'attendrissent, ses gemissemens, ont, malgré moi, de la sympathie avec mon cœur: *Extende manum tuam inopi, & carnem tuam ne despereris*, me dit-il par le langage de ses pleurs. Ouvrez, mon frere, ouvrez une main secourable à votre égal. Nous n'avons tous qu'un Pere commun: je suis votre compatriote, votre concitoyen; peut-être hélas! votre parent que vous méconnoissez. Que ces paroles sont touchantes! &c. *Le même.*

Isaïe 58.

La vue d'un pauvre peut ranimer notre foi & notre espérance.

La vue du pauvre me fournit encore les motifs d'une charité surnaturelle: car c'est à le considerer que ma foi se ranime. Tandis que le malheureux se présente à mes yeux, Jesus-Christ en personne est présent à ma foi. Je ne m'en tiens pas à des dehors rebutans; ce sont des voiles qui me dérobent mon Dieu: je le retrouve ce Dieu sous ces haillons, sous cet extérieur dégoûtant. De plus, à considerer le pauvre, mon esperance se réveille. Que de promesses de Dieu rappelle-t-il à ma mémoire! C'est à l'aumône, me dis-je à moi-même, que le Seigneur a attaché la grace de la reconciliation, la satisfaction pour le péché: c'est par elle que je puis me procurer une mort heureuse, & par la plus grande de toutes les graces, mettre le sceau à ma pré-

Tome I.

destination. *Le même.*

Il est étrange, Chrétiens, que le précepte de l'aumône soit regardé de la plupart des Eudeles, comme un précepte qui ne renferme presque aucune obligation: comme si un précepte pouvoit passer pour un simple conseil. C'est une illusion, c'est une erreur qui se glisse de plus en plus parmi les riches du siècle, qui tâchent d'étouffer en eux ces sentimens tendres, que la nature même leur a donnée, & qui les portent à compatir à la misère de leurs freres. Car qu'y a-t-il de plus naturel, de plus conforme à la raison, que de secourir son semblable, & soulager son indigence? Dieu qui connoissoit la perversité du cœur humain, & jusqu'où pouvoit aller son insensibilité envers le prochain; pour l'obliger plus étroitement, & pour lui rendre meritoire une vertu, à laquelle il semble naturellement se porter, a voulu lui en faire un précepte qu'il ne pût plus enfreindre sans crime, & sans se rendre coupable. Mais est-on bien persuadé de l'obligation de ce précepte? croit-on que c'est un précepte sur lequel notre dernière sentence sera prononcée, un précepte dont l'infraction fera notre malheur éternel? Ah! si on en étoit convaincu, veroit-on tant de cœurs étroits; tant de cœurs durs & insensibles, tant de cœurs interessez, tant de cœurs attachez aux biens de la terre, dont ils font établis les dispensateurs par une providence juste & équitable? *Sermon manuscrit.*

Pourquoi Dieu a fait un précepte de l'aumône, & comme les riches regardent ce précepte.

Le précepte de l'aumône est fondé sur la sagesse & sur l'équité de Dieu. Car quelle idée (Chrétiens) aurions-nous de cette sagesse & de cette justice de notre Dieu, si dans ce partage inégal, il eût comblé les uns de toutes sortes de faveurs, & livré les autres à tous les malheurs & les maux que traîne après soi la pauvreté; que la substance de la terre eût été toute pour les uns, & qu'il n'eût réservé aucune benediction pour les autres? N'est-ce pas ce qui a fait tomber dans de si grossieres erreurs touchant la Providence, la plupart de ces anciens Philosophes, qui n'avoient qu'une foible raison pour guide, & qui marchaient dans l'obscurité nuit du paganisme; parce qu'ils ne pouvoient comprendre comment un Dieu sage, & juste eût pu laisser les uns dans la poussière & dans l'obscurité d'une vie pauvre & misérable, dans le dénuement des choses les plus nécessaires à la vie, & élever les autres au comble des honneurs, les accabler, si je l'ose dire, sous le poids de ses bienfaits; sur-tout se voyant de même nature, sujets aux mêmes foiblesses, & capables des mêmes vertus? N'est-ce pas ce qui en a porté quelques-uns à cet excès d'impiété & d'aveuglement de dire qu'il n'y avoit ni Dieu ni Providence, & d'attribuer aux caprices de la fortune & du sort, ce partage si inégal & si bizarre des biens de cette vie? D'autres peuvent-être moins athées, mais aussi aveugles, ont à la vérité reconnu une Divinité; mais une Divinité oisive qui n'avoit aucun soin des choses d'ici-bas. Il n'y a donc que le précepte de l'aumône, qui justifie les conseils d'une Providence, qui auroit passé dans l'esprit des hommes, ou pour aveugle ou pour cruelle: aveugle; parce qu'elle auroit distribué ses biens au hazard; cruelle, parce qu'elle auroit pris plaisir à faire des malheureux, des créatures mêmes qu'elle auroit tirées du néant. Mais par le précepte de l'aumône, elle met tout dans un ordre qu'on ne peut assez admirer; & partage éga-

Sur quoi est fondé le précepte de l'aumône.

E. e

lement tous les hommes, en obligeant ceux qu'elle a comblez de ses faveurs, d'en faire part aux pauvres. Ordre qui devient également avantageux aux uns & aux autres : puisque le riche trouve dans une libéralité à laquelle il se voit obligé, le pardon de ses iniquitez, son bonheur, & le seul moyen de sanctifier ses richesses ; & le pauvre trouve dans la libéralité du riche, ce que Dieu n'a pas voulu lui accorder de sa main : ce grand Dieu voulant d'une part que les riches fussent comme les substituts, les ministres, & les coopérateurs de sa Providence, & comme autant de tributaires des pauvres ; & de l'autre faire dépendre le pauvre de la charité des riches ; afin que cette dépendance fût comme le lien, qui formât entre eux une société mutuelle, & fournît à l'un & à l'autre un moyen assuré du salut. *Le même.*

L'arrêt que le Sauveur prononcera au jour du Jugement, contre ceux qui auront manqué à faire l'aumône, en prouve l'obligation.

Rien ne nous fait mieux sentir l'obligation de l'aumône, que ces terribles reproches, dont le Juge des vivans & des morts se servira pour prononcer son dernier arrêt contre les pecheurs. Ecoutez, & tremblez, vous, qui loin de défendre la Veuve & l'Orphelin, les avez injustement opprimés ; vous, qui vous êtes enrichis des dépouilles des malheureux ; vous, qui vous êtes engraissez de la subsistance des pauvres, qui avez soutenu, sans en être touchés, & leurs plaintes & leurs gémissemens, qui avez même insulté à leurs miseres : vous, qui vous êtes servis du malheur des temps pour les rendre encore & plus misérables & plus malheureux, en leur enlevant par un tyrannique commerce, & des usures criantes, le peu qui leur restoit : vous tous enfin qui avez eu des entrailles de bronze & d'airain pour vos freres : venez entendre le souverain Juge prononcer l'arrêt de votre condamnation ; heureux encore, si tandis que le jour vous luit, ces paroles pouvoient vous changer le cœur : *Discedite maledicti : Retirez-vous de moi, maudits. Et où iront-ils, Seigneur ? In ignem aeternum : Au feu éternel. Pourquoi ? Parce, dit le Seigneur, que j'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger : Esurivi enim, & non dedistis mihi manducare ; j'ai été malade & en prison, & vous ne m'avez pas visité : Infirmus & in carcere, & non visitastis me ; j'ai souffert des besoins extrêmes dans la personne des pauvres, que vous deviez regarder comme mes membres ; & vous n'y avez pas pourvu. C'est ainsi que le Seigneur des vengeances, dans le jour de sa colere & de sa fureur, à la face de l'univers assemblé, forcera le riche impitoyable de souscrire à sa propre condamnation. Peut-on après cela, douter de l'obligation de ce précepte ; puisque ce souverain Juge semble oublier les autres points de la Loi pour juger, pour condamner le pecheur sur ce seul article ! *Le même.**

Quels sont ceux à qui nous faisons l'aumône, & en quel rang nous devons les considérer.

Considérez encore (Chrétiens) quelles sont les personnes à qui vous devez vos aumônes ; & quelque grands, quelque puissans que vous soyez, quelque distance qui paroisse être entre vous & eux, considérez quels sont les malheureux pour qui je vous parle aujourd'hui. Dans quelque triste état que leur pauvreté les ait réduits, de quelques ulcères qu'ils soient couverts, quelque dégoûtans qu'ils vous paroissent ; ce sont cependant vos freres, qui portent comme vous l'image & le caractère de la Divinité, puisqu'ils ont Dieu pour Pere & pour Créateur ; avec lesquels vous êtes

étroitement unis par la même grace, par les mêmes Sacremens, par les mêmes esperances, par la même religion, & enfin par le même bonheur. Dieu les auroit-il donc créés pour être malheureux, & n'auroient-ils vu le jour, que pour regretter la nuit & les tenebres du néant dont il les a tirés ; puisqu'il ne l'eût fait en ce cas, qu'en les laissant absolument manquer des choses les plus nécessaires à la vie ? Non sans doute, & Dieu y a pourvu, en vous chargeant de leur faire l'aumône. C'est à vous, riches, à justifier sur un tel point sa Providence. *Le même.*

Pensez riches, que c'est du bien des pauvres, que vous entretenez votre luxe, & ces superbes équipages, dont la vûe ne sert qu'à augmenter leur misere & leur douleur. Considérez que pendant que vous avez tout en abondance, que pendant que vos tables gémissent, pour ainsi parler, sous le poids de tant de mets si délicatement apprêtés, le pauvre languit à vos portes, qui ne demande pas que vous partagiez avec lui ces mets si délicats, ni que vous le receviez à une table si bien servie. Que demande-t-il donc ? De quoi prolonger une vie, qui lui devient par votre dureté plus insupportable que les horreurs du tombeau : il vous laisse tout le reste ; & on lui refuse ce peu dont il a besoin ! Cruauté inouïe, traitement indigne des nations les plus barbares ! On soutient tous les jours, sans se laisser attendrir, les plaintes, & les gémissemens de tant de misérables ; on entend, sans en être touché, les cris lamentables de tant de pauvres enfans qui environnent souvent une mere désolée, & qui lui demandent leur subsistance, avec d'autant plus de justice, qu'ils en ont reçu le jour ; mais, hélas ! qui ne peut leur répondre que par de tristes regards, que par des larmes, & des sanglots. On voit sans rougir les besoins pressans de tant de malheureux qui dans la saison la plus rigoureuse, n'ont pas de quoi se défendre du froid, & qui ne savent où se retirer ; tandis que vous êtes superbement vêtus, que vous logez dans de magnifiques appartemens, où l'on voit briller l'or & l'azur, & tant de meubles précieux. Providence de mon Dieu, où êtes-vous ! Ah ! je ne m'étonne plus que la misere des pauvres augmente tous les jours, voyant les riches porter le luxe & la magnificence à un excès qui confond toutes les conditions, & qui fait qu'on ne peut plus distinguer, ni Prince, ni noble, ni roturier. *Le même.*

On ne refuse pas seulement le pauvre, mais on accompagne son refus de paroles dures, pleines d'aigreur, & d'amertume. Allez, leur dit-on, vous n'êtes que des vagabonds, des fainéans, gens ennemis du travail. Riches impitoyables qui parlez ainsi, ne considérez-vous point que c'est Dieu qui les conduit vers vous, ou plutôt que c'est Jésus-Christ même qui se présente à vous dans leurs personnes ? Peut-il paroître devant vous, d'une manière & plus sensible, & plus touchante ? A qui voulez-vous donc qu'ils s'adressent ! Pauvres de Jésus-Christ, allez aux nations barbares, vous trouverez des personnes plus sensibles à vos miseres. Ah ! riches, s'écrie saint Chrysostome, si vous ne voulez pas soulager la misere de votre frere, ne l'augmentez point par le rude traitement que vous lui faites ; si vous ne voulez pas guerir sa playe, ne lui en faites point une nouvelle par vos repro-

La vûe du luxe des riches augmente la douleur du pauvre, qui ne demande que ce qui lui est nécessaire pour vivre.

L'étrange dureté dont on use souvent envers les pauvres.

ches sanglans. Faut-il que parce qu'il vous demande la vie, vous lui donniez en quelque maniere le coup de la mort? Il y en a d'autres moins cruels, mais plus delicats, qui détournent les yeux avec une epee d'horreur, pour ne pas voir les playes & les ulceres delius le pauvre! playes qui demandent plus éloquentement que ne seroient leurs discours, quelque soulagement; &c. *Le même.*

Il y en a qui se dispensent de faire l'aumône, par un discernement captieux des necessitez extrêmes, d'avec les besoins communs; & par une volonté déterminée de ne vouloir soulager les pauvres que dans des besoins extrêmes. C'est la marque la plus certaine d'une avarice consommée, & par conséquent, ne vouloir se dépouiller de son bien, que dans ces occasions, qui n'arrivent presque jamais; c'est vouloir le garder toujours; & c'est la marque de l'avarice la plus cruelle, & du plus monstrueux attachement aux biens de la terre. Vous ne voyez aucune de ces miseres éclatantes, vous ne voulez pas même vous persuader qu'il y en ait; vous ne voyez que quelques vagabonds qu'on renferme dans des hôpitaux, à cause qu'ils vous importent: tous les autres ne paroissent pas souffrir les necessitez qu'ils souffrent: de maniere que de ne vouloir faire l'aumône que dans les necessitez extraordinaires & extrêmes, c'est ne la vouloir point faire du tout. *P. de la Ruë, dans un Sermon manuscrit de l'Aumône.*

Avec tout cela, on ne trouve rien de superflu, tout paroît nécessaire. Vous le croyez de la sorte (Messieurs): mais un million de pauvres abandonnez, & une infinité de malades sans secours, vous feront sensiblement connoître le superflu, à la vûe de ces carosses si magnifiques, de ces trains si lestes & si pompeux, de ces tables si delicatement servies, & de ces ameublemens si riches: tant de miserables qui meurent de faim, vous montreroient bien ce qui leur appartient, & ce que vous leur ravissez, par votre dureté & vos injustices. Vous nous volez, vous diroient-ils avec saint Bernard, ce que vous employez à des dépenses si inutiles; c'est avec notre bien que vous jouëz, que vous vous divertissez, que vous faites bonne chere, & que vous satisfaites vos passions déréglées. Voilà ce qui fait le desespoir de tant de pauvres. Terrible comparaison! oserai-je la faire? mais pourquoi ne la ferai-je pas? Bonheur, joyes, festins, jeux, plaisirs d'un côté; miseres, faim, nudité, & oppression de l'autre. En verité qu'ont fait à Dieu ces miserables pour être reduits à de si fâcheuses extrémités, pendant que vous jouissez de toutes les commoditez, & de tous les divertissemens de la vie? Voilà le sujet du murmure des pauvres; & voilà en même temps ce qui fait le péché des riches avares. *Le même.*

Si nous consultons les secretes inclinations de nos cœurs, nous trouverons qu'ils sont naturellement tendres, & sensibles à la pieté, portez à la misericorde: nous ne scaurions presque voir les miseres de notre prochain sans les plaindre, & sans ressentir en nous-mêmes des mouvemens naturels, qui nous excitent à les secourir. Job dit que la misericorde est née avec lui, & qu'il en a reçu les premiers sentimens dans le fond de sa nature: dont le Concile de Chalcedoine tire cette belle expression: que Dieu nous a faits

Tome I

pour les œuvres de misericorde; c'est-à-dire qu'il nous a donné de grandes inclinations pour cette vertu, que nous sommes obligez de suivre: *Ad misericordia opera à Deo facti sumus.* Monsieur Bivoat, dans le quatorzième Discours de l'Avent.

Combien y a-t-il de Chrétiens qui se lamentent, parce qu'ils sont pauvres? combien en voit-on tous les jours, à qui la pauvreté est une tentation bien dangereuse, & qui commettent de grands pechez, pour avoir de quoi soulager leur indigence? Une aumône donnée dans ces occasions, empêcheroit ces crimes; combatroit ces tentations, prévien-droit la perte de ces ames, & seroit cause de leur salut. Votre charité se rencontre à ce moment fatal; vous donnez à propos ces aumônes. Ah! vous prévenez la damnation de votre frere; ce secours que vous lui donnez sera la cause de son salut, & un des moyens dont Dieu se servira pour le conduire à sa gloire. *Le même.*

Saint Ambroise répond aux accusations de quelques Chrétiens, qui le blâmoient d'avoir vendu les vaisseaux sacrez de l'Eglise, pour avoir dequoi racheter les captifs des mains des Barbares, près de qui ils couroient danger de perdre la foi. Cet éloquent Prélat refuse cette prétenduë prophanation, par ces admirables paroles: *Verè illa sunt pretiosa vasa, qua redimunt animas à morte; ille verus thesaurus Domini, qui operatur quod Sanguis Domini. Tunc vas Domini Sanguis agnosco, cum in utroque video redemptionem; ut calix ab hoste redimat; quos Sanguis à peccato redemit.* C'est maintenant, dit cet Evêque, que ces vases sacrez sont devenus plus précieux, puis qu'ils délivrent les corps des Chrétiens de la servitude, & les ames des Chrétiens, de la mort. On peut dire veritablement qu'ils sont les tresors de Jesus-Christ, puisqu'ils font la fonction de son Sang. Quand les Prêtres les tiennent entre les mains, le Sang du Sauveur qu'ils immolent, délivre les hommes du péché; mais quand je les ai vendus, pour contenter l'avarice des Barbares, leur prix a servi pour racheter les Chrétiens de la tyrannie de ces Infideles, & de celle des demons. *Le même.*

Par l'aumône, dit saint Augustin, nous exerçons à l'égard de Dieu même, une espece de reconnoissance, qui nous acquitte en quelque sorte envers lui: Nous trouvons le secret de lui payer ce que nous lui devons, de ses propres biens, & de donner quelque chose à celui de qui nous avons tout reçu. Car les biens temporels étant un effet de sa misericorde, nous faisons remonter ses bienfaits jusqu'à leur source; puisque les mains des pauvres portent jusques dans le sein de Dieu, ces mêmes biens qui en sont sortis. Mais ils y retournent avec un degré d'excellence incomparablement plus grand que celui qu'ils avoient dans leur premiere origine; puisqu'ils sont relevez par les merites de Jesus-Christ: en sorte que de biens purement temporels & terrestres qu'ils étoient, ils sont devenus des biens celestes, & le prix de l'éternité même. *Dans les Essais de Sermons. Pour le sixième Dimanche après la Pentecôte.*

L'exemple que nous donne le Fils de Dieu dans le miracle de la multiplication des pains, c'est d'ouvrir nos entrailles de compassion sur les miseres de nos freres; de soulager les pauvres, qu'il nous a laissez pour le repre-

E 2

On peut contribuer au salut de l'ame des pauvres, par les aumônes qu'on leur fait.

On peut vendre jusqu'aux vases sacrez pour soulager les pauvres, dans les necessitez extrêmes.

L'aumône est une reconnoissance des biens que nous avons reçus de Dieu.

L'aumône est de précepte & d'obligation.

De la distinction des necessitez extrêmes des pauvres, & des necessitez communes.

Les riches ne croient pas avoir rien de superflu pour donner aux pauvres.

La nature nous apprend à avoir de la compassion pour les pauvres.

senter en ce monde; d'étendre notre charité à proportion de nos forces, au-delà même de nos forces: en quoi ordinairement on se flatte. On croit que c'est une action de liberalité, & non pas une nécessité d'obligation: on regarde l'aumône comme un conseil de perfection, & non pas comme un précepte indispensable de la Loi de Dieu. Pourvu qu'on n'ait pas volé le bien d'autrui, on croit qu'on a droit d'abuser du sien: on se sauve sur la juste acquisition, & l'on ne corrige pas le mauvais usage qu'on fait des biens qu'on a reçus de Dieu. Je viens aujourd'hui combattre cette erreur. *Monsieur Fléchier. Sermon de l'obligation de faire l'Aumône.*

Pour quelle fin Dieu accorde aux riches, des richesses.

Puisque c'est Dieu qui donne les richesses, il faut conclure qu'il les donne pour quelque fin, & les destine à quelque usage; & que c'est pour quelque importante raison qu'il les accorde aux riches, & qu'il les refuse aux pauvres. Quelle est donc cette raison & cette fin? Est-ce pour satisfaire aux passions de l'homme, & non pas aux devoirs de l'humanité? est-ce pour entretenir l'orgueil & l'avarice des uns, & pour lasser l'humilité & la patience des autres? est-ce pour fournir de matière à votre luxe, & à vos intemperances, aux dépens de ceux qui souffrent la faim, la soif, & la nudité? est-ce pour dissiper vos biens en dépenses superflues, par une profusion indiscrete; & non pas pour en faire part à ceux qui en manquent, par une dispensation charitable? est-ce pour repaître les yeux du peuple de l'éclat de ces richesses, que vous lui avez peut-être volées, & pour lui faire voir jusqu'où peut aller la dissolution d'un prodigue, ou l'insensibilité d'un avaré? A Dieu ne plaise, que nous ayons des pensées si basses, & si indignes de sa Providence. Ce seroit accuser Dieu d'aveuglement, ou de préoccupation pour les riches; d'injustice ou de cruauté pour les pauvres, & le rendre responsable de la misère des uns, & complice des pechez des autres. Non, non, l'intention de Dieu, en faisant des riches, c'est de les rendre charitables: il les choisit pour être les instrumens de ses miséricordes, & les canaux par où doivent couler ses grâces extérieures sur son Eglise. *Le même.*

Reproches aux riches, insensibles aux misères des pauvres.

Pourquoi faut-il que dans vos vastes & superbes maisons, sous des lambris d'or & d'azur, vous vous fassiez comme un printemps perpétuel dans les saisons les plus rigoureuses; pendant qu'un pauvre cherche en vain une misérable retraite pour se défendre des injures de l'air? Pourquoi faut-il que vos buffets gémissent sous le poids de tant de vases précieux, que vous étalez, & qui ne servent qu'à montrer votre vanité, & à irriter celle des autres; pendant qu'un pauvre n'a pas un vaisseau de terre pour l'usage nécessaire de sa vie? Pourquoi faut-il que vous reposiez dans ces lits, plus richement parez que des autels, où vous sacrifiez à la volupté & à la paresse; pendant qu'un pauvre, couché sur la dure, peut à peine trouver dans quelques momens de la nuit, à se délasser de ses fatigues, & à se consoler des peines de la journée? Rapprochez-les de vous, rapprochez-vous d'eux; & si vous ne pouvez vous défaire de tant de choses inutiles & superflues, qui contribuent à votre félicité imaginaire; au moins fournissez-leur ce qui peut adoucir leur malheur, & soulager leur pauvreté: autrement vous violez les

loix de la Providence, qui vous avoit choisis pour être les dispensateurs de ses richesses. *Le même Monsieur Fléchier.*

Celui qui a la substance de ce monde, & qui tient ses entrailles fermées à la nécessité de son frere, peut-il croire que la charité de Dieu soit en lui? Quand sera-t-il attendri, s'il ne l'est à la vue de ce mendiant, qui n'a plus qu'un souffle de vie; de ces orphelins, à qui l'on vient de ravir les restes de leur héritage; de ces misérables, que la perte d'un procès, & l'iniquité d'un Juge ont réduit au désespoir; d'un débiteur, qu'un créancier impitoyable suffoque, en lui disant: rend ce que tu dois; d'un malade, en qui la douleur & la pauvreté disputent ensemble à qui lui donnera le coup mortel? Quelle occasion plus pressante trouvera-t-il pour assister son prochain, que la faim, la soif, l'infirmité, & le peril de la mort, non seulement du corps, mais encore de l'ame? *Le même.*

On doit s'attendrir sur les misères des pauvres.

Vous qui vivez dans le luxe, & la vanité; qu'il est à craindre que votre cœur ne soit où sont vos trésors! Comment quitteriez-vous vos biens pour Jésus-Christ, puisque vous n'avez pas le courage d'en donner une petite portion pour lui? comment souffririez-vous la pauvreté, puisque vous ne pouvez vous résoudre à vous retrancher tant soit peu de votre surabondance? Montrez que vous n'êtes point attaché, en donnant généralement aux pauvres ce que vous avez de superflu. *Le même.*

La dureté envers les pauvres montre de l'attachement aux richesses.

La plus grande malediction des richesses, c'est d'étouffer ces sentimens de pitié, & de former ces entrailles cruelles & insensibles, que Dieu maudit dans ses Ecritures. La raison en est évidente: c'est que ne souffrant aucune incommodité dans la vie, on ne pense pas à ce qui peut incommoder les autres. Cet homme qui s'est trouvé en naissant, dans l'abondance des biens que ses peres lui ont acquis; qu'on a élevé dans une vie molle & effeminée, accoutumé à toutes les délicatesses de la vie; environné de gens qui ne cherchent qu'à le divertir & à lui complaire; qui ne fait qu'un long divertissement de toutes les heures du jour; & qui n'a pour toute incommodité que le dégoût & la lassitude de ses plaisirs; sçait-il ce que c'est que d'être dépouillé de tout, & de traîner des jours malheureux? Et c'est ce qui fait qu'il n'a nulle compassion des souffrances, & des misères d'autrui. *Le même.*

La malediction du Fils de Dieu sur les riches, est principalement à cause de leur dureté envers les pauvres.

Dieu ne se contente pas de vos aumônes, il veut aller jusqu'au cœur, jusqu'au fond du cœur, jusqu'à ce que vous avez de plus intérieur, & de plus attaché à votre substance, qui sont vos entrailles: *Viscera misericordiae.* A la place de ce cœur insensible & indifférent aux misères de votre prochain; à la place de ces entrailles dures & impitoyables; prenez un cœur compatissant & tendre, des entrailles que la pitié & la miséricorde amollissent: *Induite vos viscera misericordiae.* Mais si étant riches, & sçachant la misère de votre prochain, vous lui fermez vos entrailles; comment est-ce que la charité de Dieu demeure en vous? *Monsieur Joly, Sermon pour le septième Dimanche d'après la Pentecôte: de la nécessité de l'Aumône.*

L'aumône doit être accompagnée de miséricorde.

Le Fils de Dieu, au jour du Jugement dernier, voyant les Prédestinés à sa droite, & tous les reprouvés à sa gauche; tournant vers ceux-ci ses regards enflammés de colère & de

Comme le Sauveur traitera au jour du Jugement

ceux qui auront refusé de faire l'aumône aux pauvres.

fureur, prononcera ces effroyables paroles: *Discedite a me maledicti in ignem aeternum, &c.* Retirez-vous de moi maudits dans le feu éternel. Hé! qu'avons-nous fait, Seigneur, pour être si rigoureusement punis? Qu'avez-vous fait barbares? *Esurivi, & non dedistis mihi manducare?* J'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, & vous ne m'avez pas donné à boire; j'étois hors de chez moi, dans un pays étranger, & vous n'avez pas voulu me recevoir; j'étois nud, & vous m'avez refusé un méchant habit; j'étois malade, & transfé de froid dans la prison, & vous ne m'avez pas rendu une seule visite. Allez, maudits, au feu éternel. Vous m'avez refusé un morceau de pain, un méchant haillon, un reste de votre vanité, & de votre luxe, de votre jeu, & de vos débauches; vous n'avez pas voulu me connoître: je ne vous connois pas non plus: vous n'avez pas voulu me recevoir dans votre maison; la mienne vous sera éternellement fermée. *Le même.*

Pourquoi on ne parlera que des aumônes données ou refusées, au jour du jugement.

Jésus-Christ, dit saint Leon, dans ce fameux & dernier arrêt qu'il prononcera en faveur des Prédestinez d'un côté, & celui qu'il fulminera contre les reprouvez d'un autre, ne parle que d'aumônes données, & d'aumônes refusées, pour en faire comme l'unique fondement du bonheur des uns, & du malheur éternel des autres: pourquoi cela? Est-ce qu'il n'y a point d'autres vertus que celle-là, dans les justes; & d'autres pechez que celui-là, dans les méchans? Oûi, répond saint Leon, il y aura d'autres vertus dans les Prédestinez, il y aura d'autres crimes dans les reprouvez: mais au jugement de Dieu, on estimera tellement la liberalité de celui qui aura donné, & la dureté de celui qui aura refusé l'aumône, que la charité fera comme la plénitude des vertus de l'un, & que la cruauté fera comme la conformation des crimes de l'autre. On ne dira pas à Abraham, vous ne m'avez pas obéi dans le commandement le plus difficile que je pouvois vous faire, d'immoler votre Fils. On ne dira pas non plus au mauvais Riche, tu as volé les provinces, tu as fait mille concussions, & mille injustices, tu as commis tant de fornications & d'adultères, tu as fait tant de crimes par ton ambition, & par tes vengeances. On lui présentera les pauvres qu'il a laissé mourir de faim: c'en est assez de ce seul peché pour sa condamnation; quand il n'en auroit jamais commis d'autres, il seroit éternellement reprouvé. *Le même.*

Les Beneficiers sont particulièrement obligés à faire l'aumône.

Vous Beneficiers, qui par des engagements encore plus particuliers, êtes obligés de faire l'aumône; vous qui non seulement en qualité de riches, non seulement en qualité de Chrétiens, non seulement en qualité de Prêtres, & de Ministres du Seigneur, devez assister les pauvres dans leurs besoins; mais qui avec de gros revenus qui viennent des offrandes des Fideles, avez été établis pour être les dépositaires & les œconomes des pauvres; sçavez-vous bien, comme saint Bernard vous traite? Il vous appelle homicides & voleurs, si vous usez mal du bien qui vous a été mis en dépôt; si au lieu d'en assister les pauvres, vous le conservez par une sordide avarice dans vos coffres, ou si vous le dissipez par des dépenses déraisonnables & excessives. *Le même Monsieur Joly.*

Réponse à ceux qui disent

Si vous voulez vous sauver, ne reglez jamais le superflu de votre condition sur la passion,

Tome 1.

ou sur la maniere de vivre du monde. N'appellez-vous point superflu cet argent que vous jouiez? n'appellez-vous point superflu ces grandes sommes que vous avez mises dans votre cassette, au-delà de votre dépense ordinaire, pendant que les pauvres meurent de faim? Vous n'avez point de superflu, dites-vous: Ou vous ne dites pas vrai, ou Jésus-Christ a dit faux, quand il vous a imposé cette loi: *Quod superest, date eleemosynam*: après que vous avez pris votre nécessaire, donnez le superflu. *Le même.*

Vous ne connoissez pas la misère des pauvres, dites-vous. Comment la connoîtrez-vous? les pauvres entrent-ils chez vous? Les compagnons de vos débauches, & peut-être les malheureuses victimes de votre impureté y entreront: mais les pauvres n'y auront point d'accès. Combien de fois vous a-t-on vu dans nos assemblées, à la distribution des aumônes que des personnes charitables y font quelquefois? Au bal, à la comédie, au jeu: voilà où l'on vous a vu: mais dans les assemblées de charité; c'est là, où vous ne vous trouvez jamais. Allez insensibles, allez cœurs de rocher; quelle part pouvez-vous prétendre au royaume du Ciel, qui semble n'être donné que pour récompense de l'aumône? *Le même.*

Sçavez-vous, riches, ce que vous faites, quand après avoir acquis du bien par des voyes injustes, vous en faites présent à Dieu, en donnant quelque somme d'argent aux pauvres? Vous avez ruiné peut-être une Ville entiere, peut-être une Province, par vos concussions; vous avez élevé aux dépens d'un million de personnes, une maison obscure & inconnue, d'où vous êtes sortis; vous êtes en horreur & en execration à ceux qui sçavent ce que vous étiez, & ce que vous êtes; vous avez ruiné plusieurs familles par vos procès & vos usures; vous avez exigé au-delà de vos droits, & établi dans des emplois des gens, qui pour avoir toujours votre protection, ont commis d'effroyables injustices: c'est là la substance du pauvre. Cependant vous voulez appaiser quelques remords de conscience, ou faire croire que vous avez encore un reste de justice; vous envoyez quelques aumônes dans un hôpital; vous soulagez quelques misérables: sçavez-vous bien ce que vous faites? Vous avez égorgé des brebis, pour me servir de l'expression de l'écriture, en présence de leur Pasteur; vous avez trempé vos mains dans le sang des pauvres qui sont les enfans de Dieu: & ce sont les dépouilles de ces brebis, & la substance de ces enfans que vous lui présentez. Il faudroit que Dieu ne fût pas ce qu'il est, pour regarder votre présent de bon œil. *Le même, dans un autre Sermon, des qualitez de l'aumône.*

Il faut faire l'aumône de son bien propre, & non pas de celui d'autrui.

Quand Judas reporta aux Scribes & aux Pharisiens l'argent qu'il en avoit reçu pour livrer son Maître, ils le renvoyerent ignominieusement, & ils sçurent bien lui dire qu'ils n'avoient garde de mettre le prix du sang dans le tresor du Temple. Hé! seroit-il bien possible, ô mon Dieu! que vous recussiez de bon cœur ce même prix du sang, que ces voleurs & ces concussionnaires vous offrent? Ce seroit donc en vain que vous auriez dit par votre Prophete: Rompez votre pain, & faites-en part aux pauvres. Ce n'est pas un pain qui appartienne legitimement à ces riches; c'est le pain de cette famille, c'est le pain de cette veuve & de cet orphelin. Qu'ils

Sur le même me sujet,

E e 3

qu'ils n'ont point de superflu, pour donner aux pauvres.

Luc. 11.

Réponse à ceux qui disent qu'ils ne connoissent pas les miseres des pauvres.

distribuent leur pain à la bonne heure, qu'ils vous consacrent, en la personne des pauvres, un pain sur lequel ils ayent droit : mais qu'ils n'ayent pas l'insolence de vous presenter les dépouilles, & les habits de ceux qu'ils ont volé. *Le même.*

Sur le même sujet.

Genes. 37.

Ibidem.

Je ne sçai si dans toute l'Écriture vous trouverez une douleur égale à celle que ressentit le Patriarche Jacob, quand ses enfans lui presenterent la robe toute sanglante de son cher Joseph : *Vide an tunica filii tui sit* : Nous avons une robe, voyez si c'est celle de votre fils : la reconnoissez-vous ? Ce Patriarche affligé ayant pris cette robe, & l'ayant reconnu, s'écrie, comme s'il avoit vu son cher enfant entre les griffes des bêtes farouches : *Fera pessima devoravit Joseph* : Helas ! une bête carnassière a devoré mon fils Joseph, & il est mort. Injuste usurpateur du bien d'autrui ! voilà ce que tu fais, quand tu donnes à Dieu l'aumône de ce qui ne t'appartient pas. Quoi que tes usures & tes concussionns lui soient toujours présentes, il semble néanmoins que quand tu lui offres ce prix du sang du pauvre, & que tu lui montres la robe ensanglantée de cet orphelin : tu lui remers devant les yeux le temps, le lieu, le jour, l'heure, le moment auquel tu les as dépouillez de leur bien. Et alors, si dans l'état de sa gloire, il étoit sensible à la douleur, tu lui percerois le cœur, & il s'écrieroit : *Fera pessima devoravit Joseph* ; c'est toi Juge injuste, c'est toi usurier, concussionnaire, qui as devoré mon fils : que peux-tu attendre que les dernières rigueurs de ma justice ? *Le même.*

Il faut faire l'aumône largement pour racheter ses pechez.

Si vous pouviez sçavoir au juste, ce que vous devez précisément donner pour racheter vos pechez ; si vous pouviez dire : je dois pour tant de mensonges & de parjures, faire tant d'aumônes ; je dois pour tant de divertissemens criminels, que j'ai pris, pour tant de paroles deshonnêtes & injurieuses que j'ai proferées, pour tant de pensées infâmes, auxquelles j'ai consenti, pour tant de mauvais exemples, & de scandales que j'ai donnez, pour tant de folles & excessives dépenses en jeux, en meubles, en habits, en festins, pour tant de temps que j'ai perdu en menant une vie molle & oisive : je dois pour tout cela, donner une telle quantité d'aumônes, & Dieu s'en contentera pour la satisfaction des peines dûes à mes pechez : si vous sçaviez tout cela, vous dirois-je, faites vous-mêmes la juste suppuration de vos aumônes, & ne vous embarrassez pas de porter votre charité plus loin. Mais comme la chose est impossible, & comme vous pouvez encore moins sçavoir quelle est la satisfaction que la Justice de Dieu exige : ne craignez pas de donner largement, abondamment, magnifiquement ; puis que ce que vous donnerez, fera toujours peu, en comparaison des pechez que vous devez racheter. *Le même.*

Il faut être liberal envers Dieu en la personne des pauvres.

Ne chicanez point avec Dieu, qui vous donne toutes choses si largement, & si abondamment ; ne soyez point si circonspectés en vos aumônes, ne soyez point si fardides dans la distribution de vos biens : Ayez un peu de prudence, mais ayez beaucoup de charité. Quand il faut donner le superflu de votre condition, ne demandez pas : en quoi consiste mon superflu ? qu'est-ce que je regarde comme nécessaire ? Taxez-vous le plus haut que vous pourrez. Ce n'est pas seulement par rapport à votre bien qu'il faut mettre cette

proportion si nécessaire ; c'est encore par rapport à la misère, & à l'indigence des pauvres. Elle est quelquefois commune ; mais aussi elle est quelquefois extrême : & dans ce dernier cas, donnez non seulement votre superflu, mais encore quelque chose de votre nécessaire. La misère presse ; que votre charité s'anime : & quand cette misère va à l'excès, faites que votre miséricorde y aille aussi. *Le même.*

Mais quand même ces pauvres ne seroient pas aussi nécessiteux qu'ils le disent, quand même ils se serviroient d'artifices, & d'impostures pour attirer vos aumônes, ne voyez-vous pas, dit saint Chrysostome, que leur fourberie est une évidente preuve de votre injustice ? *Illorum simulatio injustitia vestra est*. C'est vous-mêmes, barbares, qui les contraignez à faire ces tristes figures qu'ils font. Quand leur pauvreté ne paroît pas tout-à-fait dans ce triste équipage, ils étoient des journées entières, sans presque trouver quelques morceaux de pain : leur misère & leur faim s'augmentant, ils ont voulu amollir par leur pâlleur, par leurs cris, par d'apparentes dislocations de leurs membres, la dureté de vos cœurs. Je ne veux point d'autres marques de votre inhumanité, que cet état, où ils tâchent de se réduire pour s'attirer quelques aumônes. *Le même.*

Je n'ai garde de blâmer ces legs pieux, & ces aumônes tardives : je les approuve, je les louë, & je vous y exhorte de tout mon cœur : mais souvent, d'où viennent ces legs, & ces aumônes, sinon d'un fond de dureté & d'avarice ? Madame laisse aux pauvres ce qu'elle ne peut emporter ; car si elle pouvoit emporter son bien avec elle en l'autre monde, elle se donneroit bien de garde de le donner en celui-ci. Monsieur, par son testament, laisse tant d'argent aux pauvres, tant d'argent à l'hôpital, telle somme à l'hôtel-Dieu : mais grâces en soient rendus à l'extrémité où il se trouve ; sans cela, les pauvres n'auroient pas plus de lui, qu'ils en ont eu pendant qu'il s'est bien porté. Il donne ce qu'il faut qu'il laisse, bon gré, malgré lui. *Le même.*

Il est vrai que si nous écoutions la voix de la nature, elle suffiroit pour rendre notre cœur sensible à tous les maux que souffrent nos freres, & pour nous ouvrir les mains à leur faire part de nos biens. Quelque prétexte specieux que nous puissions apporter pour couvrir notre dureté, cette voix crie sans cesse au fond de nos cœurs ; que si nous étions à la place de ces misérables, nous voudrions être secourus, & que nous nous plaindrions de l'insensibilité des riches, qui nous laissent dans la misère. Mais comme la plupart des hommes sont devenus sourds à cette voix de la nature, Dieu pour porter efficacement les riches à ressentir les maux des pauvres par la compassion, & à les soulager par la pratique de l'aumône, a ajouté à cette voix, la voix de l'ancienne & de la nouvelle Alliance, & la force de son exemple. *Monsieur de la Font. Tome 3. des Prônes pour les Dimanches de l'année. Sixième Dimanche après la Pentecôte.*

Vous êtes coupable, dit saint Basile, de la mort de ceux qui meurent par le manquement des choses absolument nécessaires à leur vie, & que vous auriez pu si aisément leur fournir : *Pasce morientem fame : Si non pavisti, occidisti*. Oui, dit ce Pere, en manquant de faire l'aumône, vous faites injustice aux pauvres, & injure à Dieu ; vous vous rendez cou-

Il ne faut point avoir égard à ce que les pauvres feignent quelquefois leur misère plus grande qu'elle n'est en effet.

Des aumônes faites à la mort.

La compassion que nous devons avoir pour les pauvres.

C'est être cause de la mort du pauvre, que de ne le pas secourir dans son extrême nécessité.

Pable d'autant de morts, que vous auriez pu assister & secourir de miserables. Ce n'est pas simplement manquer à une œuvre de charité, mais à un devoir de justice; puisque l'Ecclesiastique appelle l'aumône une dette; non un conseil de perfection, mais une chose de devoir: *Declina pauperi aurem tuam, & redde debitum tuum.* Trouvez-vous étrange qu'on ferme la porte du Ciel, à ceux qui ne vivent que de larcins; à ces mauvais Jugés qui par des arrêts injustes, ruinent des familles entières; à ces voleurs publics, qui désolent des Villes & des Provinces pour l'entretien de leur luxe & de leur faste? Cependant ce même jugement condamne ces riches impitoyables qui refusent l'aumône aux pauvres: enlever le bien à ceux qui en ont, ou n'en faire pas part à ceux qui en manquent; c'est, selon les Peres, la même chose. *Le même.*

Le Fils de Dieu, pour fermer la bouche aux riches insensibles, leur dira: *Quandiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis.* Ou sont les pauvres, dira-t-il à ce mauvais riche, à qui tu as fait part de ces grands biens que je t'ai donnez pour être les instrumens de tes charitez, & les moyens de ton salut? où sont les familles necessiteuses, que tu as relevées, ou empêché de tomber par tes aumônes? où sont les pauvres filles que tu as garanties de l'infamie en contribuant à leur subsistance? où sont les prisonniers que tu as tirez de prison, & les esclaves que tu as rachetez de la servitude des Infideles, qui par leurs mauvais traitemens, & par leurs menaces, les ont souvent portez à trahir leur Foi? C'est saint Ambroise, qui fait ce détail: *Commisisti tibi opes cum quibus egentibus divisisti? quibus necessitatem patientibus subvenisti? quos de carceribus, de vinculis, de gladio, profusus pecuniâ liberasti?* Il ne leur restera point de repliche à ces demandes: ils n'ont qu'à attendre une irrevocable condamnation. *Le même.*

Riche impitoyable, qui détournes tes yeux pour ne pas voir l'indigence du pauvre, sache que le soulagement que tu lui refuses, est une dette rigoureuse, dont la providence te charge; car c'est ainsi que le saint Esprit appelle l'aumône: *Redde pauperi debitum tuum.* Ce n'est pas une gratification, ni une liberalité de bienfaisance, mais un payement dans la rigueur de justice. Ce n'est pas du fond de vos biens, que vous tirez ce que vous donnez aux pauvres, c'est du fond de la Providence de Dieu; vos mains ne sont que le canal des aumônes dont cette divine Providence est la source: & lorsqu'au lieu de faire couler ces eaux salutaires sur les terres sèches & arides de l'indigence, vous les retenez pour votre usage, ou vous les détournez de leur cours naturel, pour entretenir le fruit de votre iniquité, pour vous plonger dans les delices criminelles; vous pechez visiblement contre la Providence. *Dans les Essais de Sermons. Sermon pour le sixième Dimanche après la Pentecôte.*

La soustraction que l'on fait au pauvre de la portion de bien que son Créateur lui veut distribuer par vos mains, est une injustice veritable, & l'aumône qui lui est opposée, est appelée dans l'Ecriture du nom de justice: *Videte ne justitiam vestram faciatis coram hominibus.* Il y a un larcin d'acquisition, par lequel on fait des pauvres, en usurpant ce qui leur appartient, & un larcin de retention, par lequel on leur refuse ce qui leur est ne-

cessaire. Ce pauvre qui manque de pain, de vêtement, de secours, n'est-il pas comme vous un ouvrage des mains de Dieu? n'est-il pas racheté par le prix de son Sang? Dieu ne doit-il pas remplir à son égard les devoirs de Créateur? Il s'en repose sur vous, & vous êtes le substitut de sa Providence. Vous devez vous acquitter de l'obligation qu'il vous impose, de nourrir, de secourir, de vêtir votre frere dans la necessité: autrement il vous demandera un compte rigoureux des biens qu'il vous a donnez, pour les employer à cet usage. C'est un dépôt, qu'il a mis entre vos mains, pour le faire passer en celles des pauvres; c'est un tribut imposé sur le bien des riches, par le souverain Seigneur de tous les biens. *Les mêmes.*

Les éloges que le saint Esprit donne à toutes les autres vertus ensemble ne scauroient évaluer ceux qu'il donne en particulier aux œuvres de misericorde. Dieu nous en représente l'obligation, l'excellence, le merite, l'efficace sous une multitude d'images, qui relevent l'aumône au-dessus de tous les autres exercices de pieté. Tantôt il en fait un commandement exprés: *Que chacun de vous, dit-il, fasse misericorde à son frere: Misericordiam & miserationem faciat unusquisque fratri suo.* Tantôt il en fait une beatitude: *Bienheureux les misericordieux; car ils recevront à leur tour la misericorde qu'ils auront faite: Beati misericordes: quoniam misericordiam consequentur.* Quelquefois il nous assure que l'aumône expie le peché, comme l'eau éteint le feu: *Sicut aqua extinguit ignem, ita elemosina extinguit peccatum.* En un autre endroit, il nous la represente comme un supplément à toutes les autres œuvres, & comme une satisfaction efficace pour reparer toutes les mauvaises: *Verumtamen quod superest, date elemosynam, & ecce omnia munda sunt vobis.* *Les mêmes.*

On ne vous demande point, riches, au moins avec cette rigueur que vous maceriez vos corps par le jeûne, que vous vous humiliez sous la cendre, & sous le cilice; mais seulement que vous étendiez vos mains sur l'indigent & sur le pauvre. Cette sorte de penitence ne coûte point à la nature, ces grands efforts, dont les personnes delicates & infirmes ne sont pas capables: Il n'est rien de si facile à ceux qui ont du bien, que d'en faire part à ceux qui n'en ont pas. Il faut que par une dispensation charitable de leurs richesses, elles reparent toutes les fautes attachées à la jouissance des richesses, à la magnificence des meubles, à la somptuosité des tables, au luxe des habits; qu'elles trouvent le remede au mal dans ce qui en est l'origine. *Les mêmes.*

Dieu dans cette inégalité de conditions qu'il a lui-même établie dans le monde, & qui fait une partie de la beauté du monde; il est obligé de pourvoir aux necessitez des pauvres, autrement ils auroient raison de se plaindre, & de blâmer sa providence, si elle ne leur avoit laissé quelque soulagement. Que fait-il pour cela? il donne aux riches la commission d'y pourvoir; & afin qu'ils le puissent faire, il leur donne des richesses: & comme dans la nature, il a créé de certaines choses en abondance, pour suppléer aux parties indigentes de l'Univers; ainsi dans le gouvernement politique, il fait des liberalitez plus grandes aux uns pour le soulagement des autres. *Il a donné aux riches du bien*

Les éloges que le Saint Esprit donne aux œuvres de misericorde.

Zachar. 7.

Matth. 5.

Eccli. 5.

Luc. 11.

C'est par le moyen des riches que Dieu a voulu soulager les miseres des pauvres.

Eccli. 6.

Reproches que le Sauveur fera aux riches impitoyables au jour du Jugement dernier. Matth. 25.

C'est aller contre l'ordre de la Providence, que de refuser l'aumône aux pauvres.

Refuser de faire l'aumône est une injustice, & une espece de larcin.

& des commoditez, non pour les tenir renfermées dans leurs coffres, & pour s'en servir pour leur seul usage; mais pour les répandre sur les pauvres. *Monsieur Bironat, Sermon pour le troisième Mercredi de Carême.*

Sans l'aumône il est impossible que les riches fassent leur salut.

Les richesses étant une occasion de beaucoup de pechez, & y apportant une grande facilité, sont par conséquent un grand empêchement au salut: *Quam difficile est divitem intrare in regnum caelorum!* Il faut donc pour ôter cette grande difficulté, qui est même exprimée dans l'Evangile par le terme d'impossible, ou qu'on les abandonne par la pauvreté volontaire, ou qu'on en dégage son cœur, & qu'on en donne ensuite une partie libéralement, par l'aumône, qui impetie de Dieu la grace de se préserver du peché, & de se convertir. Et sans cela, un homme riche tombe régulièrement en de grands pechez, par le mauvais usage qu'il fait de ses biens, & ne fait jamais penitence; ensuite de quoi il est reprové. *Monsieur Maimbourg, Sermon pour le troisième Jeudi de Carême.*

On peut par l'aumône secourir les ames, aussi bien que les corps.

Si la charité n'est pas encore éteinte dans votre cœur, ayez pitié de ces corps languissans, ulcerez, nus, incapables de s'aider eux-mêmes: mais principalement ayez pitié des ames, qui se perdent souvent à cause de leur pauvreté, & qui commettent de grands pechez, pour subvenir à leurs besoins. Une aumône les tirera du précipice, & les défendra du malheur éternel. Divin usage que vous pouvez faire de vos richesses, puisqu'elles peuvent cooperer avec Jesus-Christ à la prédestination des ames! Cet Homme-Dieu n'a pas épargné le prix de son Sang pour operer leur salut: & pouvez-vous refuser une partie de votre bien, pour empêcher leur damnation? Que si vous n'avez pas pitié de ces ames qui sont en danger de se perdre pour n'être pas secourus; ayez pitié de la vôtre, qui est dans le même peril. L'unique moyen de la secourir est quelquefois de vous appliquer au secours des autres; parce que vous recevrez le même traitement que vous ferez aux autres; & que dans l'éternité, il n'y aura point de misericorde pour vous, si vous n'êtes pitoyables envers vos freres. *Dans les Discours Moraux. Sermon de l'Aumône.*

Des pauvres honneux.

Quand en prévenant la misere des pauvres, il ne s'agiroit que d'épargner la honte, que plusieurs d'entre eux ont de demander; un Chrétien genereux, qui suivroit les mouvemens de la grace, ne voudroit pas les y exposer. Joindre la honte du refus à celle de la demande, c'est inhumanité, c'est barbarie; ne se pas mettre en peine d'épargner au pauvre cette honte, & néanmoins ne lui pas faire celle de le refuser, c'est une espece de misericorde permise: mais lui sauver autant que l'on peut la honte de la demande, c'est un effet de la generosité chrétienne: ce qui ne se fait qu'en prévenant sa misere. *Monsieur Fromentieres. Tome 12. du Carême. Sermon de l'Aumône.*

Sur le même sujet.

Il y a des pauvres que vous pouvez discerner vous-mêmes, sans qu'ils ayent la confusion de vous exposer le pitoyable état où ils sont réduits. Que les autres viennent, à la bonne heure, & qu'ils vous demandent; mais prévenez charitablement ceux-ci, afin qu'ils ne vous demandent pas. Donnez au mendiant; mais donnez plutôt au pauvre honneux: celui-là demande, & sa voix plaintive fait assez connoître que vous devez lui don-

ner; celui-ci ne vous demande pas, & sa confusion muette vous oblige à veiller pour prévenir non seulement les demandes qu'il pourroit vous faire, mais celles même auxquelles il ne pouvoit se résoudre. Ce sont les paroles de saint Augustin. *Le même.*

Il ne faut qu'une aumône faite à propos pour prévenir, tantôt le larcin de cet homme, tantôt la prostitution de cette fille; ici la friponnerie de ce malheureux, là le parjure & le faux témoignage de ce miserable. Qu'une aumône en de certains momens favorables, a prévenu de murmures, & de blasphèmes contre Dieu! qu'une discrete & prompte charité a retenu d'impatiences, d'emportemens; peut-être même de meurtres & d'homicides! Et vous Chrétiens, qui faites cette aumône, quelle gloire n'avez-vous pas? *Le même.*

Comme une aumône prévient & empêche des pauvres de faire le mal.

Ecoutez Jesus-Christ, dit Salvien, écoutez-le se plaindre de la faim dans les uns, de la soif dans les autres; de la captivité dans ceux-ci, de la nudité dans ceux-là. Tout manque à ce pauvre universel, & si chaque pauvre n'a besoin qu'en soi & pour soi, Jesus-Christ est un necessiteux en tous ceux qui souffrent de la necessité. Or si cela est ainsi, riches de la terre, pouvez-vous voir aucun pauvre, sans que vous lui donniez quelque secours? *Le même.*

C'est Jesus-Christ qui demande l'aumône en la personne des pauvres.

Que n'attendriez-vous pas d'un grand Prince que vous auriez eu le bonheur de secourir dans une prison, ou dans un hôpital, où, par une étrange revolution, il se seroit trouvé? Mais que ne devez-vous pas esperer de Jesus-Christ, après l'avoir mille fois retiré de la necessité & de la misere? Car enfin, tout impassible qu'il est dans la gloire, il souffre dans tous les pauvres, qui sont les membres; & l'on peut dire que vous l'affiltez, que vous l'habiliez & que vous le nourrissez en leur personne. Ne craignez pas qu'il manque de reconnoissance, & qu'il ne vous dise un jour: *Venite benedicti, &c.* Puisque vous avez eu tant de part à mes maux, entrez en partage de mes biens, &c. *Monsieur de la Volpilliere. Sermon de la bonne Mort.*

Consolation que sentiroit à la mort, ceux qui auroient fait l'aumône durant leur vie.

Est-ce donc, dit saint Augustin, quand Dieu nous envoie des pauvres, qu'il ne pouvoit pas les nourrir sans nous? Il ne les rend pauvres, qu'afin de donner aux riches un moyen de faire l'aumône. Que personne ne s'éleve en donnant au pauvre, dit ce saint Docteur; vous avez plus de besoin de cette aumône que vous faites, que ce pauvre qui la reçoit: celui à qui l'on donne rend même sans comparaison plus qu'on ne lui donne. On comprend cela, dans ce miracle visible que fit Elie à l'égard d'une veuve: & on ne le veut pas comprendre dans les assurances que Jesus-Christ donne qu'on le reçoit lui-même dans la personne du pauvre! Mais que l'on considere ce qu'on reçoit. Notre ame peut-être alloit périr, si Dieu, par sa misericorde, ne nous eût donné une occasion d'exercer la charité, pour conserver un reste de vie: comme cette veuve alloit mourir, si Elie ne se fût présenté à elle. Qu'ainsi ceux, à qui Dieu adresse quelque pauvre, admirent le discernement qu'il fait d'eux, pour leur faire faire cette bonne œuvre. *Dans les Vies des anciens Prophetes. Vie d'Elie.*

Les riches gagnent plus en faisant l'aumône, que les pauvres qui la reçoivent.

Le saint homme Job sçavoit que rien n'attire tant les benedictions de Dieu, que la tendresse qu'on a pour les pauvres; & il n'est pas croyable jusques où il a poussé cette vertu.

L'exemple du saint Homme Job.

Il avoué que c'est la premiere de toutes qu'il a cultivée; & il dit qu'elle semble être sortie en même temps que lui du sein de sa mere, & qu'à mesure qu'il avangoit en âge, elle sembloit aussi prendre de nouvelles forces. Il y a des personnes, qui ont de la compassion pour les pauvres, sans les assister, & il y en a qui les assistent sans témoigner de compassion. Ce Saint alloit ces deux choses ensemble; il méloit ses larmes royales avec les larmes des plus pauvres: il n'avoit point ce dégoût des hommes communs & des malheureux, que l'on voit souvent dans les riches. Je pleurois, dit-il, avec celui qui étoit affligé, & mon ame étoit pénétrée de compassion pour le pauvre. Il n'avoit point pour eux ces manieres languissantes, & si lassantes, qui sont quelquefois plus gémir qu'elles ne consolent. ... C'étoit de ses justes revenus qu'il les nourrissoit; il n'enlevoit rien aux autres par violence, pour le donner ensuite aux pauvres par une cruelle charité; il n'y avoit que lui qui s'appauvrissoit en enrichissant les autres; qui n'avoient point la douleur de craindre qu'on n'arrachât peut-être à d'autres pauvres ce qu'on leur donnoit. *Dans la vie de Job, par l'Auteur qui a fait les Vies des anciens Patriarches, & Prophetes.*

La dureté que tant de gens témoignent pour leur prochain, vient de la corruption de leur cœur. Il n'est pas naturel de voir un homme réduit à une affreuse misere, sans être touché de ses malheurs; mais un pecheur endurci dans le vice, devient cruel envers soi-même, & envers les autres. Dieu nous recommande souvent la charité envers les pauvres; il nous traite comme nous avons traité nos freres, & nous rend les arbitres de notre destinée: si nous avons compassion de la misere des pauvres, il aura compassion de nos foiblesses. *L'Abbé de Bellegarde, sur les Proverbes de Salomon.*

La loi de charité, qui nous oblige d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, nous oblige par une suite nécessaire à faire l'aumône. Or cette loi est manifestement violée, lors qu'un riche voit son prochain qui souffre, je ne dis pas la nécessité extrême, mais de grandes incommoditez, sans vouloir le soulager de ses biens qui lui sont superflus. C'est le raisonnement de saint Jean: *Qui habuerit substantiam hujus mundi, & viderit fratrem suum necessitatem habere, & clausit viscera sua ab eo, quomodo charitas Dei manet in illo?* Celui qui a du bien (remarquez qu'il ne dit pas, celui qui en a beaucoup; mais simplement, celui qui a du bien); & qui laisse son frere dans le besoin, sans lui en faire part, pensez-vous qu'il ait la charité que Dieu lui commande d'avoir pour son frere? Ne dites donc pas, je vous prie, dit saint Augustin sur ce passage, pourquoi donnerois-je mon bien à cet homme, qui ne m'est rien, & que je ne connois pas? faut-il que j'emploie mon argent, qui est le fruit de mes travaux, & de mes industries, pour soulager cet inconnu? *Forté dices, quid ad me pertinet? ego daturus sum pecuniam, ne ille molestiam patiatur?* Si votre mauvais cœur répond de la sorte aux sollicitations qu'on lui fait de secourir les pauvres; je vous declare, que l'amour du Pere Eternel n'est point en vous, que vous n'êtes point enfant de Dieu, & que c'est en vain que vous vous glorifiez d'être Chrétien. *Le Pere Texier. Sermon pour le Mercredi de la seconde Semaine du Carême.*

Ce ne sont pas les richesses en soi, qui sont la cause du malheur du mauvais Riche; puis qu'elles viennent de Dieu; & que c'est un effet de sa bonté de donner aux grands, pour satisfaire à la grandeur de leur condition: non, ce ne sont pas ses biens & ses possessions; ce n'est pas non plus cette grande suite de valets dont il se voyoit suivi; ce ne sont pas ces viandes exquisés & délicieuses, dont on le servoit tous les jours, qui l'ont précipité dans les flammes. Quoi donc? C'est, dit excellemment saint Chrysostome, ce Lazare qui meurt à sa porte: voilà son crime, voilà la source de son defaite. Ce riche est la cause de la mort du pauvre Lazare par son insensibilité; mais ce pauvre Lazare est l'occasion de la reprobation de ce riche: *Non enim quia dives fuerat, puniebatur: sed quia misericordiam non exhibuit.* Monsieur Bivot. *Sermon pour le troisième Mercredi de Carême.*

Je ne m'étonne plus que Moïse demande au Peuple d'Israël ses richesses pour faire le Tabernacle, & qu'il les lui donna d'autant plus volongiers, qu'il s'en étoit servi pour commettre un crime d'idolâtrie, en faisant le Veau d'or. Moïse vouloit le sauver par les mêmes voyes par lesquelles il s'étoit voulu damner: il avoit prophané les richesses par le mauvais usage, il faut qu'il les consacre à Dieu, pour en corriger les defauts. Ah! Chrétiens! Dieu vous demande ces richesses, que vous avez consacrées aux idoles de vos passions; & il veut que les instrumens de votre peché servent de moyens à votre Penitence... Que si les riches ne se servent pas de ce remede, je vous demande s'il y a de l'apparence qu'ils prennent d'autres moyens; & s'ils ne se servent pas de ces moyens propres de leur état, comment esperent-ils de se sauver? Ils ne prendront pas d'autres moyens; puis qu'ils quittent ceux qu'ils ont entre les mains & qui leur sont faciles. Les jeûnes, les austérités, les longues prieres, & tout ce que Dieu a institué pour l'expiation de leurs pechez, & pour appaiser sa justice, leur est intolerable: il faut donc qu'ils persistent, puisque l'unique remede qui leur reste leur devient inutile. *Le même.*

Les Ecclesiastiques fideles peuvent beaucoup se retrancher; ils n'ont point l'embarras d'une famille: les gens du monde apportent des excuses; les Ecclesiastiques peuvent-ils les alleguer? Jamais ils ne soutiennent mieux leur rang & leur caractère, que quand ils se retranchent pour soulager les pauvres. Ils sont les peres & les protecteurs des pauvres; un de leurs principaux devoirs c'est de presser les riches de les secourir: & c'est ce qu'ils ne peuvent faire avec fruit, si l'on sçait que leur charité est resserrée, & si l'on connoît leur insensibilité pour les pauvres. Un Ecclesiastique qui a les mains ouvertes pour les secourir est toujours favorablement écouté: les pauvres qui prient pour lui, attirent la benediction de Dieu sur tout ce qu'il entreprend. *Monsieur Lambert, dans ses Discours sur la vie Ecclesiastique. De la charité du Prochain.*

Vous vous trompez si vous croyez vous être acquitez de tout le commandement de la charité, par quelques legeres aumônes. L'Ecriture sainte nous apprend qu'il faut proportionner nos dons à nos biens; que ceux qui ont beaucoup, doivent donner beaucoup; & que la mesure de nos richesses, doit être celle de nos aumônes. Donnez donc d'autant plus

La cause de la damnation du mauvais Riche, est de n'avoir pas fait l'aumône.

Les riches n'ont point d'autre ressource pour se sauver, que l'aumône.

Les Ecclesiastiques ont une obligation particuliere de faire l'aumône.

Les aumônes doivent être proportionnées aux biens que l'on possède.

De la dureté envers les pauvres.

Celui qui ayant du bien ne fait point l'aumône, n'a point de charité.

1. Epist. 6. 3.

abondamment, que vous ne possédez que le bien que vous donnez aux pauvres, parce que celui-là est employé pour vous; pour votre salut. Sans cela, vous êtes plus à plaindre que les pauvres mêmes: car ils souffrent dans cette vie, qui est passagère, & vous vous privez de l'autre qui est éternelle. Jesus-Christ n'a jamais parlé plus fortement, que contre les riches peu charitables. Il a voulu que leur damnation fût un article de foi, & que leur sentence fût écrite en termes formels dans son Evangile; parce que fermant les entrailles de leur charité à leurs freres, comme dit saint Basile, ils se ferment celles de la misericorde de Dieu; & que traitant si cruellement Jesus-Christ en la personne des pauvres, des malades, des prisonniers, ils témoignent par leurs actions, qu'ils aiment mieux l'avoir pour vengeur & pour ennemi, que pour ami & pour défenseur, quand il viendra pour juger le monde. Les pauvres de tous côtes implorant le secours des riches; ceux que la honte cache, & ceux que la nécessité produit; les hôpitaux sont comme accablés; les pauvres qui sont abandonnés à la campagne, & ceux qui sont foiblement assistés dans les villes: & cependant les aumônes non seulement sont rares, mais encore modiques, &c. *Monseigneur Fléchier, dans la quatrième Exhortation.*

C'est un farcin que l'on fait aux pauvres, que d'employer les biens à des choses superflues,

Je voudrais qu'il me fût permis d'écrire sur la porte de tous ces cabinets, où les riches gardent leur vaisselle d'argent & tous leurs ameublemens précieux; ou bien sur les coffres où ils enferment & retiennent inutilement leurs tresors, ces paroles de saint Augustin: *Aliena retinet, qui ista retinet.* Peut-être qu'ils s'éveilleroient de l'assoupissement où ils sont, & qu'ils écouterotent en tremblant la voix des pauvres, qui crient, comme dit saint Bernard, contre le luxe de leurs habits, les excès de leurs tables, & les immenses profusions de leurs débauches: que c'est aux dépens des pauvres qu'ils font prodiges, que c'est leur argent qu'ils jouent; qu'ils leur ravissent avec cruauté, tout ce qu'ils employent pour contenter une ridicule vanité: *Nostrum est, pauperes clamant, quod esfunditis; nobis crudeliter subtrahitis, quod inaniter expenditis.* Le Pere Texier. Sermon de l'Aumône, dans le Carême.

Jesus-Christ est dans les pauvres à qui l'on fait l'aumône.

Beatus qui intelligit super egenum & pauperem! dit le saint Roi Prophete. Il ne dit pas seulement: Bienheureux ceux qui secourent les pauvres; mais bienheureux ceux qui entendent sur les pauvres! Hé; qu'y a-t-il à entendre? C'est ici une grande, & une profonde Theologie; c'est un mystere inconcevable à la chair & au sang, dit saint Pierre Chrysologue: *Magnum sane ac difficile intelligere, quod ipse qui calum tegit, sit nudus in paupere; quod in esuriente esuriant satietas rerum; quod in sitiente sitiat fons fontium.* Dieu! qu'il est difficile de concevoir que celui qui a fait au soleil un vêtement de lumiere est tout nud à notre porte; que celui qui remplit tout par son immensité, a besoin d'être mis à couvert en la personne du pelerin: il n'y a que les Saints qui conçoivent cette Theologie. *Le même.*

La charité est ingénieuse pour découvrir les besoins des pauvres honteux.

Il y a une espece de nécessité, qui pour être cachée, ne merite pas moins de compassion. Telles sont les incommoditez des pauvres honteux, qui sont affligés de deux sortes de maux, dont l'un interesse leur fortune, & l'autre leur honneur: le premier est la

pauvreté, le 2^e. est la honte, qui les empêche d'avouer leur mal, & d'en demander le remede. Mais il n'est point de miseres qui puissent se dérober à la charité d'un veritable Chrétien; elle a des yeux pour les découvrir en quelque lieu d'une ville qu'elle puisse être, & des mains pour les secourir. D'un seul coup elle soulage leur pauvreté & leur honte; leur pauvreté par les aumônes qu'elle leur donne; leur honte par la maniere de leur donner. Elle prévient les voix de leur misere, elle établit un ordre pour les secourir, sans qu'ils ayent la peine & la confusion de demander. *Dans une Harangue funebre par Monseigneur de Meaux.*

Des aumônes faites à la mort.

Vous voulez attendre à la mort à faire des aumônes. Trafique-t-on après que le commerce est cessé? signale-t-on sa valeur après la guerre finie? & reçoit-on des recompenses de pieté après que la mort ne laisse plus lieu, ni au merite, ni aux bonnes œuvres? Belle pieté veritablement! de ne pratiquer de bonnes œuvres, & de ne rien faire de louable qu'un testament en faveur des pauvres! C'est-à-dire que vous voulez jouir de tout votre bien tant que vous vivez, & en mourant vous accomplirez le précepte de l'Evangile. *P. de la Colombiere, dans ses Reflexions Chrétiennes.*

Pour être veritablement porté à faire l'aumône, il faut ouvrir les yeux de la Foi, & regarder les pauvres comme les Sacremens de notre Religion, qui cachent de grandes choses sous de foibles apparences. Quand je regarde le Sacrement de l'Autel, je ne me rejette pas selon les apparences, je ne m'arrête pas au jugement des sens; je soumetts mon esprit, je captive ma raison, je prens le flambeau de la Foi, & penetrant à travers de ses voiles, je le revere, & je fléchis le genou devant cette adorable victime. C'est ainsi que j'envisage le pauvre; je renonce aux sentimens humains: mes yeux, vous me trompez; mes sens, vous êtes des imposteurs; raison humaine, tu es trop aveugle pour en juger! Je ne regarde pas ces habits déchirez, ces playes, ces vilages pâles, ces ombres, ces cadavres vivans: je fais comme les Mages, j'adore mon Dieu couvert de pauvres drapeaux, & couché dans une crèche. *Le Pere Noüet. Partie cinquieme de ses Meditations.*

Les pauvres sont une espece de Sacrement.

La Providence divine a pourvû à la nourriture des pauvres en commandant aux riches de leur donner de quoi vivre; c'est chez les riches que Dieu a mis ce fond qui doit servir à la subsistance des pauvres: mais la difficulté, c'est de bien connoître sur quoi ce fond doit être pris. Est-ce sur le necessaire des riches? est-ce sur le superflu? Il semble que ces mots aient été inventez par des personnes trop subtiles pour le repos des pauvres, afin de fournir des excuses aux riches impitoyables. Car je ne parle ici que des necessitez ordinaires des pauvres, & je ne décide rien sur certains cas extraordinaires & bizarres qui n'arrivent presque jamais. Je laisse donc là les termes de necessaire & de superflu. Je me contente d'avertir les riches, qu'ils sont absolument obligez de donner aux pauvres ce qu'ils donnent à leurs passions. C'est sur leurs passions que je veux prendre le fond qui doit nourrir les pauvres: & je suis seur que si chacun donnoit ce qui sert à entretenir sa passion, il y auroit de quoi tirer les pauvres de la nécessité. Si un ambitieux

Ce que nous employons pour satisfaire nos passions, suffiroit pour accomplir le précepte de l'aumône.

mettoit

mettoit à part tout ce qu'il dépense pour paroître aux yeux des hommes, si un voluptueux donnoit tout ce qui lui sert pour entretenir ses débauches, si les femmes mondaines donnoient tout ce qui ne sert qu'à flater leur amour propre ; quel trésor n'amasseroit-on pas pour les pauvres ? Que les gens du monde ne me disent donc point qu'ils n'ont pas le pouvoir de faire l'aumône ; & qu'ils n'ont point de superflu ; laissons ce mot, & voyons si vous ne dépensez rien pour entretenir & pour satisfaire quelque passion secreete. Je mets en fait qu'il n'y a point de riche, pour peu qu'il le soit, qui n'employe chaque année pour contenter quelque passion, ce qui suffiroit pour entretenir un pauvre. *Sermon manuscrit d'un habile Prédicateur.*

Necessitates aliorum quantum possumus juvamus; interdum, plusquam possumus, dit saint Ambroise : Nous secourons les necessitez de nos peuples tout autant que nous pouvons ; quelquefois même plus que nous ne pouvons ; faisant le possible, & quelquefois même l'impossible : *Plusquam possumus.* Ce n'est pas assez d'avoir donné aux pauvres son patrimoine, ou la part de son revenu, que l'Eglise destine à leur soulagement : *Quantum possumus* ; il y a plus, il employe tout le reste de ses revenus pour contenter les excès de sa charité ; *Plusquam possumus.* Il fait plus qu'il ne peut, au moins plus qu'on n'est obligé de faire : *Plusquam possumus* ; il passe encore plus avant, il donne tout ce qu'il a entre les mains : *Quantum possumus.* Mais ce n'est pas encore allez ; il sollicite les charitez des riches, par tout son Diocèse, afin de faire par leur moyen, ce qu'il ne fait pas assez par lui seul : *Plusquam possumus.* Quoi davantage ? Il ne se contente pas de donner une partie de ce qu'il possède, mais il s'épuise, & donne tout ce qu'il a ; jusques-là qu'il jeûne pour épargner pour les pauvres : il ne donne pas seulement le superflu, mais il se prive du nécessaire : *Plusquam possumus.* *Mr. Biroat. Sermon de saint Nicolas.*

Il regardoit avec un amour sincere ces pauvres, que la fortune tient au-dessous de tout le monde, qui vivent couverts de la poussiere, qui sont foulés aux pieds de tous les hommes, qui se nourrissent à la sueur de leur front, comme s'il n'y avoit qu'eux engagez dans la condamnation du premier homme. N'étoit-ce pas une merveille de voir un grand Prince compatir si tendrement à leurs miseres, soulager leur pauvreté, effuyer leurs larmes, les nommer ses freres, & les traiter comme ses meilleurs amis ? Il falloit que les yeux de la foi fussent bien penetrans dans son ame, & qu'elle vit la gloire de Jesus sous les hailons de ces pauvres miserables. Disons donc que sa recompense sera grande ; & que ce qu'il a fait au plus petit de ces infortunez sera estimé comme étant fait à la Personne adorable de notre Maître, puisque lui-même y engage sa parole. *Sermon manuscrit.*

Il n'y a rien de plus dangereux dans le monde, que lors que deux vertus se combattent, dont l'une favorise l'amour propre, & l'autre choque les inclinations ; parce qu'il est croyable que dans ces occasions, l'amour propre prendra le parti de celle qui lui est favorable. Il se dispense des obligations essentielles qui la combattent, quoi qu'elles soient plus pressantes ; & il se persuade de pouvoir faire legitiment cette injuste preference. Voilà ce qui arrive aux Grands de la terre, & même

à ceux qui sont grands dans l'Eglise. Quand il est question de faire l'aumône, il y a deux vertus qui se combattent dans cette occasion : la charité veut qu'ils donnent aux pauvres ; la justice semble vouloir qu'ils donnent à eux-mêmes, à leur dignité, & à leur caractère ; la charité demande qu'ils donnent leurs biens ; la justice croit qu'ils les doivent à leur état, & qu'ils peuvent les retenir comme nécessaires. Que fait l'amour propre cependant ? il se jette subtilement du parti de cette justice prétendue, laquelle sous prétexte de conserver la dignité, refuse l'aumône aux pauvres qui demandent la charité. Malheureux prétexte ! dangereuse illusion ! qui cause souvent tant d'injustices. *P. Nouet, sur la fête de saint Charles.*

C'est ici (Chrétiens) que j'ai besoin de votre foi. Gardez-vous de consulter les sens, & de vous arrêter au dehors du pauvre ; toutes les apparences vous le rendront méprisable : mais regardez-le avec les yeux de la foi ; que vous y trouverez de grandeur, & de dignité ! Faites à son égard ce que vous faites à l'égard de la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie : les especes du pain & du vin, qui revoltent les sens, ne rallentissent point la vivacité de la foi : vous percez au travers de ces voiles sombres, qui vous cachent la Divinité ; vous l'y trouvez, vous l'y adorez. Telle doit être votre conduite envers les pauvres. C'est le Sauveur du monde qui souffre en eux ; il vous en avertit ; je vous l'annonce encore de sa part : en faut-il davantage pour vous rendre sensibles à leurs miseres ? *P. Cheminai. Sermon sur la charité envers les Prisonniers.*

S'il y a voye qui puisse vous ramener à Dieu, c'est l'aumône, soit qu'il faille attirer du Ciel des graces de conversion pour l'avenir, ou qu'il s'agisse de satisfaire pour les pechez passez. Oûi (Chrétiens) on est bien prêt de se rapprocher de Dieu, quand on pense à se faire auprès de lui des amis : souvent de grandes conversions ont commencé par là. Seigneur, lui pouvez-vous dire, je sçai qu'il n'y a rien dans mes œuvres qui doive me rendre agréable à vos yeux : souffrez que je cherche accès auprès de vous. Vous n'aimez pas les pecheurs comme moi ; mais vous aimez les pauvres : il ne me reste plus que cet endroit pour aller à vous. Il y a longtemps que je suis endurci pour vous ; mais je me sens encore de la tendresse pour eux. Ah ! si je suis sensible aux miseres de mes freres, peut-être ne serez-vous pas insensible aux miennes. *Le même.*

Les temps (me dira-t-on) sont mauvais ; chacun est incommodé, on n'en a pas de reste à répandre. Eh ! si les temps sont mauvais pour vous, que seront-ils pour des gens, qui n'ont ni fond ni revenus ? si les riches se ressentent des miseres communes, à quelle extrémité sont réduits les pauvres ? Et si le principe de l'aumône est fondé sur la nécessité du prochain, comme nous n'en pouvons douter : plus la nécessité croît d'une part, plus l'obligation devient pressante de l'autre. Vain prétexte dont on veut couvrir sa dureté ! S'il arrive qu'on s'entête d'une personne, rien ne coûte ; on ne s'apperoit point alors que les temps soient mauvais. *Le même.*

Pourquoi voulez-vous mettre votre dépôt dans la terre ? que ne m'en rendez-vous plutôt le depositaire ? vous dit Dieu, par la bouche de tant de Saints qui vous en ont donné

Jusques où est allée la charité de quelques Saints à l'égard de l'aumône.

Il faut considérer le Fils de Dieu dans la personne des pauvres.

L'aumône est un moyen de se reconcilier avec Dieu, & de se convertir.

Le prétexte des mauvais temps pour se dispenser de faire l'aumône.

Sur le même sujet.

On se dispense souvent de faire l'aumône sous prétexte de soutenir sa dignité.

l'exemple. Le maître de toute la terre ne vous paroît-il pas plus propre pour assurer votre bien, qu'un petit morceau de terre ? La terre ne vous peut rendre tout ce que vous lui avez prêté, elle en perd même & en gâte souvent quelque chose : mais Dieu ne vous ôte rien de ce que vous lui avez confié, il a pour vous une bonté infinie ; si vous lui voulez donner votre argent à usure, il est toujours prêt de l'accepter. Si vous voulez semer, vous dit-il, je vous donnerai un champ où vous recueillerez au centuple ; & si vous voulez bâtir, je vous donnerai un fond, où vous bâtirez pour l'éternité. Pourquoi voulez-vous traiter avec les hommes ? Traitez plutôt avec Dieu. *Sermon manuscrit.*

Le mauvais usage que les riches font du superflu de leurs biens.

Puisque c'est une vérité constante, qu'on est obligé de faire l'aumône, du superflu de ses biens, souffrez que je vous dise en particulier : *Redde rationem villicationis tue.* qu'avez-vous fait des richesses que Dieu vous a données, à quoi avez-vous employé votre superflu ? Car vous ne pouvez nier que vous n'en ayez beaucoup, à voir la somptuosité de votre table, la magnificence de vos maisons, le prix de vos habits, le luxe de vos ameublements, & le faste de votre train : qu'avez-vous donc fait de cette part, qui devoit être employée au soulagement des pauvres ? Je vois bien les grandes dépenses que vous avez faites pour votre plaisir, pour satisfaire vos passions, votre ambition, votre vanité : mais dites-moi, qui vous oblige de porter votre état plus haut que votre condition ne le demande ? Car pour vous parler franchement, je ne vois rien sur vos parties pour les pauvres ; je n'y apperçois que dureté & insensibilité pour les membres de J. C. Ah ! que ce peu d'aumônes que l'on fait, que cette dureté de cœur, & cet abus de tant de superflu, doit faire fremir les riches avarés, auxquels les pauvres peuvent dire par la bouche de S. Bernard : Riches impitoyables ! vous nous volez par des larcins criminels, tout ce que vous donnez à votre luxe, par des dépenses effroyables & inutiles ! *Sermon manuscrit de Mr. Saurin.*

Combien le précepte de l'aumône est favorable aux riches.

L'aumône est un commandement d'obligation indispensable, qui au lieu d'épouvanter les riches ; les devoit plutôt consoler ; parce qu'il n'y a presque que la voye de la miséricorde qui les puisse conduire au Ciel. Tous les chemins sont ouverts aux pauvres, la patience, l'humilité, les souffrances, l'abandonnement, le mépris du monde, la pauvreté, l'occasion de souffrir en tout temps, en tout lieu, en toutes choses : mais toutes les voyes du Ciel sont fermées aux riches, qui sont dans l'honneur, & dans le plaisir, dans les dignitez, & dans l'abondance des biens, & de tout ce que l'Évangile reprouve ; il n'y a que la porte de la miséricorde qui leur est ouverte, & par où ils puissent entrer au Ciel. Ils ne doivent donc pas éluder la nécessité du précepte de l'aumône, par de fausses excuses, & de vains prétextes, comme ils ont coutume de faire. *Le même.*

Faux prétexte de n'avoir point connu les misères des pauvres.

Examinons un peu plus à fond les prétendus excuses de ces riches impitoyables. C'a : vous dites premierement que vous n'avez point connu les pauvres, & ceux qui étoient dans la nécessité. Hé ! comment cela pourroit-il être, puisqu'ils vous importunent sans cesse, & qu'ils sont à toute heure à vos portes ; que vous les voyez gemir après vous dans les rues, & aux portes des Églises, &

que même ils ont recours à des playes artificielles pour émouvoir votre dureté, pour ne pas dire votre cruauté : *Domine quando te vidimus esurientem ?* Allez, riches impitoyables, ce n'est pas une légitime excuse, de dire que vous n'avez ni vu, ni connu les nécessiteux des pauvres ; parce que la véritable charité n'a pas seulement des mains pour donner ; mais elle a encore des pieds pour aller soulager les pauvres dans les hôpitaux, & descendre dans les cachots puans & affreux où sont renfermez les prisonniers ; elle a des yeux pénétrans & saintement curieux, pour découvrir les besoins pressans, mais cachez des pauvres honteux ; c'est par là qu'elle découvre tant de misérables accablés d'un double poids de honte & de pauvreté. *Le même.*

Mais, me dira quelqu'un, si l'on étoit si libéral aux pauvres, on seroit cruel à ses propres enfans, qui touchent de bien plus près que les pauvres, vagabonds & inconnus. Voilà encore un faux prétexte : car Jesus-Christ qui se met en la place des pauvres, vous défabuse & vous confond, en vous faisant connoître qu'il vous doit toucher autant du moins que vos propres enfans. *Quandū fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* Mais il faut appuyer cette vérité par la pensée du grand saint Augustin, qui dit que dans chaque maison chrétienne il faut considerer deux sortes d'enfans, ceux de la chair, & ceux de la foi, qui sont les pauvres : vous devez secourir les premiers par devoir, & les seconds par charité. Mais si vous prodiguez tout aux enfans de la chair, que restera-t-il à Jesus-Christ, & à votre ame, & à l'affaire de votre salut ? Comptez donc Jesus-Christ, c'est-à-dire les pauvres, qui sont ses membres & ses lieutenans, pour un de vos enfans. Voilà la regle que saint Augustin donne à toutes les familles chrétiennes : si un de vos enfans meurt, mettez Jesus-Christ en sa place. *Le même.*

Autre faux prétexte, pris des enfans qu'il faut pourvoir & entretenir.

Math. 25.

Mais, me direz-vous, il faut soutenir son état, & s'entretenir selon sa qualité : A quoi je répons que la Religion ne défend pas de soutenir son état, pourvu que ce soit dans les bornes d'une modestie chrétienne, & d'une modération raisonnable. Si c'est Dieu qui vous oblige à relever votre état, pour lui pouvoir rendre plus de service dans une charge plus relevée ; relevez-le : mais si c'est l'amour propre, l'esprit du monde, & peut-être une envie secrète qui vous ronge, de voir au-dessus de vous des personnes de mérite ; si cela vous empêche de faire des aumônes ; ce n'est pas une excuse légitime. Car c'est une erreur, dit saint Augustin, de s'imaginer qu'il soit toujours permis de relever son état, quand les moyens dont on se sert, ne sont point de foi mauvais. Sous ce prétexte, il faudroit que l'avarice & l'ambition fussent toujours permises ; celle-ci tenant lieu de fin, & celle-là de moyen. C'est un abus, encore une fois ; parce qu'il pourroit arriver que vous pourriez monter plus haut que la Providence ne vous veut élever : & si pendant que vous vous repaissez de ces desseins chimeriques, de relever votre état, vous pensez avoir droit de vous dispenser de l'obligation de l'aumône ; il s'en suivroit qu'il n'y auroit qu'à avoir beaucoup d'ambition & d'avarice, pour en détruire la nécessité. *Le même.*

Prétexte, qu'il faut soutenir son état & sa qualité.

Je sçai que les murmures, les malédictions, &

&c

Les mur-
mures, &
les autres
pechez des
pauvres,
dont les ri-
ches font la
cause.
Psal. 49.

& les imprécations, que les pauvres impatiens vomissent contre les riches, sont criminelles: mais aussi je sçai que Dieu les réserve dans les trefors de sa justice, pour les faire retomber sur la tête des Chrétiens, qui leur en ont donné occasion, par leur dureté. *Arguam te, & statuum contra faciem tuam.* Il leur représentera en détail les pechez, dont ils ont été cause, pour leur fournir un juste sujet d'un desespoir éternel. Car ce ver rongeur, qui leur déchirera éternellement les entrailles, leur reprochera sans cesse, que par quelque legere aumône, ils eussent pu éviter les horribles tourmens qu'ils souffrent, & se procurer un bonheur éternel. *Le même.*

On est obli-
gé de don-
ner l'au-
mône à
proportion
de ses
biens.

C'est à vous à examiner si vous donnez l'aumône à proportion des biens que Dieu vous a donnés. Car voilà le grand desordre du Christianisme, & ce qui nous doit bien donner de la confusion devant Dieu: les Chrétiens mesurent tout sur le pied de leurs biens, à l'exception de leurs aumônes; ils veulent être vêtus, ils veulent être servis, ils veulent être nourris, logez, & meublez, à proportion de leurs biens; & non seulement à proportion, mais au-dessus même de cette proportion; car combien d'excès ne leur voit-on pas commettre? Il n'y a que pour l'aumône, que l'on ne se pique pas de cette proportion; quoi que pourtant elle soit de nécessité, & renfermée dans le précepte, qui oblige de donner selon ses moyens. Car remarquez s'ils la font à proportion de leurs dépenses. Se gouvernent-ils dans l'aumône qu'ils pratiquent, comme dans leur table, dans leurs habits, & dans leur jeu? Les grandes aumônes qui se font dans le Christianisme viennent-elles des riches? Et cependant, il est certain que Dieu vous jugera selon cette proportion. *Pere Bourdaloue. Sermon de l'Aumône.*

S'il est per-
mis d'em-
ployer le
superflu de
ses biens
pour ac-
croître son
état, &
pour s'éle-
ver, au lieu
d'en faire
l'aumône.

Hé quoi! me dira quel'un, ne m'est-il pas permis de me servir de ce superflu pour m'accroître, pour m'élever dans le monde? car voilà ce qui perd les riches, de vouloir toujours s'accroître, toujours s'élever. Vous me demandez donc, si le desir de croître, & de s'élever dans le monde est toujours criminel. Je vous répons que non: mais considérez les conditions que j'y mets. Je veux qu'il vous soit permis d'élever votre fortune; mais il faut cependant faire l'aumône. Ce que je mets en fait, c'est que vous devez pourvoir au nécessaire des pauvres, après que Dieu a pourvû au nécessaire de votre état. Mais ce qui est nécessaire au pauvre, vous l'employez tout au contraire à l'élevation de votre état. Cela est-il juste? Pendant que vous bâtissez votre fortune, & que vous accroissez votre état, vous insultez, s'il faut ainsi parler, à leur misère. Vous devez plutôt dire avec un esprit chrétien: non, Seigneur, il n'en sera pas ainsi; il importe peu que je sois plus grand ou plus petit dans le monde; mais il faut que vos pauvres subsistent, & que je ne considère le superflu de mes biens, que comme un dépôt que vous avez mis entre mes mains, pour le faire passer en celles des pauvres. *Le même.*

La regle &
la mesure
des aumô-
nes que les
riches doi-
vent faire.

Si vous voulez sçavoir vos obligations sur le devoir de l'aumône; votre superflu en est la regle & la mesure. Tout ce qu'on ne doit, ni à la santé, ni à la bienséance de son état, on le doit à la nécessité des pauvres: vos épargnes font leur patrimoine; vos excès leur nécessaire. Connoissez donc bien vos devoirs:

Tome I.

& sçachez que vous retranchez aux membres de Jesus-Christ, ce que vous donnez à votre cupidité; & que vous leur dérobez ce que vous accordez à nourrir votre sensualité, & à flater vos passions aux dépens de leur misère. Vous leur devez tout que votre luxe consume; vous leur arrachez ces habits inutiles que vous abandonnez aux vers: & votre superflu, qui devrait être le soutien des pauvres, est devenu le luxe des Comédiens, qui vivent dans l'abondance, tandis que les pauvres ont à peine de quoi vivre. *Nulla desunt histrionibus, & vix necessaria habent pauperes,* disoit saint Chrysostome de son temps. Si vous voulez en sçavoir la cause, c'est que rien ne semble superflu chez les riches du siècle: ils se croient dispensés des grandes aumônes, parce que tout ce qui flate leurs passions leur paroît nécessaire; & tâchent ainsi de justifier leur insensibilité par leur ambition. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Voici la première excuse des Grands du monde: écoutez-les. Ils vous disent qu'il faut soutenir leur qualité par de grandes dépenses. Ils songent plutôt à éblouir les riches qu'à soulager les pauvres; à se distinguer plutôt par son luxe, que par sa modestie, & par sa vertu. Entretienir un train magnifique, des tables délicieusement servies, des mets apprêtez selon leur goût; nourrir une foule de domestiques par ostentation, au lieu de faire subsister une famille qui est dans la nécessité; ne rien épargner pour soutenir l'éclat de sa condition, & ne rien faire pour en empêcher les abus; sacrifier tout à la grandeur, & rien presque à la religion; passer sa vie dans le tumulte du monde; consumer ses jours dans l'oisiveté, & ne rien faire pour en expier la mollesse; en un mot donner tout au monde, & rien à Dieu: tel est le desordre de l'ambition, & de la cupidité, qui enlève le partage de la charité, & qui l'anéantit parmi les Grands. *Le même Sermon manuscrit.*

Existe &
prétexte
pris de la
qualité
qu'on doit
soutenir.

L'aumône est une ressource heureuse pour ceux qui ont perdu leur innocence; c'est un second Baptême, dit saint Cyprien, qui éteint le feu de nos passions entretenues par les richesses. C'est par l'aumône, que la cupidité, qui s'est sauvée des eaux du premier, s'éteint insensiblement par l'écoulement de la charité: *Elemosyna extinguit peccatum.* Mais si elle est le supplément du Baptême, elle l'est aussi de la Penitence: je dis supplément, (Messieurs) car je ne prétens pas autoriser ici l'erreur de ceux qui entretiennent leur délicatesse à la faveur de leurs biens, qui veulent mortifier l'esprit pour épargner le corps, qui trop sensuels sont prodigues de leurs richesses, pour être avarés de leurs larmes, & de leur sang: comme si la justice du Seigneur pouvoit être venale, dit saint Augustin: *Existimantes venalem esse Domini gratiam.* Abus (Mess.) l'aumône est établie pour perfectionner la penitence, & non pour la détruire: elle est la ressource des fideles, elle supplée à ce qu'on ne peut pas; mais elle ne dispense pas de ce que l'on peut. Comme elle n'oblige pas ceux, qui pour leur pauvreté ne peuvent soulager celle des autres; ainsi la Penitence exempte bien de ses pratiques severes ceux qui, pour les infirmités d'un âge avancé, trainent une vie languissante, ou qui d'ailleurs pour leur foiblesse sont incapables de la faire; mais non pas les autres. En un mot, la charité est la ressource des infirmes, & non pas l'azile des

En quel
sens l'au-
mône s'ap-
pelle un
deuxième
Baptême.

Eccli. 3:

Ff

sensuels. *Sermon manuscrit.*

Il est de la prudence (disent les Avarés) d'accumuler des biens, & de prévenir par une sage précaution, les disgrâces qui nous menacent; de se munir par ses épargnes contre les insultes de la fortune, qui peut changer... Je ne condamne pas une sainte économie, comme contraire à la prudence chrétienne: c'est seulement la prudence de la chair que je combats. Cruelle aux nécessiteux d'autrui, inquiète pour le présent, timide pour l'avenir, elle s'effraye par des besoins imaginaires, & refuse à des misères présentes ce qu'elle donne pour des malheurs éloignés; & fortifie ainsi la cupidité sur les ruines de la charité, en accordant le superflu à la cupidité, tandis qu'elle refuse le nécessaire à la charité; je veux dire les besoins des pauvres. *Le même.*

Les richesses que vous ménagez avec tant de soin, ou elles se dissipent pendant la vie, ou elles vous quittent à la mort: mais l'aumône que l'on met entre les mains de Jésus-Christ en la personne des pauvres, est un trésor inaccessible aux voleurs, aussi-bien qu'aux insultes de la fortune; & sur la terre, où tout perit, on ne possède rien plus sûrement que ce que l'on a donné par aumône. Tout vous quitte pendant la vie, ou vous abandonne à la mort: mais le bien que vous avez distribué, vous sert au-delà du tombeau. De ce tombeau fatal où tout va se perdre, plaisirs, beauté, fortune, sceptre, couronne; on n'en verra sortir que vous, & vos aumônes. Le monde insensible ne le comprend pas; mais la Foi nous l'enseigne. *Le même Sermon manuscrit.*

Injustes sont ces pères insensibles, qui appellent la nature au secours de l'avarice, qui veulent se persuader qu'on ne doit rien donner aux pauvres quand on a des enfans: c'est par là qu'ils prétendent se sauver, & excuser leur cupidité sur la charité même. Le saint homme Job offroit tous les jours autant de sacrifices à Dieu qu'il avoit d'enfans, multipliant ainsi ses victimes à proportion du nombre des personnes qui lui devoient la vie. C'est ce que vous devez faire à son exemple, pères de famille, pour attirer sur vous, & sur vos enfans le secours du Ciel dont vous avez besoin, en donnant à Jésus-Christ, en la personne des pauvres, ce que vous donnez à l'un de vos enfans; afin de leur laisser en eux un Père & un tuteur éternel. Job cherchoit moins à laisser les biens de la terre à ses enfans, qu'à faire descendre sur eux les grâces du Ciel. Hé! si vous aimiez les vôtres, devriez-vous compter sur les richesses de la fortune plus que sur celles de la grâce? Si votre amour pour vos enfans est véritable & chrétien, vous devez moins penser à les élever au-dessus des autres hommes, qu'à les bien établir auprès de Dieu; & leur enseigner que l'héritage que vous lui confiez pour eux, ne pourra perir entre ses mains; leur apprendre de bonne heure à aimer moins leur patrimoine, que celui de Jésus-Christ. *Le même.*

Il y a bien des gens qui corrompent l'aumône qu'ils font, & qui afin de passer pour charitables, commettent les dernières injustices; qui retiennent le salaire de leurs domestiques, & payent de grands & de longs services, par de légers récompenses: leur avarice aussi-bien que leur injustice devenant ainsi le surcroît de leurs pechez; au lieu que l'aumône bien faite est l'expiation. Que ne puis-je confondre le zèle mal conçu de ce riche, qui n'est libéral que du bien d'autrui, & qui par

ses aumônes, encore assez rares, ne cherche qu'à se consoler de ses larcins continuels! Dieu ne veut pas qu'on lui offre des victimes dérobées: *Ego dominus... odio habens rapinam in holocausto.* Que dirai-je de ceux qui ne sont libéraux qu'au bruit de la trompette, & qui perdent le mérite de leur charité par leur orgueil; qui prennent un plaisir secret à passer pour charitables, & ne donnent pas tant à Dieu leurs biens au-dehors, qu'ils se les donnent à eux-mêmes dans le fond du cœur en les consacrant à leur gloire: l'extérieur seul est offert à Dieu, & le cœur au démon, père du mensonge. *Le même.*

Tel est l'ordre de la Providence du Seigneur: il s'attache dans tout ce qu'il fait, à nous donner des moyens de salut. Les richesses corrompent le cœur du riche, si la charité ne les épouvoit; l'indigence revoleroit le pauvre, si l'aumône ne le consolait; l'abondance feroit oublier les devoirs de la Religion, si la libéralité n'en regloit l'usage; la pauvreté lasserait la patience, si les secours de la miséricorde n'en adoucissoient les peines. La charité est donc nécessaire aux riches, pour faciliter le pardon de leurs pechez; elle est nécessaire aux pauvres, pour ne pas perdre le mérite de leurs souffrances. Appliquez-vous donc les uns & les autres à bien concevoir le mérite de l'aumône. *Pris d'un Sermon manuscrit du Pere Massillon.*

Le plus ordinaire prétexte qu'on oppose au Précepte de l'aumône, est qu'à peine a-t-on le nécessaire: on a un rang à soutenir, des enfans à établir, des créanciers à satisfaire, des fonds à dégager, une grosse famille à entretenir, mille traits de pure bienfaisance à faire. Or un revenu aussi médiocre qu'est le mien comment pourra-t-il suffire à tant de dépenses nécessaires; bien loin d'avoir de quoi faire l'aumône? Je sçai que les bornes ne sont pas les mêmes pour tout le monde; que les dépenses sont plus grandes pour les uns que pour les autres; qu'elles doivent augmenter à mesure que le rang, la naissance, les emplois, élèvent à un plus haut degré de grandeur: mais je vous demande, est-ce l'Evangile ou la cupidité qui doit mettre des bornes aux distinctions, & aux dépenses des Chrétiens? Oseriez-vous défendre que tous ces revenus, dont un usage insensé vous fait épuiser le fond, soit un privilège inséparable de votre condition; que tout ce qui vous accomode vous soit légitimement dû; que tout ce qui sert à entretenir votre mollesse, à flater votre orgueil, à nourrir votre ambition, & à corrompre votre cœur, vous soit nécessaire? Vous prétendez que ce que vous destinez à l'établissement d'un enfant, pour l'élever plus haut que ses ancêtres, par une ambition monstrueuse, soit nécessaire à votre rang, & à votre état; que tout ce que vous employez à ce jeu, doit vous être compté pour un honnête nécessaire? Vous prétendez que parce que vous êtes sorti d'un père échappé de la foule; que parce que vous êtes héritier du fruit de ses travaux, & peut-être de ses injustices, il vous sera permis d'oublier la simplicité de vos ancêtres, de marcher de pair avec les plus nobles & les plus grands, & soutenir avec orgueil le même éclat, parce que vous pouvez fournir aux mêmes dépenses? Si cela est, qu'il soit permis de régler son nécessaire sur la cupidité, vous n'avez donc qu'à être voluptrieux, superbe, prodigue, ambitieux, pour vous dispenser de la charité envers vos frères. *Le même.*

Excuse & prétexte des Avarés pour se dispenser de l'aumône.

De toutes les richesses, rien ne demeure que ce qu'on a donné en aumône.

Faux prétexte de ne pas faire l'aumône: Qu'on a des enfans à nourrir & à pourvoir.

Il y a des aumônes injustes; il y en a de vaines & ambitieuses.

Isaïe 61.

L'aumône & la charité sont nécessaires aux riches & aux pauvres.

On s'exécuse de faire l'aumône sur les nécessités domestiques.

Les Riches & les Grands sont les ministres de la Providence divine à l'égard des pauvres.

Grands, & riches de la terre ! vous n'êtes dans les desseins de Dieu, lorsqu'il vous donne des richesses, que les ministres de sa providence envers ses membres qui gemissent, & qui soupiront ; vous n'êtes que ces Josephs préposez sur les trésors de l'Égypte, pour soulager l'indigence des Peuples, fournir de quoi appaiser la famine, & secourir les besoins de vos freres. Vos grands biens ne sont que des dépôts sacrez, que la Providence met entre vos mains, pour mettre à couvert vos freres, de la misere & du besoin ; & conserver plus sûrement à la veuve & à l'orphelin, une abondance que vous leur devez fournir. Votre rang ne vous est donné, dans l'ordre de la Sagesse divine, que pour empêcher qu'on opprime vos freres ; votre autorité qu'à prendre leurs intérêts, & venger leurs offenses ; vos emplois qu'à les affermir dans le bien, & qu'à les consoler par vos bons offices dans l'adversité ; enfin tout ce que vous êtes, vous ne l'êtes que pour eux. Si dans les places que vous occupez, vous n'avez pas ces vûes & ces motifs, votre élévation n'est plus l'ouvrage de Dieu, & vous serez reprouvez comme des ouvriers d'iniquité. *Le même.*

Combien est raisonnable ce que Dieu exige de nous dans le précepte de l'aumône.

Dieu ne vous commande pas de tout quitter, de renoncer à tout ce que vous possédez, & de vendre tout, pour en donner l'argent aux pauvres ; comme à ce jeune homme de l'Évangile : il n'exige pas que vous ne possédiez rien en propre, que tous vos biens soient communs ; comme aux premiers Fideles : il ne vous frappe pas d'anathème ; comme autrefois Ananie & sa femme, pour avoir osé se réserver une partie de l'argent de leur champ ; qu'ils avoient vendu pour assister les pauvres : il veut bien souffrir que vous transmettiez à vos descendans les possessions de vos ancêtres. Il veut seulement que de toutes ces dépenses que vous faites de vos biens, vous en consacriez une portion, pour donner du soulagement à ces infortunés qui souffrent la soif & la faim : il veut que pendant que vous portez sur vos riches vêtements, tant de parures, vous donniez au moins quelque chose pour couvrir & loger ces malheureux, qui sont nus, & qui n'ont pas seulement où reposer leurs têtes : il veut que tandis que vous donnez tant à une sensualité, & à un luxe, auxquels les plus excessifs revenus peuvent à peine suffire, vous aidiez à tirer ces misérables du désespoir, où les précipite l'horreur de leur indigence & de leur misere : il veut que pendant que vous risquez tant au jeu, vous ne veniez point alléger le mauvais état de vos affaires, la mediocrité de vos revenus, le malheur des temps, & l'inconstance de la fortune pour vous dispenser de secourir vos freres. *Le même Pere Massillon.*

Excuse sur le malheur des temps.

Pour éluder le précepte de l'aumône, on allegue que les temps sont mauvais, les saisons steriles, & qu'on a bien de la peine à vivre. Mais si ces temps sont mauvais pour vous, qui êtes dans l'abondance ; combien doivent-ils l'être davantage pour les pauvres, qui n'ont de biens ni de possessions que ce qu'ils attendent de vos charitez ? si vous vous sentez du malheur, & de la misere des temps ; que n'en sentiront pas le pauvre & l'indigent, qui, dans les temps les plus abondans, ont toujours peine à vivre ? si les playes de l'Égypte entrent jusques dans le palais de Pharaon ; quel ravage ne doivent-elles pas déjà

Tome I.

avoir fait dans la cabane du pauvre ? si les Grands d'Israël ne trouvent plus rien dans leurs greniers, & dans leurs pressoirs, comme parle l'Écriture, dans le temps de la famine ; quelle sera la ressource d'une populace obscure, qui n'a ni pressoir ni grenier ? D'ailleurs ces fleaux dont vous êtes frappez sont peut-être la juste punition que Dieu tire de votre dureté, en se vengeant sur vos biens, de l'injuste usage que vous en faites. Ce sont les cris de ces malheureux que vous ne secourez pas, qui attirent la sterilité sur vos campagnes, la désolation sur vos moissons, qui ferment le Ciel, &c. *Le même.*

Du même sujet.

Représentez-vous tant qu'il vous plaira, le malheur des temps ; mais faites paroître les premiers que vous y prenez plus de part que les autres, en retranchant tout ce que le malheur des temps ne vous permet pas de conserver. Mais qu'on ne s'aperçoive du peu de part que vous prenez à ces miseres, ni dans la magnificence de vos ameublemens, ni dans le luxe de vos habits, ni dans la pompe de vos équipages, ni dans la fureur du jeu, ni dans la somptuosité de vos repas : mais que vous vous plaigniez du malheur des temps, tandis que le luxe, les delices, les pompes mondaines, les assemblées prophanes, la magnificence des palais & des ameublemens, les plaisirs ; les vanitez ; & les réjouissances publiques sont encore les mêmes pour vous : en un mot, que tout aille le même train dans le cours de vos dépenses ; que chacun se regle toujours sur les desirs insatiables de sa cupidité, tandis que Jesus-Christ seul est méprisé, & abandonné dans ses pauvres ; c'est la plus criante de toutes les injustices. *Le même.*

Entrailles cruelles ! Riches impitoyables ! ah ! que le tribunal des pauvres qui seront un jour vos juges ; sera terrible pour vous ! que leurs accusations y seront pressantes ! & qu'il vous restera peu d'excuses, lorsqu'ils vous reprocheront qu'il falloit si peu de secours pour les empêcher de mourir, & que vous le leur avez refusé. Que vous serez inexcusables, lorsqu'ils vous reprocheront les vains prétextes que vous alleguez, pour vous dispenser de faire l'aumône d'une abondance qui ne vous avoit été donnée ; que pour vous faciliter les moyens de salut ; que c'étoit proprement leurs biens ; & leur patrimoine que vous dépensiez en de si mauvais usages ; qu'hors de votre nécessaire, tout le reste leur appartenoit ! Et vous verrez alors, que tandis que vous avez multiplié vos biens, vous avez multiplié vos châtimens ; & que de tous ces grands revenus, que vous conserviez si cruellement aux dépens des pauvres, vous n'aurez plus pour partage que la confusion, tandis que ces pauvres malheureux que vous avez abandonnez ; seront couverts de gloire, dans les tabernacles éternels. *Le même.*

Comme les riches impitoyables seront severement jugés un jour par les pauvres.

On accompagne quelquefois la misericorde de tant d'aigreur & de dureté envers ceux à qui on la fait, qu'elle augmente plus leur mal qu'elle ne le diminue. En leur tendant une main favorable, on leur laisse voir un visage si severe, qu'un refus fait de bonne grace leur seroit plus agréable, qu'un amour accompagné de tant de severité : car la pitié, qui est touchée de leurs maux, les console presque autant que la main, qui ne les assiste qu'en les rebutant. On leur reproche leur santé, leur force, leur jeunesse ; enfin en leur donnant une legere aumône, on achete le droit de

Il fait accompagner l'aumône, de douceur & d'humanité.

Ff 2

les insulter. Mais si le Seigneur n'avoit pas mis dans le cœur de ces malheureux, un certain respect pour vous, qui leur sert de frein, & qu'il leur fût permis de vous répondre; que ne vous diroient-ils pas à leur tour? Ah! si les plus coupables étoient les plus malheureux, votre destinée ne vaudroit gueres mieux que la mienné! Vous me reprochez des forces dont je ne me fers pas; mais quel usage faites-vous des vôtres? Je ne devrois point manger, dites-vous, parce que je ne travaille point; mais vous, n'êtes-vous riches que pour vivre toujours dans une indigne mollesse? Adoucissez (Messieurs) par votre humanité le joug affreux de leur indigence; si la mediocrité de votre fortune ne vous permet pas d'adoucir leurs miseres par vos aumônes, adoucissez-les du moins, par votre compassion, par votre tendresse. *Le même.*

L'aumône attire les bénédictions temporelles.

Un des avantages de l'aumône chrétienne, est la benediction sur les biens même temporels de ceux qui la font. Les pains que Jesus-Christ distribua au peuple qui l'avoit suivi dans le desert, se multiplient dans la main des Apôtres, à mesure qu'ils les remettent au peuple. C'est-à-dire que les biens que la charité distribue, sont de ces pains de benediction, qui portent avec eux un caractère d'abondance: c'est cette petite mesure d'huile de la veuve de Sarepta qui ne tarit point; c'est ce levain fécond, qui mis dans la farine, augmente toute la pâte; c'est ce verre d'eau, qui donné par aumône au nom de Jesus-Christ, multiplie au centuple. Vous vous plaignez que tout vous est contraire, que la sterilité désole vos campagnes, que vos maisons tombent en décadence; que vos miseres croissent à mesure que vous prenez le plus de soin de les diminuer. Voulez-vous y apporter remede, & voir fructifier vos peines & vos travaux, voir fleurir vos maisons; & rendre vos campagnes fécondes? Associez-vous les pauvres, intéressez-les en quelque chose à vos biens, & à votre prospérité: alors Dieu benira vos travaux, multipliera vos revenus, fécondera vos projets, conservera vos moissons; vous trouverez par tout le Tout-puissant prêt à vous secourir. *Le même Pere Massillon.*

En quelle maniere Dieu est dans les pauvres, & pourquoi.

Le Fils de Dieu a voulu particulièrement se mettre en la personne des pauvres, & se proposer à nos yeux comme un spectacle, & un objet de compassion, afin de donner aux hommes un sujet de merite, & une occasion de charité, à ceux qui voudroient, pour ainsi dire, la pratiquer à son égard, en cet état: & qu'ils pussent dire un jour: C'est un Dieu que j'ai nourri un tel jour; c'est à un Dieu que j'ai donné un habit, lorsqu'il étoit nud; c'est un Dieu que j'ai secouru dans la nécessité où il étoit, que j'ai obligé, & défendu; & c'est le même Dieu qui est maintenant mon remunerateur, & qui pour une legere aumône, me donne une si ample recompense. Il est vrai qu'il n'est pas dans les pauvres, par une résidence réelle, & par une presence personnelle, comme il est dans l'Eucharistie; mais il se les approprie, & les cherit comme ses membres, & comme les plus vivantes images de l'état où il a vécu; & qu'il a le plus cheri, qui est la pauvreté; il s'y rend lui-même le garand de la reconnaissance que ces pauvres vous auront. *Tris d'un Auteur anonyme.*

Quel sera l'état d'un homme riche, qui

n'aura usé de ses biens durant sa vie, que pour surpasser les semblables en excès, & en dépenses superflues, lorsqu'il paroitra au jour du dernier Jugement devant le tribunal du souverain Juge, dépouillé du faste & de l'éclat de ses richesses, abandonné des flatteurs qui suivoient sa fortune, déstitué de tout secours, & n'ayant personne qui puisse parler en sa faveur? Que dira ce malheureux, lors qu'on l'representera la profession de Chrétien qu'il a faite dans le baptême, & les loix de la charité, suivant lesquelles il doit être jugé? Les pauvres seroient les seuls, qui pourroient lui être favorables; mais hélas! les larmes des orphelins, les gemissemens des veuves, & les cris de tant d'autres pauvres qu'il a dépouillés pour s'enrichir, ou laissé mourir de faim, faute de les assister, s'élevent de tous côtes contre lui; & il ne lui reste alors que le desespoir, qui le va précipiter dans les flammes vengeresses de l'Enfer, où les bourreaux qui tourmentent les criminels ne se lassent point, & où les criminels qui sont tourmentez, ne meurent jamais. *Dom Barthelemi de Caranza. Traité de l'Aumône.*

En quel état un homme riche qui n'aura point fait l'aumône, paroitra au Jugement de Dieu.

L'écriture sainte est si remplie de témoignages de l'excellence de l'aumône, & de son pouvoir envers Dieu, que saint Augustin nous assure qu'il s'est trouvé des hommes d'ailleurs éclaircz, qui ont pris de la occasion de dire, que nul, quoi que pecheur, ne pourroit être reprové, étant liberal envers les pauvres. C'est une erreur que l'Apôtre a condamnée formellement par ces paroles: *Quand j'aurois distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, si je n'avois pas la charité, tout cela ne me serviroit de rien.* Mais sans donner dans cette erreur, on peut dire avec vérité, que quiconque est charitable, & liberal envers les pauvres, sera sauvé; que ses aumônes le délivreront de la mort & de la damnation éternelle, parce qu'elles lui obtiendront la grace d'expier par la penitence les pechez par lesquels il pourroit l'avoir méritée. Et saint Jérôme dit à ce sujet, qu'il ne se souvient point d'avoir jamais lu, qu'aucune personne, ayant exercé de bon cœur les œuvres de charité durant sa vie, l'ait finie par une mauvaise mort; parce, dit-il, que ses aumônes lui ont acquis beaucoup de puissans intercesseurs, & qu'il n'est pas possible que les prieres de plusieurs ne soient pas exaucées. *Le même.*

Comment il faut entendre que l'aumône nous délivre de la mort éternelle.

1. ad Cor. c. 13.

Quelle excuse pourrons-nous alleguer devant Dieu; & avec quels yeux oserons-nous le regarder, lorsqu'il viendra nous faire rendre compte des biens que nous aurons reçus de lui? Voici les paroles de saint Ambroise sur ce sujet. Representez-vous, ô riches, dit ce saint Docteur, que vous êtes déjà devant le tribunal redoutable du souverain Juge, qu'il vous interroge, & vous demande: Qu'avez-vous fait de tant de biens que vous avez reçus de ma liberalité? où sont les pauvres que vous avez assistez? où sont les miserables que vous avez soulagez? où sont les captifs & les prisonniers que vous avez délivrez? où sont les orphelins à qui vous avez servi de pere, & les veuves dont vous avez pris soin? Qu'avez-vous à dire à de si justes reproches? Dieu ne vous commande pas de donner tout votre bien aux pauvres; jouissez de votre prospérité, puis que vous l'estimez telle: mais au moins, a-

Les riches qui auront manqué à faire l'aumône, ne pourront alleguer aucune excuse au Jugement de Dieu.

près que vous avez pris de vos biens pour vos besoins, ayez soin de distribuer ce que vous avez de superflu aux autres qui ont besoin d'en être sustentez. *Le même.*

On est insensible aux miseres des pauvres, parce qu'on ne les connoît pas, & qu'on ne les veut pas connoître.

Psalm. 9.

Il est de la Foi, que le pauvre ne sera pas éternellement dans l'oubli. *Quoniam non in finem oblivio erit pauperis.* Il est de même de la Foi, que la patience des pauvres ne périra pas pour jamais; c'est-à-dire qu'elle ne sera pas pour jamais inutile & sans fruit: *Patientia pauperum non peribit in finem.* Il est néanmoins évident que ces deux oracles du Saint Esprit, ne se verifient pas toujours, ni même communément en cette vie. Car combien de pauvres y sont oubliez? combien y demeurent sans secours & sans assistance? Oubli d'autant plus déplorable, que de la part des riches, il est volontaire, & par conséquent criminel! Combien de malheureux réduits aux dernières rigueurs de la pauvreté; & que l'on ne soulage pas, parce qu'on ne les connoît pas, & qu'on ne les veut pas connoître? Si l'on sçavoit l'extrémité de leurs besoins, on auroit pour eux, malgré soi, sinon de la charité, au moins de l'humanité: à la vûe de leurs miseres, on rougïroit de ses excès, on auroit honte de ses délicatesses, on se reprocheroit ses folles dépenses, & on s'en feroit avec raison des crimes devant Dieu. Mais parce qu'on ignore ce que souffrent ces membres de Jesus-Christ, parce qu'on ne veut pas s'en instruire, parce qu'on craint d'en entendre parler, parce qu'on les éloigne de sa presence; on croit en être quitte en les oubliant, & quelque extrêmes que soient leurs maux, on y devient insensible. Combien de véritables pauvres, que l'on rebute comme s'ils ne l'étoient pas, sans qu'on se donne, & qu'on veuille se donner la peine de discernar s'ils le sont en effet! Combien de saints pauvres, dont les gémissemens sont trop foibles pour venir jusqu'à nous, & dont on ne veut pas s'approcher, pour se mettre en devoir de les écouter! Combien de pauvres abandonnez dans les villes, combien de désolez dans les prisons, combien de languissans dans les hôpitaux, combien de honteux dans les familles particulieres! Parmi ceux qu'on connoît pour pauvres, & dont on ne peut ignorer, ni même oublier le douloureux état, combien sont negligez, combien sont durement traitez, combien qui manquent de tout! *Le P. Bourdaloue en ses véritables Sermons. Second Avent. Sermon du Jugement dernier.*

Les pauvres au dernier Jugement, demanderont justice de la cruauté des riches.

Propter miseriam inopum, & gemitum pauperum nunc exurgam, dicit Dominus. Ces cris des pauvres qui sont montez jusqu'à moi, dit le Seigneur, me sollicitent en leur faveur: & je ne croirai point m'être acquitté de ce que je leur dois, & comme Créateur & comme Juge, que dans ce grand jour, où je prononcerai pour eux un arrêt de salut; tandis que je reprouverai par un jugement sans misericorde, ceux qui n'auront usé envers eux de nulle misericorde. A entendre ainsi Dieu parler dans l'Ecriture, ne diroit-on pas que le Jugement dernier, quoi qu'universel, ne doit être que pour les pauvres, & qu'il n'ait pour terme & pour fin que de leur faire justice? A voir comment le Fils de Dieu, qui y doit présider, s'y comportera & y procédera, ne diroit-on pas que tout le jugement du monde doit rouler sur le soin des pauvres; que de là doit dépendre absolument & essentiellement le sort éternel des hommes; c'est-

Tome I.

à-dire que les uns ne doivent être condâmez, que parce qu'ils auront méprisé les pauvres, & les autres comblez de gloire, que parce qu'ils les auront secourus? Heureux donc, concluït le Prophete Royal, heureux celui qui pense attentivement au pauvre! *Beatus qui intelligit super egenum & pauperem.* Pourquoi? Parce que Dieu, au jour de sa colere, l'épargnera, & le sauvera: *In die mala liberabit eum Dominus.* *Le même.*

Psalm. 44.

Pour inspirer la charité aux riches, on compare leur opulence avec la misere des pauvres. Le spectacle est touchant; voir d'une part briller tant de superfluité; d'une autre part, voir manquer les choses les plus nécessaires à la vie! il faut être bien dur pour n'être pas ému de l'opposition de ces deux états. L'on s'y rend néanmoins insensible; & le riche est souvent assez cruel pour ne pas partager avec le pauvre les inutilitez les plus méprisables de son luxe. L'on est réduit à comparer les pauvres avec ses chiens & ses chevaux. A-t-on commencé de faire la comparaison, on ne tarde pas de l'abandonner: elle cause trop d'horreur; & l'inhumain qui ferme son ame à la pitié, étouffe aussi-tôt l'idée, que l'humanité n'a pas permis qu'on lui représentât vivement; idée néanmoins qui n'a rien d'outré. Des chiens ne manquent de rien, des chevaux sont entretenus avec soin; s'ils paroissent negligez, ils sont vengez par la colere du maître. Cependant un pauvre serviteur accablé d'infirmité & de langueur est oublié, & peut-être n'a à esperer que son congé; peut-être même ne sera-t-il renvoyé qu'après avoir reçu des coups, pour avoir negligé le soin d'un cheval ou d'un chien. *Livre intitulé: Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale.*

Les riches sont le plus souvent insensibles aux necessitez des pauvres.

Dieu est-il injuste, dit saint Ambroise, pour ne nous pas distribuer également les necessitez de la vie, en sorte que vous soyez dans l'abondance & que les autres manquent de tout? n'est-ce pas plutôt qu'il a voulu vous faire ressentir les effets de ses liberalitez, & couronner la patience des autres? Mais après avoir reçu tant de bienfaits de la main de Dieu, vous pensez ne rien faire d'injuste, de les cacher, de les mettre en reserve, & de posséder vous seul les commoditez, sans lesquelles les autres ne peuvent vivre. Car quelle injustice, quelle avidité, quelle avarice n'est-ce pas d'enfermer dans vos greniers, ou dans vos coffres, les alimens d'une multitude entiere; non pour votre usage, mais pour votre luxe, & pour vos delices? Ce n'est pas un plus grand crime de ravir le bien d'autrui, que de refuser à ceux qui sont dans l'indigence, ce que nous avons de trop. C'est le pain des pauvres que vous retenez, ce sont les habits des indigens que vous tenez enfermez dans vos coffres; l'argent que vous cachez en terre est le rachat & le soutien des miserables. Sçachez donc que vous volez, ce que vous ne donnez pas aux pauvres dans ces necessitez des pauvres. Ce sont les paroles de saint Ambroise, au Sermon 81. *Le P. Thomassin, au Traité de l'Aumône, 1. part. ch. 5.*

C'est voler aux pauvres le bien qu'on leur refuse dans leur necessité.

Le mauvais Riche, dit saint Augustin, n'est pas blâmé dans l'Evangile d'avoir calomnié personne, d'avoir opprimé les pauvres, d'avoir ravi le bien d'autrui, d'avoir dépouillé les pupilles, d'avoir persecuté les veuves; rien de tout cela: mais il étoit riche: c'étoit du sien qu'il étoit riche; il n'a-

La cause de la damnation du mauvais Riche est de n'avoir pas donné l'aumône.

Ff 3

voit rien enlevé à personne. S'il l'avoit fait, le juste Juge qui rapporte son jugement dans l'Evangile ne l'aurait pas tû. La Verité éternelle qui parle dans cet Evangile, dit simplement, qu'il étoit riche, que ses habits étoient de pourpre & de lin, & qu'il faisoit tous les jours grand' chere. Quel étoit donc son crime ? Lazare couvert d'ulceres à sa porte, sans assistance : c'est donc que l'Ecriture dit de lui : qu'il étoit sans misericorde. Car si ce riche eût fourni du pain à ce pauvre, il ne seroit pas dit que ce pauvre eût bien voulu se rassasier des miettes qui tomboient de la table du riche. C'est pour cette seule dureté de négliger un pauvre à sa porte, & ne prendre pas le soin de le nourrir, que ce riche mourant fut enseveli dans l'Enfer. *Ces paroles sont de saint Augustin, rapportées & traduites par le même Auteur.*

S. Aug. de verbis de saint Augustin, rapportées & traduites par le même Auteur.

On perd le superflu qu'on ne donne pas.

Dieu a fait ce monde pour les riches, il l'a fait pour les pauvres : le pauvre a donc le même droit de demander la réfection & la part des biens que Dieu a donné en commun : celui qui nourrit les riches, nourrit aussi les pauvres. C'est à quoi doivent penser ceux qui ont reçu de grands biens : ils doivent être riches en bonnes œuvres, selon l'Apôtre. Qu'ils soient faciles à donner, à faire part de leurs biens. Ils craignent de les perdre s'ils les donnent ; ils les perdront s'ils ne les donnent pas : cette vie n'est qu'un songe ; ils s'éveilleront, & trouveront leurs mains vuides. *Le même.*

S. Augustin lib. 50. Homil. Hom. 13.

Le riche est fait pour le pauvre, & le pauvre pour le riche.

Epist. 12. ad Sever.

Le Créateur qui a pourvu à la subsistance des oiseaux, & des insectes les plus vils, a confié (riches du monde,) à votre pitié des hommes qu'il a destinés comme vous à une gloire éternelle. Le forcerez-vous de se repentir du choix qu'il a fait de vous, pour être les instrumens de sa Providence ? laissez-vous perir vos semblables, faute de les secourir, pendant que sans votre secours, les animaux les plus méprisables dureront ? N'oubliez pas ces belles paroles de saint Paulin, qui dit que le Créateur souverain du riche & du pauvre, a préparé l'un à l'autre ; le riche au pauvre, pour être le fond de sa nourriture ; & le pauvre au riche, pour être la matière de la justice : *Creator divitem pauperi, & pauperem diviti preparavit, ut abundans egeni, substantia alimentum sit, & opulento inopi, materia justitiæ.* Ce seroit une injustice bien criante, de vouloir être riche sans vouloir se soumettre aux charges que Dieu a imposées aux richesses. *Le P. de la Pesse. Tome 1. Sermon sur l'obligation de l'Aumône.*

Le riche ne peut se dispenser du précepte de l'aumône.

Ne disputons point avec le riche pour lui prouver le précepte qui lui est imposé de soulager le pauvre de son superflu ; laissons-le penser comme il l'entendra sur la nécessité du pauvre : Mais pour peu qu'il lui reste de Christianisme, & d'humanité, il ne sçauroit refuser quelque reflexion sur ces questions : N'est-il pas vrai qu'il dépense en luxe, & souvent en débauche, ce qui suffiroit pour entretenir une famille entiere ? Desavouera-t-il qu'il perd dans l'excès du jeu, des sommes qui seroient une juste dote à plusieurs filles, dont l'indigence met en danger l'honneur & la vertu ? Sera-ce une expression outrée, si on lui dit qu'il renferme dans ses greniers la subsistance d'un nombre considerable de personnes ? Qu'il juge lui-même si par le prix des meubles précieux & inutiles, qui brillent de leurs parcs dans sa maison, il ne pourroit pas

mettre assez de pain dans les mains de plusieurs pauvres pour les préserver de la faim ? Combien de malades, combien de vieillards abandonnez prolongeroient leurs jours, si une petite portion de ses revenus étoit employée à les secourir ! Verroit-on certains malheureux inconnus & honteux se livrer au désespoir, si la charité alloit les déterrer pour les consoler ? Quand le riche aura examiné durant quelques momens ces demandes, & qu'il s'en fera fait à lui-même plusieurs autres semblables, je ne crois pas qu'il songe à excuser sa dureté. *Le même, dans les Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale.*

Donner au pauvre, c'est prêter à Dieu : l'homme du monde le plus insensible seroit touché, s'il penetrait le sens de cette expression. Forcez de subir un jour, un dépouillement universel de toutes choses ; qui d'entre nous ne desireroit pas de trouver quelque ressource à une si épouvantable misere ? Nous ne pouvons pas esperer de recouvrer les biens que la mort nous aura enlevés : sans parler de la qualité des richesses que nous pouvons nous préparer & nous assurer en quelque manière pour ce temps-là, ne doit-ce pas être à nous un sujet de consolation de faire fond sur d'autres biens, qui nous dédommageront de notre perte ? Or la misericorde que nous exerçons envers les miserables, c'est Dieu même qui l'emprunte de nous, & qui s'engage à nous la rendre ; tout ce qui sortira de nos mains pour tomber dans les mains des pauvres, se retrouvera dans les siennes ; nous imposons à Dieu une espece d'obligation de justice, lorsque notre charité fait part aux pauvres, du fruit de nos possessions. Il est vrai qu'il est le Maître souverain, & que tout ce qu'il a la bonté de prendre en prêt de notre part, lui appartient : mais il n'en veut être que le dépositaire, si nous l'employons au soulagement des pauvres. J'ai nourri le pauvre, pourrions-nous dire : c'est à vous, ô mon Dieu, à me préserver de la faim à votre tour. J'ai logé le pauvre : vous vous êtes engagé à me loger quand je serois sorti de cette maison terrestre, où je n'habitois qu'en passant. J'ai consolé le pauvre : ne me devez-vous pas la consolation que j'ai donnée ? J'ai partagé mes trefors avec le pauvre : j'ai acquis quelque droit sur les vôtres ; vous êtes trop juste pour frustrer mes prétentions. *Le même.*

Consultez l'Evangile qui est infallible ; dressez là-dessus le plan de votre vie, & de votre dépense, donnez-lui toute l'étendue que vous y pourrez raisonnablement trouver. Vous assignera-t-il un fond pour la pompe, & pour les vanitez du monde ? La premiere promesse que vous avez faite à votre Baptême, c'est d'y renoncer. Vous accordera-t-il la dispense d'employer vos biens au luxe des habits, à la délicatesse des tables, à la recherche des plaisirs ? Vous y verrez la condamnation expresse d'un mauvais Riche. Vous laissera-t-il une portion de vos richesses, pour acheter les vaines esperances de la fortune ; pour nourrir votre ambition par des magnificences extravagantes, pendant que vos créanciers meurent de faim ? La loi de Dieu n'autorise pas l'injustice ni la vanité. Vous conseillera-t-il d'amasser des trefors pour des besoins incertains, pour des bâtimens, & pour des meubles précieux au-delà de toute mesure ? Il vous avertit au contraire d'amasser pour le Ciel, des trefors spirituels, qui ne peuvent nous être

C'est donner & prêter à Dieu, que donner aux pauvres.

Les Chrétiens qui ne font point d'aumônes, abolent des richesses que Dieu leur donne.

ravis par la fortune; dont l'acquisition est juste, la conservation facile, & la jouissance éternelle. Or retranchez de votre état ces dépenses profanes & superflues, & réduisez ces excès de la cupidité, à la loi de l'Évangile: vous verrez que les riches, non seulement vivront honorablement, mais auront même, sans s'incommoder, de quoi faire aux pauvres de grandes aumônes. *Monsieur Fléchier. Sermon de l'obligation de l'Aumône.*

Ceux qui se contentent de porter compassion aux pauvres, sans les assister, pechent contre l'obligation de faire l'aumône.

L'Écriture sainte condamne la dureté de ceux qui pourvus des biens & de la substance de ce monde, ferment leurs entrailles au malheureux, pour l'abandonner à son indigence & à son malheur: elle condamne aussi la charité imparfaite de ceux, qui par les sentimens d'une piété infructueuse & passagère, se contentent de les plaindre, & de leur porter compassion, sans les soulager au dehors par les consolations, & les assistances nécessaires. La miséricorde, dit saint Augustin, ne se contente pas de plaindre; elle aime encore à secourir; la tendresse n'est rien, si elle n'est suivie du bienfait; & comme il n'est pas permis de retenir en injustice la vérité dans son esprit, lors qu'il s'agit d'instruire & d'éclairer les ignorans; il n'est pas aussi permis de rejeter en injustice la charité dans notre cœur, lorsqu'il est temps de secourir des misérables. Dieu ne se paye pas du fond de ces charitez étrangères, il nous commande dans l'Écriture, de l'honorer de notre substance. *Le même. Sermon pour l'Ouverture des États de Languedoc.*

Les aumônes doivent être faites de notre bien.

Dieu veut que nos victimes soient choisies dans nos troupeaux, & que nos miséricordes soient formées dans notre sein. Il rejette ces aumônes, que la justice reproche à la charité; qui causent de nouvelles misères, en assistant les misérables; & qui réjouissant les uns, à cause du bien qu'on leur fait, affligent les autres, à cause du bien qu'on leur ôte. Il faut, dit saint Grégoire, se dépouiller d'une partie de ce qu'on possède; ne point donner par charité ce qu'on arrache par violence; & faire enfin des œuvres de miséricorde, pour racheter ses pechez; & ne pas commettre des pechez, pour faire ensuite des œuvres de miséricorde. Que si vous trouvez que vos biens ne fussent pas pour des ouvrages charitables, ménagez-les avec prudence; retranchez un peu ce luxe qui fait trembler vos créanciers, & qui ruine votre famille. Cherchez plutôt à vous rendre utile; qu'à paroître agréable aux yeux de vos frères; & qu'une humble simplicité vous fasse épargner pour eux, ce qu'une ingénieuse vanité vous fait trouver mille moyens de dissiper. Retranchez un peu de ce jeu, & songez que vous abusez en jouant, des dons de Dieu; que vous sacrifiez à la fortune, les bienfaits de sa providence; & que vous perdez, tout ensemble, & le temps qu'il vous a donné pour acquiescer l'éternité, & le bien qu'il vous a donné pour exercer ses miséricordes. *Le même.*

L'amour des enfans ne doit pas servir de prétexte pour se dispenser de faire l'aumône.

Plusieurs ont coutume de dire qu'ils gardent leur tendresse pour leur famille; qu'il faut songer au plus pressé; qu'ils ont des enfans dont ils sont chargés, & qu'il faut pourvoir. C'est là le prétexte de la plupart des pechez, qui s'imaginent qu'ils peuvent être avares pour eux-mêmes, impitoyables pour les pauvres; afin de laisser leurs enfans successeurs des grands biens qu'ils auront amassés; sans se mettre en peine s'ils en useront bien ou mal. Ne voyons-nous pas tous les jours par

expérience, que rien ne porte tant la jeunesse au dérèglement des mœurs, que cette abondance, qui joint au penchant qu'on a de pecher, la facilité qu'on a de le faire? Ne savent-ils pas en leur conscience, que ces richesses, qui ont été le fruit de leurs crimes, feront la matière des débauches de leurs enfans? Ne vaudroit-il pas mieux qu'au lieu de leur laisser pour héritage la colere du Ciel, le mépris des hommes, la haine de leurs injustices, ils leur eussent laissé l'exemple d'une conduite charitable & chrétienne? ne vaudroit-il pas mieux attirer sur eux les bénédictions célestes? *Le même.*

Un des principaux effets de l'aumône chrétienne, c'est de racheter les pechez, de purifier les pechez, de délivrer des pechez: soit parce que la pitié que nous avons de la misère des autres, nous porte & nous accourume naturellement à avoir compassion de notre ame; & que la charité que nous leur faisons, nous sert à obtenir de Dieu qu'il nous fasse miséricorde; c'est la pensée de saint Grégoire: soit parce que l'aumône, que les riches cachent dans le sein du pauvre, prie pour eux, selon l'expression de l'Écriture, afin que Dieu amollisse la dureté de leur cœur; soit enfin, que les biens étant devenus par notre cupidité une partie de notre substance, Dieu recompense en quelque façon l'effort qu'il nous fait faire en les donnant pour lui, par la facilité qu'il nous donne de nous défaire de nos passions. Or encore que l'aumône purifie & efface tout, & que la charité couvre sans distinction, la multitude des pechez; il y a pourtant certaines especes de charité qui répondent plus directement à certaines fautes. Expiez vos vanitez en secourant ces malheureux, que la pauvreté & la honte humilient: rachetez vos intemperances, en assistant ceux qui n'ont pas de quoi satisfaire aux simples nécessitez de la nature, &c. *Le même. Seconde exhortation.*

Comment l'aumône rachete les pechez.

Les premiers Chrétiens regardoient l'aumône, comme une partie de leur vocation: ils consideroient comme un sujet d'admiration & de reconnaissance, que Dieu voulût se servir d'eux pour remédier aux besoins, & aux misères de leurs frères. Comme ils avoient à leur égard la providence du Seigneur entre les mains, ils ne lui étoient pas infideles: ils donnoient non seulement avec joye, mais encore avec respect. La raison est, qu'ils regardoient les pauvres, non pas comme des hommes méprisables par leur condition, exposés à toutes les injures & à tous les malheurs de la fortune, portant sur eux-mêmes la punition de leur mauvaise conduite; mais comme des Saints, choisis pour pratiquer la pauvreté de Jésus-Christ; & pour exercer la miséricorde des fideles: Saints, dit saint Chrysostôme, parce qu'ils n'ont aucun des dangers qui accompagnent les richesses, & qu'ils sont patiens par profession, & humbles par nécessité; attachez à leur salut, parce qu'ils sont détachés du monde; & dépendans de Dieu, parce qu'ils vivent sous la providence. Dans ces temps bienheureux du Christianisme, on étoit charitable à l'envi les uns des autres; & c'est ce que l'Apôtre a loué dans les Corinthiens: *Votre exemple, dit-il, avoit allumé le zèle de plusieurs autres.* Plût à Dieu que dans ce siècle, où la charité est non seulement refroidie, mais presque éteinte; où l'on croit perdre le bien qu'on donne par au-

La charité des premiers Chrétiens pour soulager les misères les uns des autres.

mône; où l'on a sur la dureté & sur l'avarice, tant de pernicieux exemples: plutôt à Dieu, dis-je, Ames Chrétiennes, qui m'écoutez, que prenant en main le flambeau de la charité, vous rallumassiez dans tous les cœurs ce feu divin qui brûle dans les vôtres! En eutes-vous jamais une occasion plus puissante, que celle que tant de pauvres vous présentent aujourd'hui? *Le même M. Fléchier. Troisième exhortation.*

La multitude des excuses & des prétextes qu'on allégué pour s'excuser de faire l'aumône.

Quoi qu'il n'y ait aucun précepte de religion, qui soit plus conforme aux règles de la raison, & à la loi de la nature, il n'y en a aucun sur lequel on ait tant cherché de détours. Les uns pensent que ce n'est pas une obligation de religion, mais une bienséance & un conseil qu'il leur est libre de pratiquer: comme si Dieu avoit abandonné le pauvre à la mauvaise fortune, ou à la dureté du riche. Les autres craignent d'ôter le bien à leurs enfans: comme si Jésus-Christ devoit être compté pour rien dès qu'on a famille; & si on étoit dispensé d'être Chrétien, dès qu'on est père. Tantôt on examine ses besoins selon sa propre cupidité, & non pas selon les règles de l'Evangile; comme si l'on étoit maître d'un bien dont on n'est que le dispensateur; & si l'on pouvoit se faire une loi du dérèglement de ses desirs. Tantôt on se plaint des malheurs du temps; & l'on retranche de ses aumônes ce qu'on devoit plutôt retrancher de ses vanitez, & de son luxe. On se fait excuse de tout: on aime à croire que le pauvre n'est pas pressé; on craint d'entretenir son oisiveté; on veut jouir de son bien pendant sa vie, & l'on remet la charité à quelque legs de son testament. Les gens de bien au contraire, donnent sans trop délibérer: pressez d'une sainte & charitable impatience, ils préviennent & les besoins & les demandes des pauvres, & ne croyent jamais, assez tôt, ni assez donner. *Le même.*

Les prisonniers sont de tous les pauvres ceux qui ont le plus de besoin qu'on leur fasse la charité.

Il n'y a point de condition exposée à tant de sortes de souffrances, que celle des prisonniers: on leur a tout ôté, en leur ôtant la liberté; on diroit qu'ils sont déchus de tous les droits de la nature: parce qu'ils sont ou criminels ou malheureux; on ne les traite plus comme des hommes. Tirez du sein de leurs familles, ils sont comme livrez à la merci de l'étranger, qui souvent s'accoutumant à les voir souffrir, & devenant impitoyable à force de voir des objets de pitié, leur donne le pain & l'eau par mesure; ou peut-être les leur refusant, profite de leur affliction, & s'enrichit de la faim & de la soif de ces misérables. Privez des biens que la fortune leur a fait perdre, ou dont la Justice ne leur permet pas de jouir, ils ont à peine de quoi se couvrir, & de quoi reposer leur tête; appesantie par les chagrins & par les inquiétudes que leur donnent les peines qu'ils souffrent, ou celles qu'ils appréhendent. Leurs corps courbez sous la pesanteur de leurs chaînes, ou corrompus par les vapeurs d'un air impur & contagieux qu'on respire dans ces humides & sombres demeures, sont rongez ou par les playes qui s'y forment, ou par les maladies qui s'y contractent. Je ne crains point (Mesdames) de blesser votre imagination ni vos oreilles délicates: comment compatiriez-vous à leurs maux, si vous n'en étiez informées? & quel malheur seroit-ce, si la charité vous ayant ici assemblées pour assister ces misérables, vous n'aviez pas même le courage d'ouvrir

parler de leurs misères? La faim, la soif, la nudité, la maladie, & la prison, se trouvant donc comme réunies en la personne de ces pauvres, vous faites en les secourant comme une aumône universelle, & vous gagnez toutes les couronnes de la charité. *Le même. Exhortation sur ce sujet.*

Quelle calamité est comparable à celle d'un prisonnier, & quelles paroles assez lamentables pourroient peindre assez vivement cette espèce de misère? Vous représenterai-je ces prisons, comme des régions maudites où il ne tombe ni pluie ni rosée; où la réputation se flétrit, où se perdent les espérances de la fortune, les consolations de l'amitié, les commoditez de la vie, & le repos même de la conscience? Vous décrirai-je ces cachots, ou plutôt ces sepulchres funestes, où l'on enterre des hommes vivans, qui se voyant comme livrez à la mort, ou l'attendent par le supplice, ou la souhaitent par désespoir, ou la souffrent déjà par leurs peines? Vous représenterai-je ces hommes, que la Justice a séparés du commerce du monde; qui sont comme échappés à la providence de Dieu, comme parle le Sage; pour qui il semble que le soleil ait cessé de luire, & que la nuit ait pris la place du jour; qui dans une solitude affreuse, ne s'entretiennent que du repentir des crimes qu'ils ont commis, ou de la crainte des supplices qu'ils ont mérités; & qui n'ayant pour nourriture qu'un peu de pain trempé dans leurs larmes, soutiennent un reste de vie, pour se réserver ou à la peine qu'ils doivent souffrir, ou à la pénitence qu'ils doivent faire? Vous parlerai-je de leurs familles désolées; des enfans qui pleurent la captivité de leurs peres, des peres qui pleurent la pauvreté de leurs enfans; quelques ennemis qui leur insultent, peu d'amis qui les consolent, point de gens charitables qui les assistent? *Le même M. Fléchier.*

Continuation du même sujet.

Ce qu'il y a de plus touchant & de particulier, dans la condition des prisonniers, c'est qu'ils souffrent, & qu'ils ne peuvent demander du soulagement; qu'ils sont nécessiteux, & que leurs nécessitez sont cachées. Il y a tant de pauvres parmi les Chrétiens; hélas! disons-le à la honte de tant de riches: mais encore ne sont-ils pas tout-à-fait abandonnez. Ils ont la liberté de promener leurs misères; quelque misérables qu'ils soient, quelque dureté qu'on ait aujourd'hui, à force de se plaindre, ils sont qu'on s'attendrit, & qu'on les plaint. Ils viennent jusqu'aux pieds des autels interrompre nos vœux & nos prières pour exciter notre pitié, en nous montrant leurs playes, ou nous racontant leurs disgraces. Ils viennent jusqu'à nos portes, par des cris pitoyables, solliciter notre charité, & mendier nos aumônes. Ils se rencontrent sur nos chemins, où ils étalent les restes d'une fortune malheureuse. Tout cela est capable d'attendrir les ames les plus barbares. La langueur, la maladie, les playes font des spectacles qui touchent & qui vont des yeux jusqu'au cœur. Soit que la présence de l'objet nous émeuve; soit que nous ne puissions refuser ce sentiment à la nature; nous ne pouvons résister à la compassion qui nous sollicite pour les misères qui nous sont connues. Mais les prisonniers sont dans l'amertume du cœur, & souffrent sans être plaints; & étant hors de la portée de notre vûe, sont aussi hors de la portée de nos charitez. C'est pour

Continuation de ce sujet.

Matth.
25.

pour cela que Jesus-Christ nous ordonne expressément de les visiter. *Infirmus & in carcere, & non visitasti me.* Il faut avoir pour eux, non seulement une miséricorde de tendresse & de compassion; quand on est informé de leurs besoins; mais encore une miséricorde de curiosité & d'inquiétude, pour les découvrir. *Le même.*

Sur le même
me 10, ct.

Les pauvres, en faveur de qui je parle, ne sont pas seulement recommandables par leur pauvreté; ils ont un titre qui doit encore vous engager à les assister. Ce sont de pauvres prisonniers également dépouillez des biens de fortune, & privés de la liberté qui seroit le seul remède à leur disgrâce. Non, ce ne font point de ces vagabonds, dont la présence importune vient troubler vos prières jusqu'aux pieds des autels, ou qui étudient des momens pour vous surprendre dans les lieux écartez: ce sont des misérables, dont le malheur est de ne pouvoir se présenter à vos yeux; ils ont tout ce qu'il faut pour vous toucher de compassion, hors le pouvoir de vous approcher... Ils sont semblables, si je puis ici me servir de cette comparaison, aux Idoles des Payens, qui sont sans mouvement. Ils ont des mains; mais elles sont liées, & ne peuvent s'occuper ni à la culture de la terre, ni aux fonctions propres de leur vocation. *Manus habent, & non palpabunt.* Ils ont des pieds pour marcher; mais ces pieds sont chargés de fers, & ils ne peuvent les porter en mille endroits, où l'état de leurs affaires demanderoit leur présence & leur assiduité: *Pedes habent, & non ambulabunt.* Ils ont des yeux pour voir; mais ces yeux aveuglez par l'obs-

Psal.
113.

curité d'un cachot, ne peüent pas au travers des murs, pour découvrir les pièges qu'on leur tend, les embûches qu'on leur dresse, les procédures qu'on fait contre eux: *Oculos habent, & non videbunt.* Ils ont une bouche pour parler; mais à qui se faire entendre du fond de ces tristes demeures, où ils sont renfermez? *Os habent, & non loquentur.* En un mot; ils ont des oreilles pour entendre; mais ces oreilles sont fermées aux accusations qu'on leur forme; aux témoins qu'on suppose pour les perdre: *Aures habent, & non auäent.* Le Pere Cheminai: *Sermon sur la Charité envers les Prisonniers.* on se voit...

Que fait-on autre chose dans le monde (je le dis dans l'amertume de mon cœur) que de refuser toutes les marques de charité aux pauvres, qui représentent le Fils de Dieu, & qu'il veut que nous regardions comme lui-même? Car qui est-ce qui s'avise de donner à manger à celui qui a faim; de donner à boire à celui qui a soif, & de recevoir un étranger dans sa maison; de vêtir celui qui n'a point d'habits, de visiter les malades, & de consoler ceux qui sont dans les prisons? Ces devoirs, & quantité d'autres semblables ne sont presque plus connus, & l'on finit sa vie sans y avoir fait attention, ni avoir fait reflexion sur ces paroles consolantes: *Aurant de fois que vous avez rendu ces secours aux moindres de mes freres, c'est à moi-même que vous les avez rendus: Quamdiu fecistis uni ex*

Combien les œuvres de charité envers les pauvres, sont rares?

his fratribus meis minimis, mihi fecistis. L'Abbé 25. de la Trappe, dans ses Reflexions Morales sur l'Evangile de saint Mathieu.

BAPTÊME.

OBLIGATIONS QUE NOUS AVONS CONTRACTÉES
par le Baptême, nom de Chrétien que nous y recevons,
& les devoirs à quoi il nous engage.

AVERTISSEMENT

Il faut remarquer sur cette matiere du Baptême, & des obligations qu'on y contracte, qu'il y a des choses dont les Chrétiens doivent estre instruits, mais qui sont plus propres d'un Catechisme ou d'un Prône, que d'un Sermon. Telles sont les ceremonies qui se pratiquent devant & après ce Sacrement, les dispositions que les Adultes, qui le reçoivent, y doivent apporter; qui en doit estre le ministre, & quelle en est la matiere & la forme; ce qui regarde plusost les Theologiens que les Prédicateurs. Nous supposerons donc que les Fideles sont instruits de tout cela, & nous n'en dirons que ce qui est nécessaire pour en tirer quelque verité, ou quelque instruction morale.

Nous ne nous étendrons pas mesme tant sur la nécessité de ce Sacrement, que les Peres appellent l'entrée au Christianisme, le fondement, ou la base, sur laquelle tout le reste est établi, ni sur son excellence, que sur les devoirs auxquels il nous engage, sur la qualité de Chrétien qu'on y reçoit, & enfin sur l'obligation de soutenir ce glorieux nom, & cette incomparable dignité, par l'innocence, & la sainteté de notre vie: & nous ramasserons tout ce que nous avons trouvé de plus propre pour ce sujet.

PARAGRAPHÉ PREMIER.

Différens Plans & Dessins de Discours sur ce sujet.

I.

DES obligations attachées à la qualité de Chrétien que nous recevons au Baptême. Il faut faire voir que les trois avantages, que nous procure cette qualité, nous impo-

sent des devoirs, qui doivent avoir du rapport avec ces avantages. 1°. La qualité d'Enfans de Dieu que nous recevons dans le Baptême, nous oblige à Pe-